

MONSIEUR S^T-JACQUES

DE COMPOSTELLE

Par Alexandre NICOLAÏ

Secrétaire général de la Société Archéologique de Bordeaux.

I

UNE IMAGE DE SAINT-JACQUES DE COMPOSTELLE

Une image populaire coloriée de Saint-Jacques de Compostelle du xviii^e siècle. — Description des sujets figurés. — Le miracle de San Domingo de la Calsada. — L'imagerie religieuse populaire au xviii^e siècle. — Cantique spirituel : grande chanson des pèlerins de Saint-Jacques. — Le dominotier Letourmy d'Orléans.

Une image populaire sur laquelle un heureux hasard m'a fait mettre la main a donné lieu à ce travail. Elle représente, en pied, saint Jacques de Compostelle, le patron de la noble Espagne, le grand saint qu'aux âges de foi vive toutes les nations vénérèrent et la France par dessus toutes.

Grossièrement colorié à la manière naïve des Epinal avant que le goût moderne n'eût fait dans l'industrie de nos imagiers cette révolution profonde dont nous avons pu suivre les progrès en ces dernières années, notre bois n'a certes pas grande valeur artistique.

Grande. 5.

A. 21.

Trois couleurs, aux teintes fanées que l'on ne rendrait plus, l'enluminent : bleu, jaune, vieux rouge sur blanc et noir.

Format : 0,35 de hauteur, sur 0,32 en large.

L'image est encadrée à droite et à gauche par un *cantique spirituel* ou complainte à M. Saint-Jacques, l'un de ceux que récitait ou chantaient les pèlerins ; au bas est une très courte « *Oraison dévôte à saint Jacques* ».

M. Saint-Jacques est représenté debout, coiffé d'un grand chapeau de feutre noir, sur les bords relevés duquel on voit la coquille traditionnelle (*pecten Jacobæus*) entre deux clous, signe de son martyre, à moins que ce ne soient croix de saint André.

De la main droite, il tient le bourdon avec la gourde qui est une petitealebasse à deux renflements, de la gauche : un livre grand ouvert.

Il est vêtu d'un grand manteau bleu doublé en jaune, jeté sur une robe monacale flammée de rouge par places ; ses pieds sont déchaux avec une simple semelle retenue par des liens au-dessus des chevilles, c'est l'alpargate du pauvre espagnol ou du religieux.

De part et d'autre, agenouillés à ses pieds, tête nue, deux bons pèlerins prient le grand *Santiago* avec ferveur ; ils ont aux épaules l'inévitable pèlerine constellée de coquillages, piquée de clous en croix.

Deux autres motifs en haut de la gravure leur font pendant, mais ils ne représentent qu'une seule et même scène.

Un pèlerin et sa femme passant au-devant d'une chapelle font un geste de surprise en apercevant en face d'eux un pendu dont le corps se balance au gibet ; la hart passée autour du col lie également les mains sur le devant ; un gros coq est perché sur le bras de la

potence ; comme accessoire, sur le côté, une échelle est appliquée.

C'est la représentation d'un miracle fameux opéré par M. Saint-Jacques à San Domingo de la Calsada.

Mais le récit ne sera que plus en harmonie avec la simplicité de l'estampe, si nous ne le trouvons dans la bouche d'un pèlerin du XVIII^e siècle contemporain de notre imagier (1) :

« *De la Calsades ou Saint-Dominiques.* — Cette ville » est le véritable endroit où est arrivé ce beau miracle » à l'endroit de ce pèlerin qui fut pendu, sans être » mort, par le faux jugement du juge. A un demi-quart » de lieue de la ville, avant que d'y entrer, est là, » comme une espèce de petite chapelle soutenue de » quatre piliers de pierre. C'est l'endroit où fut pendu » l'innocent pèlerin, dont nous rapporterons l'histoire » (par la suite)... Sur la gauche, en entrant, se voit

(1) M. le baron de Bonnault d'Houët a publié un livre des plus intéressants ; c'est le récit fait par un paysan picard de son pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle en 1726. Il s'est borné à le transcrire tel quel, en l'annotant de la manière la plus judicieuse et la plus complète ; la préface qu'il a mise en tête de ce journal est fort instructive. Nous ferons au cours de cette étude quelques autres emprunts à l'ouvrage de M. le baron de Bonnault, qui les a autorisés avec une bienveillance dont nous le remercions ici. Ces sortes de travaux tirés à un petit nombre d'exemplaires ne sont malheureusement connus que du trop petit nombre de chercheurs qui s'intéressent à ces choses du vieux temps ; c'est pourquoi, au lieu de renvoyer à son ouvrage, nous nous sommes permis de retranscrire un peu plus loin la partie du récit du pèlerin picard qui s'appliquait à Bordeaux et au territoire environnant. Les amis si nombreux du vieux Bordeaux nous en sauront sans doute gré et si j'ai pu appeler davantage l'attention sur le livre de M. de Bonnault, j'aurai atteint un double résultat et acquitté une dette de gratitude.

Pèlerinage d'un paysan picard à Saint-Jacques de Compostelle, au commencement du XVIII^e siècle, publié et annoté par le baron de Bonnault d'Houët, archiviste-paléographe. — Montdidier, imprimerie Abel Radenez, 1890.

» élevée en l'air, à vingt pieds de haut, une cage de
» fer, peinte en bleu, où dedans sont renfermés un coq
» et une poule blanche, en mémoire de celui qui était
» rôti à la broche du juge, qui a jugé l'innocent pèle-
» rin, en disant au père et à sa mère : « Si votre fils
» n'est pas mort comme vous le dites, je veux que ce
» coq, qui tourne embroché, saute sur la table et
» chante ». Ce que le coq fit par permission divine. Et,
» pour cet effet, l'on a gardé des poules de la race de ce
» coq et l'on en élève de temps à autre, pour faire con-
» naître que ce miracle fut connu de là. Et l'on donne
» à chaque pèlerin deux ou trois plumes de la race de
» ces poules et coqs, que le plus souvent les pèlerins
» ont à leurs chapeaux.

» Pour en rapporter l'histoire en raccourci, il suffit
» de dire qu'un jeune homme allant à Saint-Jacques
» avec son père et sa mère, arrivant à cette ville, furent
» logés dans une auberge, dont la servante est devenue
» amoureuse du garçon. Lui ayant proposé la lure, ce
» qu'il ne voulut accepter et pour se venger de cela, le
» soir lui mit une tasse d'argent dans sa besace sans
» rien dire. Et le lendemain part sans savoir. La ser-
» vante dit qu'il y avait une tasse de perdue. On fait
» courir après ces gens et l'on trouve la tasse sur le
» garçon, qui n'en savait rien. La justice s'en est emparée,
» si bien qu'il fut condamné d'être pendu et l'exécution
» s'en est faite. Le père et la mère poursuivirent leur
» voyage, où, au bout de quinze jours, furent de retour
» en cette ville; ont trouvé leur enfant qui n'était pas
» mort par permission divine. Ils vinrent chez le juge,
» lui prier de faire dépendre leur fils qui n'était pas
» mort. A quoi le juge ne voulant pas ajouter foi leur dit :
» Si cela est tel que vous le dites, je veux que ce coq,
» qui tourne à ma broche, chante. Ce que Dieu a permis.

» Le coq s'ôta de la broche, sauta sur la table et chanta
» trois fois au grand étonnement du juge, ce qui fit
» connaître la vérité du fait. Et pour punition du juge,
» il y eut un jugement rendu contre lui et ses succes-
» seurs qu'ils porteraient au col une corde pour ressou-
» venir de ce jugement. Ce qui s'est pratiqué longtemps,
» et depuis la chose s'est adoucie : ils portent un ruban
» rouge et donnent à souper tous les jours à un pèlerin
» en reconnaissance (1).

» La chemise de ce pèlerin se garde encore dans
» l'église et la potence au-dessus d'une fenêtre. Elle
» est de cette façon (2). L'église est ornée de très beaux
» tableaux représentant le miracle et la vie et le juge-
» ment de ce pèlerin et le procès » (Extrait du pèlerinage
d'un pèlerin picard, p. 53-55).

(1) Le seigneur de Caumont reproduit cette légende dans son *Voiatge à Saint-Jacques en Compostelle* en l'an mil CCCCVIII, publié à la suite du *Voyaige d'Oultremer* par le marquis de la Grauge. Paris, 1878. On la retrouve avec de légères variantes, dans le *Libellus miraculorum sancti Jacobi* cité par l'abbé Pardiac, p. 126; de même dans un curieux petit livre, de la fin du xvi^e siècle, à l'usage des pèlerins de Rouen, conservé à la Bibl. nat., Hz, 1431, et malheureusement incomplet. Enfin les *Chansons de Saint-Jacques* n'ont garde de l'oublier :

Oh ! que nous fûmes joyeux
Quand nous fûmes à Saint-Dominique
En entendant le coq chanter
Et aussi la blanche Geline;
Nous sommes allés vers la justice,
Où resta trente-six jours l'enfant
Que son père trouva en vie
De Saint-Jacques en revenant.

(2^e couplet de la II^e. Voyez également le 9^e de la I^{re} et le 8^{me} de la VI^e)
(Note du baron de Bonnault d'Houët, p. 55).

(2) Le dessin de Manier, d'un centimètre carré au plus, est trop informe pour être reproduit (Note du baron de Bonnault d'Houët, p. 55).

Notre image nous révélerait à elle seule, étant accompagnée de l'itinéraire, que, malgré la sévérité des ordonnances rendues par Louis XIV et renouvelées sous Louis XV, la popularité du pèlerinage à Compostelle en Galice n'avait pas été trop entamée. En fait, rien n'est plus exact et pas mal d'auteurs sont à cet égard tombés dans une facile erreur pour avoir mal interprété la lettre des prescriptions royales. Le paysan picard chemine avec deux camarades et rencontre en cours de route de nombreux pèlerins allant comme eux en Espagne ou en revenant; nous donnerons d'ailleurs à cet égard des documents probants.

L'imagerie tirait donc profit de la dévotion à certains lieux de pèlerinage; les vierges, les saintes, les saints enluminés avec itinéraires, cantiques, oraisons ou prières se vendaient couramment aux pèlerins et aux confréries; notre gravure a été trouvée par M. l'abbé Cluzol, curé de Saint-Côme, parmi beaucoup d'autres qui représentaient au fond d'un grenier un stock invendu au siècle dernier et par bonheur retrouvé (1).

Voici le texte qui accompagne l'enluminure :

CANTIQUE SPIRITUEL

Quand nous partîmes de France
En grand désir
Nous avons quitté père et mère
Tristes et maris ;

(1) Voici quelques-unes des images : Notre-Dame des Hermites, Notre-Dame de Lorette, Notre-Dame de Mouserrat, Sainte-Françoise, Notre-Dame des Anges, le Pécheur repent, l'Innocence de Suzanne, etc.

Nous adressons nos remerciements à M. le Curé de Saint-Côme, qui a bien voulu nous offrir quelques-unes de ces images qu'on trouvera d'ailleurs reproduites plus loin.

Au cœur avions si grand désir
D'aller à Saint-Jacques,
Avons quitté tous nos plaisirs
Pour faire ce voyage.

Nous prions la Vierge-Marie,
Son fils Jésus,
Qu'il lui plaise nous donner
Sa sainte grâce,
Qu'en Paradis nous puissions voir
Dieu et M. Saint-Jacques.

—
Quand nous fûmes en la Saintonge,
Hélas ! mon Dieu ;
Nous ne trouvâmes point d'églises,
Pour prier Dieu ;
Les Huguenots les ont rompues
Par leur malice,
C'est en dépit de Jésus-Christ
Et la Vierge-Marie,
Nous prions, etc.

—
Quand nous fûmes au port de Blaye,
Près de Bordeaux
Nous entrâmes dedans la barque
Pour passer l'eau,
Il y a bien sept lieues par eau,
Bonnes me semble,
Marinier passe promptement
De peur de la tourmente.
Nous prions, etc.

—
Quand nous fûmes dedans les Landes
Bien étonnés,
Avions de l'eau jusqu'à mi-jambes
De tous côtés,
Compagnons nous faut cheminer
En grandes journées
Pour nous tirer de ce pays
De si grandes rosées.
Nous prions, etc.

—

Quand nous fûmes à Bayonne,
Loin du pays,
Nous fallut changer nos couronnes
En fleurs de lys ;
C'était pour passer le pays
De la Biscaye,
C'est un pays rude à passer
Qui n'entend le langage.
Nous prions, etc.

—
Quand nous fûmes à Sainte-Marie,
Hélas ! mon Dieu !
Je regrettois la noble France,
De tout mon cœur ;
Et j'avais un si grand désir
D'être auprès,
Aussi de tous mes grands amis,
Dont j'en suis en malaise.
Nous prions, etc.

—
Quand nous fûmes à la montagne,
Saint-Adrien,
Au cœur me vient une pensée
De mes parens ;
Et quand ce vient au départir
De cette ville,
Sans dire adieu à nos amis,
Fîmes à notre guise ;
Nous prions, etc.

—
Entre peuple et victoire
Fûmes joyeux
De voir sortir des montagnes
Si grande odeur,
De voir le romarin fleurir,
Thym et lavande,
Rendîmes grâces à Jésus-Christ
Lui chantâmes louanges.
Nous prions, etc.

—
Quand nous fûmes à Saint-Dominique,
Hélas ! mon Dieu,

Nous entrâmes dedans l'église
Pour prier Dieu :
Le miracle du pèlerin,
Par notre adresse ;
Avons oui le coq chanter,
Donç nous fûmes bien aise.
Nous prions, etc.

Quand nous fûmes à Burgue, en Espagne
Hélas ! mon Dieu,
Nous entrâmes dedans l'église
Pour prier Dieu,
Les Augustins nous ont montré
Un grand miracle,
De voir le Crucifix suer,
Rien de plus véritable.
Nous prions, etc.

Quand nous fûmes dedans la ville,
Nommée Léon,
Nous chantâmes tous ensemble
Cette chanson ;
Les dames sortoient des maisons
En abondance,
Pour voir chanter les pèlerins.
Les enfants de la France.
Nous prions, etc.

Quand nous fûmes hors de la ville,
Près de Saint-Marc,
Nous nous assimes tous ensemble
Près d'une Croix,
Il y a un chemin à droite
Et l'autre à gauche,
L'un mène à Saint-Saluateur,
L'autre à Monsieur Saint-Jacques.
Nous prions, etc.

Quand nous fûmes au Mont-Etuves.
Avions grand froid,
Ressentîmes si grande froidure,
Que j'en tremblois ;

A Saint-Salvateur sommes allés
Par notre adresse,
Les reliques nous ont montré,
Dont nous portons la lettre.
Nous prions, etc.

—
Quand nous fûmes au Pont qui tremble,
Bien étonnés,
De nous voir entre deux montagnes
Si oppressés,
D'ouïr les ondes de la mer
En grande tourmente,
Compagnons nous faut cheminer,
Sans faire demeurance,
Nous prions, etc...

—
Quand nous fûmes dans la Galice,
A Rivedieu,
On voulait nous mettre aux Galères,
Jeunes et vieux ;
Mais nous nous sommes défendus
De notre langue,
Avons dit qu'étions Espagnols,
Et nous sommes de France.
Nous prions, etc...

—
Quand nous fûmes à Montjoie,
Fûmes joyeux,
De voir une si belle église
En ce saint lieu,
Du glorieux ami de Dieu,
Monsieur Saint-Jacques,
Qui nous a toujours préservés
Durant ce saint voyage,
Nous prions, etc...

—
Quand nous fûmes à Saint-Jacques,
Grâce à Dieu,
Nous entrâmes dedans l'église
Pour prier Dieu,
Aussi ce glorieux martyr,
Monsieur Saint-Jacques,

Qu'au pays puissions retourner,
Et faire un bon voyage.
Nous prions etc...

FIN

Ce cantique spirituel est la *grande chanson* des Pèlerins de Saint-Jacques, celle qu'ils affectionnaient le plus particulièrement et qui a servi de modèle à toutes les autres chansons, itinéraires où l'on en trouve des strophes entières presque littéralement reproduites.

Au bas de la gravure et du cantique spirituel on lit :

Oraison très dévôte à Saint-Jacques

Glorieux ami de Dieu priez pour nous, qu'en ce bas lieu sa grâce nous soit donnée, et qu'il nous accorde sa sainte miséricorde, lorsque marchant saintement dans cette vie passagère, nous puissions à la fin jouir du bonheur que vous possédez. Ainsi soit-il.

Nous avons toutes raisons de croire que l'image de Saint-Jacques sortait des presses de Letourmy, *imprimeur-libraire, et fabricant de papiers peints, place du Martroi, n° 39, à Orléans*. Elle n'est pas signée de lui, mais à la rapprocher des autres estampes similaires, de *Notre-Dame de Lorette*, de *Notre-Dame des Hermites*, de *l'Entretien de Jésus avec la Samaritaine*, de *l'Homme aux balons ou la Folie du jour*, on voit bien, à la complète similitude des couleurs et des teintes, à la manière du dessin, au papier lui-même, que M. Saint-Jacques peut être attribué avec certitude au fabricant Letourmy (1). Nous ne nous sommes pas trompé.

(1) C'est ce que nous a confirmé M. Herluison, attaché au Musée d'Orléans, qui a publié de très intéressantes *recherches sur les imprimeurs et libraires d'Orléans*. Il a consacré à Letourmy la notice suivante que nous

En outre de l'intérêt qui s'attache, par ailleurs, à l'image du grand saint de Compostelle, ces produits d'une industrie éminemment populaire sont à signaler et à garder. Ils deviennent de plus en plus rares, n'ayant dû d'être conservés à aucune raison spéciale, destinés au contraire à une très rapide disparition à cause même de leur peu de valeur à l'époque où ils s'achetaient et de la désuétude dans laquelle sont tombées toutes ces dévotions depuis 1789 tout au moins. Ces images, après avoir été reléguées dans les humbles logis des campagnes, ont fini par faire place à celles du premier Empire, du temps de Louis-Philippe et de

devons à son aimable obligeance : « LETOURMY (Jean-Baptiste), imprimeur » et libraire. Letourmy était surtout connu à Orléans pour ses impres- » sions de dominoterie. Il imprimait et débitait à grand nombre l'imagerie » commune et populaire, et aussi un papier indienne, soit camaïeu, soit » multicolore, qui servait de couverture aux brochures. Ces feuilles sont » reconnaissables à une bande de la bordure qui porte son nom et son » adresse. En dehors de cela, sa librairie ne se composait guère que des » livres qui constituaient la collection connue sous le nom de *Bibliothèque » bleue*, et dont Orléans et Troyes avaient eu jusqu'alors presque exclusi- » vement le monopole. Les successeurs de Letourmy furent vers 1792, » M^{lle} Boulard, qui épousa Rabier; en 1840, Beuslin, et Gustave Séjourné » en 1863 ». M. Herluison nous a indiqué en outre que l'image de Saint-Jacques de Compostelle et un assez grand nombre d'autres épreuves se trouvent chez des amateurs orléanais. M. Herluison possède d'ailleurs quelques planches en bois provenant de son fonds et il en existe aussi au Musée historique d'Orléans. Quelques spécimens en ont été donnés dans un catalogue d'exposition rétrospective intitulé : *Orléans, l'Université et la Typographie*, 1884, in-8.

Letourmy s'est marié à Orléans en 1778 (registres de l'Etat civil), il est né vers 1755 et vivait encore en 1798. Il n'a pas dû mourir à Orléans; M. Herluison le croit d'origine normande. Comme il a vendu son fonds vers 1792, l'image de Saint-Jacques se place entre 1778 et 1792, mais il est infiniment probable que la planche en doit être de la fin du xvii^e siècle et que Letourmy l'a trouvée dans le fonds de commerce. De nombreux indices nous font attribuer Saint-Jacques et quelques autres bois au xvii^e siècle. Que M. Herluison reçoive ici nos remerciements pour sa contribution à nos recherches.

Napoléon III. Aujourd'hui la chromo-lithographie règne en souveraine sur les murailles.

Il importe cependant de remarquer que les *chansons de Saint-Jacques*, parmi lesquelles se trouve celle qui accompagne l'image de Letourmy, ont été imprimées à Troyes le 7 août 1768, ce qui indique un subit regain de faveur pour le Galicien à cette époque. Mais ici encore il y a lieu d'observer que cette impression n'équivaut pas à la composition des chansons qui pouvaient être dans le domaine public et recueillies par les Confréries depuis plus de 50 ans. J'ai indiqué d'autre part que ces chansons et la nôtre notamment ne sauraient être antérieures au xvii^e siècle puisqu'il y est question des églises ruinées en Saintonge par les Huguenots!

Les produits de la fabrication de Letourmy n'ont pas échappé à Champfleury ; l'industrie des *dominotiers*, et on appelait ainsi au xviii^e siècle les fabricants et marchands de cartes, d'images, de jeux d'oie, de couvertures pour la brochure des livres, de papiers peints, etc..., fut particulièrement florissante à Orléans, à Chartres et à Troyes ; c'est dans ces villes que se créèrent les premiers ateliers d'imagerie populaire, Paris ne vint qu'ensuite. Letourmy n'était autre chose qu'un dominotier. M. Herluison a publié le catalogue des images sorties de son atelier (1).

(1) Cons. Chamfleury, *Histoire de l'imagerie populaire*, Paris, Dentu, 1869.

II

LES SIX CHANSONS DES PÈLERINS DE SAINT-JACQUES

La chanson que nous venons de donner se trouve être la première d'un petit *Recueil* imprimé à Troyes au début du xviii^e siècle et à peu près en entier publié à nouveau par M. Alexis Socard dans un livre à son tour épuisé (1).

Voici le titre de ce manuel : « *Les chansons des pèlerins de Saint-Jacques* », avec une vignette représentant un pèlerin en marche et au-dessous : *s'imprime à Compostelle*. In-24; 10 petits bois grossièrement gravés accompagnent les chansons et, à la fin, une approbation datée de Troyes : 7 août 1718 signée *Grosley*, av. et une permission du 12 août signée : *Grand*.

Il y a eu une seconde édition de ces chansons portant sur le titre : *Sur l'imprimé de Compostelle*; les gravures sont encore plus archaïques et l'approbation de la fin n'est pas suivie de la permission (2).

La double rareté du manuel du xviii^e siècle et de sa

(1) *Noëls et cantiques imprimés à Troyes depuis le XVII^e siècle jusqu'à nos jours*, par M. Alexis Socard, Paris, Aubry, 1865. Cet ouvrage, tiré à 192 exemplaires sur papier de Hollande et à 8 exemplaires sur papier de couleur numérotés et signés, est aujourd'hui épuisé, et nous avons la bonne fortune de posséder l'exemplaire n. 1 sur papier jaune.

(2) Les chansons des pèlerins de Saint-Jacques sont citées parmi les livres qui se vendaient chez la veuve Oudot de Paris.

réimpression partielle par M. Socard nous a encouragé à rééditer après lui les chansons du recueil qu'il y avait le plus d'intérêt à rapprocher de celle que nous avons donné nous-même d'après le bois de Letourmy. On pourra constater ainsi leur air de famille mieux que de simples extraits ne le pourraient montrer. Elles procèdent d'une même inspiration mais leurs variantes ne sont pas à négliger.

AUTRE CHANSON DES PÈLERINS DE SAINT-JACQUES (1)

Quand nous partimes pour aller à Saint-Jacques,
Pour faire pénitence,
Confessés avons nos péchés.
Avant que de partir de France,
De nos curés, primes licence,
Nous ont (2) de sortir du lieu
Nous ont donné pour pénitence,
Un chapelet pour prier Dieu :

Prions Jésus-Christ par sa grâce.
Que nous puissions voir face à face
La Vierge et Saint-Jacques le Grand.

En Dieu nous sommes confiés
Lui présentant d'un cœur très humble,
Nos amis pour les conserver;
De nos cœurs faisant ouverture
Mettant nos corps à l'aventure
Portant la croix de Jésus devant
Sur son bourdon chacun s'appuie,
Disant adieu d'un cœur dolent.
Prions Jésus, etc.

(1) C'est la seconde chanson du Recueil des *Cantiques et Noëls*, de M. A. Socard, V, p. 78.

(2) Il y a sans doute erreur d'impression, et l'on doit lire : Avant de sortir du lieu.

Nous nous mêmes à cheminer
Droit à Paris pour nous rendre :
C'est pour la Saintonge passer,
Prions Jésus qu'il nous défende
Des ennemis par sa puissance,
Ceux qui voudroient par hérésie,
Empêcher nos bons désirs :
Prions Jésus, etc.

—
A Lusignan avons passé,
De Saintes à Pont, puis à Blaye,
Là où nous faut embarquer :
Pourvu que nous ayons monnaie,
Puis à Bordeaux la claire voie,
Aux Jésuites sommes allés,
Qui nous ont donné grand'joie,
Pain et vin pour notre souper.
Prions Jésus, etc.

—
Mais nous fûmes bien étonnés
Quand nous fûmes dedans les Landes,
Tous mes compagnons et moi,
De nous voir l'eau jusqu'à mi-jambes,
Mes compagnons, que l'on s'avance,
Et prions Dieu dévotement,
En lui mettons notre espérance,
Et en Saint-Jacques le Grand,
Prions Jésus, etc.

—
Changer fallut nos gros blancs,
Quand nous fûmes dans Bayonne,
Nos quarts d'écus qu'on nomme Francs,
Avec notre monnaie en somme,
Semblablement notre couronne
C'est pour la Biscaye passer,
Où il y a d'étrange monde,
On ne les entend pas parler :
Prions Jésus, etc.

—
Quand nous fûmes à Saint-Jean-de-Luz
Les biens de Dieu en abondance ;

Car ce sont gens de Dieu élus,
Des charités ont souvenance,
Donnant aux pauvres chevance,
Et de leurs biens en abondance,
Disant : Vous aurez souvenance,
Dieu vous conduise à sauvement.

Prions Jésus, etc.

—

Mais nous fûmes bien étonnés,
Quand nous fûmes à Sainte-Marie,
Là tous mes compagnone et moi
Dîmes adieu à la France jolie,
En pleurant nous nous mîmes à dire :
Adieu les nobles fleurs de lys,
En Espagne nous faut suivre ;
C'est un étrange pays ;

Prions Jésus, etc.

—

Nous avons cheminé longtemps
Dans les montagnes de Biscaye,
Cheminant toujours rudement
Par les pays en droite voie,
Jusqu'au Mont Saint-Adrien ;

Prions Jésus, etc.

—

Nous fûmes grandement joyeux
Entre Peuple et Victoire
De voir fleurir le Cicador,
Et égrener la lavande,
Et tant de Romarin qui branche
D'où sortoit si grande odeur,
Nous chantâmes tous ensemble
Pour en louer le créateur :

Prions Jésus, etc.

—

Ah ! que nous fûmes joyeux
Quand nous fûmes à Saint-Dominique,
En entendant le coq chanter,
Et aussi la blanche géline ;
Nous sommes allés vers la Justice,
Où resta trente-six jours l'enfant,

Que son père trouva en vie,
De Saint-Jacques en revenant !
Prions Jésus, etc.

Quand à Burges fûmes arrivés,
De grande dévotion portés,
Avons été à l'église,
Priant notre Sauveur très digne,
Le suppliant qu'il nous conduise,
Et par voie qu'il nous préserve :
Nous avons vu un grand miracle,
Le crucifix suer.
Prions Jésus, etc.

Quand nous fûmes dedans Léon
De la vieille Castille,
Nous chantâmes cette chanson,
Au beau milieu de la ville,
Les hommes, femmes et filles
De toutes parts nous suivoient,
Pour entendre la mélodie
De ces bons pèlerins françois.
Prions Jésus, etc.

Jamais nous n'eûmes si grand froid
Que quand nous fûmes au Mont d'Etuves,
Etions transis jusques au cœur,
Ne voyant Soleil ni Lune,
Le vent, la pluie nous importune,
Mon Dieu, le vrai Médiateur,
Nous a délivrés de la pluie
Jusques dans Saint-Salvateur :
Prions Jésus, etc.

Quand nous fûmes à Saint-Salvateur,
Avons vu les Saintes Reliques ;
Qui sont si précieuses et dignes,
On les montre à tous les passans !
Nous en portons les écrits
Pour contenter les mécréans
Prions Jésus, etc.

Là nous fûmes bien étonnés,
Quand nous fûmes au Pont qui tremble,
Tous mes compagnons et moi,
De nous voir entre deux Montagnes,
De voir la mer en grande tourmente,
Pour faire longue demeure ;
Compagnons nous faut cheminer,
C'est pour à Saint-Jacques aller :
Prions Jésus, etc.

—

Hélas ! que nous fûmes joyeux
Quand nous fûmes à Montjoye,
Tous mes compagnons et moi,
De voir ce lieu tant désiré
C'étoit de voir la sainte Eglise,
Où rendîmes grâce à Dieu,
A la Sainte-Vierge et à Saint-Jacques,
D'être arrivé en ce saint lieu :
Prions Jésus, etc.

Dieu bénisse ceux qui font du bien aux pauvres pèlerins.

AUTRE CHANSON DES PÈLERINS DE SAINT-JACQUES (1)

SUR L'AIR : *Ma calebasse est ma compagne, etc.*

—

Quand nous partîmes de France,
Nous dîmes adieu à nos femmes,
Et à nos petits enfants,
A Dieu je les recommande,
Et à Saint-Jacques le grand.

Nous prions la vierge Marie,
Et son cher enfant,
Qu'il nous fasse la grâce
De voir Saint-Jacques le grand.

—

(1) Cette chanson est la 6^me des chansons des Pèlerins données par M. Socard, *op. cit.*, p. 88.

Quand il nous fallut partir,
Nous dîmes adieu à nos amis,
Tant aux petits qu'aux grands ;
A Dieu je les recommande,
Et à Saint-Jacques le grand,
Nous prions, etc.

—

Quand nous fûmes en la Saintonge,
Le meilleur pays du monde ;
Mais il y a de méchantes gens,
Ils s'en vont sur les passages,
Pour nous voler notre argent
Nous prions, etc.

—

Quand nous fûmes dans les Landes,
Avions l'eau jusqu'à mi-jambes,
Moi et tous mes compagnons,
Pour accomplir le voyage
De Saint-Jacques le Baron ;
Nous prions, etc.

—

Quand nous fûmes à Bayonne,
Changer fallut nos couronnes,
Nos écus et nos blancs,
C'est pour passer la Biscaye,
Où l'on n'entend point les gens ;
Nous prions, etc.

—

Quand nous fûmes à Sainte-Marie,
Adieu la France jolie,
Et les nobles Fleurs de lys,
Car je m'en vais en Espagne,
C'est un étrange pays :
Nous prions, etc.

—

Quand nous fûmes à la montée
Saint-Adrien est appelée,
Il y a un hôpital fort plaisant,
Où les pèlerins qui y passent
Ont pain et vin pour leur argent :
Nous prions, etc.

Entre Peuple et Victoire
Il me souvient de ma mère,
Et aussi de mes parents,
A Dieu je les recommande,
Et à Saint-Jacques le grand :
Nous prions, etc.

—
Quand nous fûmes à Saint-Dominique,
Nous vîmes le coq et la géline,
La justice de l'Enfant,
Où tous les pèlerins qui passent,
En ont le cœur fort dolent :
Nous prions, etc.

—
Quand nous partîmes de Léon,
Avec moi et mes compagnons,
Trouvâmes deux chemins,
L'un à Saint-Salvateur même,
L'autre à Saint-Jacques le grand.
Nous prions, etc.

—
Quand nous fûmes au Mont Etuve,
Qui est si froid et si rude,
Et fait plusieurs cœurs dolents,
Ont fait plusieurs femmes veuves,
Orphelins, petits enfants :
Nous prions, etc.

—
Quand nous fûmes au Pont qui tremble.
Nous étions bien vingt ou trente,
Tant François comme Allemaus,
Nous nous disions l'un à l'autre,
Compagnons, marche devant ;
Nous prions, etc.

—
Marche devant, je t'en prie,
Compagnon, ne t'ébahis mie,
Si j'ai mué mon semblant,
En passant les Monts Etuves,
Et les bois qui sont dedans :
Nous prions, etc.

—

Quand nous fûmes à Montjoie
Mon cœur tressaillit de joie
De voir Saint-Jacques le grand,
Du vin de ma callebasse,
Alors j'en ai pris d'autant :
Nous prions, etc.

—

Quand nous fûmes à Montferrat,
Mon compagnon devint malade,
Dont j'eus le cœur très dolent
Du pain de ma malette,
J'en donnai du plus blanc,
J'allois le réconfortant.
Nous prions, etc.

—

Quand nous fûmes à La Ravelle,
Mon compagnon fut mis en terre,
Dont j'en ai le cœur dolent,
J'ai cherché dans sa pochette,
Je n'y ai trouvé qu'un blanc,
C'est pour écrire une lettre
Pour écrire à ses parents :
Nous prions, etc.

—

Quand nous fûmes à Saint-Jacques,
Nous n'avions denier ni maille,
Ni moi, ni mes compagnons ;
Je vendis ma calebasse,
Mon compagnon son Bourdon,
Pour avoir du fallotage
De Saint-Jacques le Baron :
Nous prions, etc.

—

Ma Callebasse, ma compagne,
Mon Bourdon, mon compagnon,
La Taverne m'y gouverne
L'Hôpital c'est ma maison.

La troisième chanson du *Recueil* (1) a pour titre : CHANSON DU DEVOIR DES PÈLERINS, sur l'air : *Or sus, au peuple de France* ; on en devine aisément le sujet qui est une manière d'exhortation pieuse où le pèlerin puise conseil et résolution. Quelques passages ont trait à l'accoutrement traditionnel :

Des choses nécessaires
Il faut être garni,
A l'exemple des Pères
N'être pas défourni
De Bourdon, de Malette,
Aussi d'un grand chapeau,
Et contre la tempête
Avoir un bon manteau.

Le cantique se compose de vingt-deux couplets.

Quatrième chanson (2) : HISTOIRE ARRIVÉE A DEUX PÈLERINS, sur le chant : *de la Boïste*. C'est l'histoire d'un miracle opéré par Saint-Jacques. Deux pèlerins étaient partis de douce France pour la Galice ; l'un des camarades emportait avec lui la forte somme. Un hôtelier l'assassina pendant la nuit afin de le dépouiller. Son compagnon ayant découvert le crime fit embaumer son corps, le mit en bière :

Et le porta légèrement
Jusqu'à Saint-Jacques le grand,
D'un amour très particulier,
Etant à Saint-Jacques arrivés,
Tout doucement l'a posé,

(1) Dans l'ordre des pièces du *Recueil* de M. Socart, *op. cit.*, p. 81.

(2) La quatrième du même *Recueil*, p. 85.

Et fit célébrer une Messe :
Et sortant de ce lieu sacré,
Une ombre le vint embrasser,
Avec grande amour et tendresse.

Une voix lui dit doucement,
Tu m'as retiré du tourment,
Mon camarade fidèle,
Tu as fait le voyage pour moi,
Et je vais prier pour toi
Jésus dans la gloire éternelle.

Elle se compose de quinze couplets.

Cinquième chanson : SUR UN GENTILHOMME QUI A FAIT LE VOYAGE DE SAINT-JACQUES ET S'EST RENDU CAPUCIN. SUR le chant : *Réveillez-vous belle dormeuse* (1). Ce sont, en quatorze couplets, des adieux au monde, à ses œuvres et à ses pompes dans le goût suivant :

Adieu la muse, adieu bel ambre,
Le fard et toutes les senteurs,
Je vous quitte sans plus attendre,
Pour servir Jésus mon sauveur.

Adieu gentilshommes de chambre,
Tous mes laquais semblablement,
Je vous quitte sans plus attendre,
Je vais à Saint-Jacques le grand.

Après la sixième chanson déjà donnée, vient un cantique en prose : CANTIQUE DU PÈLERIN DE SAINT-JACQUES A ROME, air : *de Saint-Jacques*, où sont mentionnées les principales étapes.

(1) La cinquième, *ibid.*, p. 87.

On voit combien cette poésie populaire est inférieure, mais elle atteste bien au xvii^e siècle la faveur en laquelle était tenu le pèlerinage de Compostelle.

Dans ces petits recueils, les confrères de Saint-Jacques apprenaient les chansons qu'ils entonnaient sur les places à la traversée des villes attroupant autour d'eux les bonnes gens auxquelles ils montraient des reliques. Ils vendaient aussi les images dont ils avaient eu le soin de se munir, en sorte qu'avec la charité que leur faisaient les hospitaliers, ils gagnaient la frontière sans trop de privations. La deuxième chanson nous les montre en action à Léon, dans la vieille Castille :

Les hommes, femmes et filles
De toutes parts nous suivoient,
Pour entendre la mélodie
De ces bons pèlerins François.

On verra plus loin que si les imprimeurs de Troyes, dont la *Bibliothèque bleue* est célèbre, semblent avoir eu le monopole des manuels de cantiques, les *dominotiers* d'Orléans ont eu celui des images accompagnées de ces mêmes cantiques. Le Saint-Jacques de Letourmy en est un exemple, mais nous en aurons bien d'autres à citer par la suite.

III

LA LÉGENDE DE SAINT-JACQUES PATRON DE L'ESPAGNE, LES PÈLERINAGES, LES HÔPITAUX, LES CONFRÉRIES

Santiago patron de l'Espagne. — Charlemagne à Compostelle. — Organisation des pèlerinages : voies, hôpitaux, confréries, etc. — *Codex de Saint-Jacques de Compostelle* : voies du Codex. — *Nouvelle guide des chemins* (1583). — *Chansons de Saint-Jacques* (itinéraire des). — Extrait de l'itinéraire de la *nouvelle guide*. — Extrait de l'itinéraire des *chansons*. — Chemins de Saint-Jacques en Gascogne, de M. Adrien Lavergue. — L'abbaye de la Sauve, centre des pèlerinages : voie orientale, voie occidentale. — Donations faites à l'abbaye de la Sauve par des pèlerins. — Itinéraire de Cap-Breton à La Sauve. — Statue et médaillon de Saint-Jacques à La Sauve. — *Merveilles de la Ville de Rome* avec le *Voyage de Saint-Jacques en Galice*. — Chemins de Saint-Jacques en Médoc et en Guienne.

Un immense élan de foi a porté durant neuf siècles les pèlerins du monde entier au pied du tombeau du grand apôtre de l'Espagne. Vilains, bourgeois, grands de la terre, hauts et puissants seigneurs, des rois eux-mêmes, touchés de contrition, repentants, prenaient un beau jour le bourdon, la pèlerine et la gourde pour expier à Compostelle ou demander une grâce. Ils cheminaient par les routes, par monts et vallées, mortifiant leur corps et leur âme, demandant la charité quand ils étaient pauvres, et, riches, la faisant sur leurs

pas; l'hôpital était au bout des rudes étapes pour les recevoir (1).

Et jusqu'à la Révolution les pèlerins de France, de tous les plus nombreux, se sont dirigés vers la Galice en longues théories; seules les guerres avec l'Espagne ont pu ralentir de temps à autre ce grand mouvement d'où sont sorties les croisades.

On a tant de fois retracé la vie et le martyre de saint Jacques mort à Jérusalem; la translation de son corps à *Iria flavia*, depuis Padron, les soins pieux que lui prodiguèrent ses disciples, la merveilleuse apparition d'un champ d'étoiles (*campus stellæ*, voie lactée, chemin de Saint-Jacques) qui révéla en 812 le lieu de son ensevelissement à l'évêque Théodomir sur l'emplacement de la ville romaine *Liberum donum*, et puis l'érection d'une église autour de laquelle se fonde Saint-Jacques de Compostelle, que nous ne referons pas ici cette légende dorée (2).

Restée fidèle à son grand patron, l'Espagne catholique la redit à l'envi; pour elle Monseigneur *Santiago* personnifie la lutte contre les infidèles et la conquête

(1) C'est à Saint-Jacques de Compostelle que les rois d'Espagne doivent être sacrés absolument comme nos rois de France l'étaient à Reims. Malheureusement on a depuis longtemps déjà reculé devant les difficultés du déplacement de la Cour, tant les routes sont mauvaises. Mais le roi d'Espagne fait chaque année une grosse offrande à Saint-Jacques de Compostelle dont il continue ainsi à enrichir le trésor. Le capitaine général de la province de Galice est délégué à cet effet; solennellement, il se rend à Compostelle, dépose l'offrande au nom du roi, et en son lieu et place communique. Il se fait à chaque fois une imposante cérémonie. Nous tenons ce renseignement de M. le Consul général d'Espagne à Bordeaux, M. de Pereira, qui s'est mis très obligeamment à notre disposition pour toutes recherches, ce dont nous tenons à le remercier ici.

(2) Dans son ouvrage sur le *Pèlerinage de Compostelle* (Bordeaux, 1863) M. l'abbé Pardiac a écrit la vie de saint Jacques dans tout son détail. Il y a aussi à consulter sur ce point le livre cité de M. A. Socard.

de la patrie sur les Maures (1). Le saint n'a pas cette douce et pacifique figure de notre image française; il est le chevalier et le héros qui charge à Clavijo à la tête des chrétiens; formidable sur son palefroi blanc, il brandit l'étendart blanc avec la croix rouge, et de sa grande épée il fauche et pourfend les Maures; c'est lui qui défend que l'on acquitte plus longtemps l'odieux tribut des Cent Vierges; il apparaît à Ramire et lui commande de livrer bataille plutôt que de livrer les jeunes filles. Quand la vaillance de ses enfants n'a pas réussi à protéger Compostelle, il déchaîne alors tous les fléaux et de tous le plus redoutable, la peste, qui ravage les Arabes; il les frappe de terreur et d'effroi, à tel point qu'eux-mêmes respectent et protègent son autel.

C'est l'ardeur guerrière de saint Jacques qui passait tout entière dans l'âme des Espagnols lorsqu'ils s'élançaient aux combats aux cris répétés de *Santiago! Santiago!* tout comme nos hommes d'armes s'ébranlaient au cri de Montjoie Saint-Denis.

(1) Il est intéressant de remarquer qu'à cette époque que j'appellerai héroïque, saint Jacques était : *Saint Jacques le baron*; puis on l'appela : *Monseigneur Saint-Jacques* aux époques paisibles où le pèlerinage se fit sans encombre par les routes, la foi étant la seule sauvegarde; à partir du xvii^e siècle on l'appelle comme dans notre chanson : *Monsieur Saint-Jacques*. *Monsieur* était encore quelque chose de point banal; le frère du roi s'appelait *Monsieur*.

La coquille de Saint-Jacques a imprimé sa trace sur tous nos monuments et jusque sur le mobilier à partir du xvi^e siècle. Au point de vue archéologique, l'introduction de la coquille comme motif d'ornementation est due à la dévotion à saint Jacques.

Mais il est encore plus curieux de constater que les noms de Roy, Roi, Leroy, Leroi, si fréquents et si communs, viennent de ce que le premier d'une troupe de pèlerins qui apercevait le clocher de Compostelle devenait *roi* de la bande. Il restait *le roi* pendant toute la durée du pèlerinage et, une fois chez lui, le sobriquet de *le roy* prévalait à la longue sur son vrai nom.

Avec *Carles li reis nostre emperere magne* de la chanson de geste, que pas un petit Français ne devrait ignorer, la légende de Saint-Jacques entre dans notre grande épopée nationale. Entouré de ses paladins et de ses évêques Charlemagne vole au secours d'Alphonse le Chaste; c'est en pèlerin qu'il va se prosterner à Compostelle, il y préside même un concile.

Et quand il a de nouveau franchi les Pyrénées emportant en un retour douloureux les corps de ces preux qu'on laissera tour à tour à Dax, à Salles, à Belin, au Mas d'Agenais, au *campo santo* de Saint-Seurin de Bordeaux, à Saint-Romain de Blaye, il s'occupe de faire partout bâtir des églises et des hôpitaux. Ils sortent de terre comme lèvent les blés et partout bientôt ils jalonnent ces antiques voies romaines qui seules s'étaient offertes à nos armées, que la reine Brunehaut, le grand empereur et ses successeurs ont mis tous leurs soins à restaurer. Elles deviennent les chemins de Saint-Jacques et presque toutes se rencontrent en Gascogne pour mener aux ports des Pyrénées, à Roncevaux ou à Béhobie.

Les pèlerinages commencent.

En Espagne, de nos jours encore, la voie unique à partir de *Puente de la Reina* s'appelle le *camino real francés*. Mais par ce chemin français arrivaient des fidèles de toutes les nations, des Allemands, des Autrichiens, des Anglais. Ces derniers surtout, à l'époque où la Guienne était anglaise, débarquaient à Bordeaux. Ils se rendaient de là à l'abbaye de La Sauve, dans l'Entre-deux-Mers, dont saint Gérard, son premier abbé, avait fait un centre de ralliement et un point de départ pour la Galice.

Voilà comment le grand saint de l'Espagne fut aussi celui de France, formant trait d'union entre les deux

pays latins ; on comprend que sur cette communauté d'origine une indissoluble amitié se soit nouée à la faveur de ce bienfaisant patronage.

Un peu partout se constituèrent des *Confréries de Saint-Jacques* ; quelle paroisse n'a pas eu la sienne (1) ? Ces associations avaient leurs règles, leurs statuts, leurs privilèges, leurs charges. Pendant plusieurs siècles il fallut avoir fait le pèlerinage à Saint-Jacques pour être *confrère* ; plus tard, lorsque les premiers relâchements se firent, vers le xvi^e siècle, on fut admis à se faire remplacer (2).

C'est à la faveur de ces circonstances que le pèleri-

(1) On a publié quelques archives relatives à ces Confréries et notamment : *La Confrérie des pèlerins de Saint-Jacques et ses archives*, par Henri Bordier (Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île de France, t. I et II).

(2) On n'a rien publié à Bordeaux sur la Confrérie de Saint-Jacques ; il est vrai de faire observer que le *Fonds des jésuites* aux archives départementales n'a pas encore été classé. Dans les *Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem en Guyenne*, de M. le baron de Marquessac (Bordeaux, veuve Justin Dupuy, 1866, p. 69), on voit un bourgeois de Bordeaux, Pierre de Lahonde, reconnaître tenir en faveur de la *Confrérie Saint-Jacques* établie en l'église du Temple de Bordeaux, une vigne située à Al Carrouan... sous 2 deniers d'esporle et 12 deniers de cens, payables à la dite Confrérie. [Acte reçu par Pierre de Gibran, notaire, le 26 juin 1387]. Mais cette Confrérie pourrait bien avoir gravité autour d'un ordre spécial religieux et militaire, celui de Saint-Jacques de l'Épée rouge, spécialement institué pour protéger les pèlerins qui se rendaient au tombeau de Compostelle. Il avait pour devise : *Rubet ensis sanguine Arabum*. C'est ce que nous porte à croire sa présence dans l'église du Temple de Bordeaux ; ceci toutefois sous toutes réserves.

Il y avait une *Confrérie de Saint-Jacques* dans l'église de Roquefort notamment ; elle était placée sur le bord de l'un des nombreux chemins qui sillonnèrent les Landes. *L'inventaire sommaire* du département des Landes nous fournit la mention suivante : « 1664-1789. — *Liste des confrères et des confréresses* ; — *apurement des comptes présentés par le syndic*. — *Règlement de la Confrérie approuvé par Philippe, évêque d'Aire* : chaque confrère devait, autant que possible, avoir fait le voyage de Saint-Jacques ». *Invent. somm. du départ. des Landes*, Série E, 71.

nage à Saint-Jacques prit une importance exceptionnelle venant immédiatement après celui de Jérusalem et de Rome ; aussi les templiers et les hospitaliers de Malte avaient-ils affecté nombre de leurs hospices et maladreries aux pèlerins se rendant à Santiago de Compostelle, les seuls qui eussent vraiment droit au titre de *pèlerins* (1). Ceux qui allaient à Rome étaient dits *Romei*, *Roumieux*, *Romieux* ou *Romioux* et le chemin de Rome s'appelait *lou camin romiou* ; ceux de Palestine sont désignés dans les anciens actes sous le nom de *Palmati*, *Palmigeri* et *Paumiers* sans doute à cause des feuilles de palmiers qu'ils rapportaient de Palestine. Les confrères de Saint-Jacques étaient les *Sentjaqués* ou *Sentjacairés* en gascon, et aussi les *Coquillards*.

On s'est attaché de divers côtés à restituer les itinéraires divers qui menaient des villes de France à Saint-Jacques de Compostelle, en sorte que ce travail n'est pas à refaire ici ; il nous suffira de renvoyer aux sources en les indiquant toutefois par une sommaire analyse bibliographique.

Un prêtre français, Aimery Picaud (2), qui fit le voyage de Compostelle, vers le milieu du XII^e siècle, en compagnie d'une riche dame des Flandres, Gerbega, écrivit son voyage ; c'est le *Codex de Saint-Jacques de Compostelle* qu'il attribua lui-même au pape Calixte II pour lui donner portée plus grande assuret-on.

Quoi qu'il en soit un moine de Ripoll, en Catalogne, A. Du-

(1) Dante dans la *Vita Nuova* a écrit : « *In modo stretto non s'entende pellegrino se non chi va verso la casa di S. Jacobo, o riede* » ; traduction libre : n'est à proprement parler pèlerin que celui qui se rend à la maison de Saint-Jacques ou en retourne.

(2) Il était originaire du Poitou.

mont, appelait dès 1173 l'attention de son abbé sur ce livre, déplorant que faute de temps, mais surtout de pécune, il ne pût en retranscrire que trois livres sur cinq. C'est, la chose arrive souvent, celui de tous qui présentait le plus d'intérêt, le quatrième, qui demeura ignoré jusqu'au jour où le P. Fita le donna au public savant : LE CODEX DE COMPOSTELLE. *Livre IV* (Paris, chez Maisonneuve, 1882).

Il nous fait connaître la route suivie par les pèlerins français du XII^e siècle ; c'est le premier en date des trois itinéraires que nous allons signaler.

Le deuxième se trouve dans la *Nouvelle guide des chemins* publiée en 1583 (1).

Le troisième est tracé dans un rarissime opuscule dont nous avons déjà parlé, les *Chansons des pèlerins de Saint-Jacques*, cité par le paysan picard (2), par M. de Bonnault d'Houët et dont il a été déjà question.

Le CODEX, livre IV, ch. I, *de viis sancti Jacobi apostoli*, pp. 2 et 3, nous fait connaître quatre chemins qui tous se réunissent en Espagne à Puente la Reina (*ad pontem Reginæ*).

Le premier par Saint-Gilles, Montpellier et Toulouse, va au port d'Aspe ; c'est celui qui dessert la vallée du Rhône, la Provence, et le nord de l'Italie.

Le second passe par Notre-Dame du Puy, Sainte-Foy de Conques et Saint-Pierre de Moissac.

Le troisième, par Sainte-Magdeleine de Vézelay, Saint-Léonard en Limousin et Périgueux.

Le quatrième itinéraire de Paris à Compostelle, par Saint-Martin de Tours, Saint-Hilaire de Poitiers, Saint-Jean d'Angély, Saint-Eutrope de Saintes, Bordeaux.

Ces trois derniers se réunissent à Ostabat, traversent la chaîne des Pyrénées au port de Cise et rejoignent au sud de Pampelune à Puente la Reina le premier chemin que nous avons vu franchir la montagne au col d'Aspe. Il n'y a plus, on

(1) Paris, par Nicolas Bonfous, rue Neuve Notre-Dame, à l'enseigne Saint-Nicolas, 1583.

(2) *Op. cit.*, p. 106.

le sait déjà, qu'une seule voie à partir de Puente la Reina qui est le *camino real francés*.

Le passage par Roncevaux fut peu à peu délaissé pour celui, beaucoup plus commode, de Béhobie après Bayonne vers Irun.

De tous ces itinéraires, celui de la Nouvelle guide est incontestablement le plus complet et le plus détaillé. M. le baron de Bonnault d'Houët l'a reproduit tout entier dans son *Pèlerinage d'un paysan picard* (1). Il ne sera pas sans intérêt d'en reproduire la partie qui s'applique à notre région depuis Saintes jusqu'à Saint-Jean de Luz. Les étapes, les hôpitaux, les lieux de repos y sont très exactement indiqués ainsi que les distances.

EXTRAIT DE L'ITINÉRAIRE DE LA NOUVELLE GUIDE

SAINTEs, v. e.....	il. R.
Ville capitale de Xaintonge.	
L'hospital neuf.....	q.
La maladrerie.....	d. q.
Ponts.....	q.
Recose (<i>manque sur la carte de Cassini</i>).....	il.
Saint-Gervais [<i>Saint-Genis</i>].....	il.
Pressac [<i>Plassac</i>] b.....	il. R.
La Tenaille b. abb.	il.
Saint Duisan [<i>Saint-Dizant-du-Bois</i>].....	il.
Mirambeau.....	d. l.
Petit bannois.....	il.
Plaine seve.....	iiil. g.
SAINCT AUBIN b.....	iiil.
Le bois Franc en la comté de Blaye.	
Le pays de fenestres [<i>Pas des fenêtres</i>].....	il.
Estauliers.....	il.
Gigot [<i>à mi-route d'Estauliers à Blaye</i>].....	iiil. R.
La garde, ou Darde de Roland, duquel lieu l'on dit que Roland jetta une lance jusques dans la mer de Blaye.	

(1) Appendice A. II. Itinéraire de la nouvelle guide, *op. cit.*, p. 175.

BLAYE v. ch.	il
Frontière port de mer, Comté souz l'Evesché de Bordeaux. Passe un brachs de mer venant de La Rochelle. A Blaye on monte sur l'Anguille, qui est un certain barc petit et grand, lequel d'une marée conduit selon le vent jusques à Bor- deaux où il y a sept lieues de pays. Monte sur ledit brachs de mer et sur l'Anguille susdicte par les lieux qui s'ensuyvent.	
ROCHE D'ESTAUX [<i>Roc de Tau</i>]	il.
Laisse la ville du bourg (1) à main gauche. Le bec d'Ambois [<i>Bec d'Ambès</i>], passage dan- gereux qui est d'un pont et d'une isle entre deux mers, que verres à main gauche.	
MONTFERRANT [<i>Monferrand</i>]	iiil.
Sur la coste de la mer à main gauche Macaut, à main dextre. Le pays de Médoc, dont on voit places et chas- teaux à main dextre. Blanc et fort (2), à main dextre, chasteau fort ancien. Lormont, port de mer, à main gauche.	
BORDEAUX, v. arch.	il. R.
Port de mer.	
Le petit Bordeaux	iiil.
L'hospital [<i>L'hospitalot prieuré peu avant Béliet</i>]	iiijl. R.
La tricherie [<i>Poste à 2 kilom. au-delà de Belin</i>]	iiil.
Le mutat [<i>Le Muret</i>]	iiil.
Poutel [<i>Lapostey</i>]	iiil. g.
Herbe lamée [<i>sic</i>] [<i>La Boulière</i>]	iiil.
L'hospital Saint-Antoine [<i>Chapelle Saint-Antoine</i>] . .	iiil.
La ferme [<i>La Harie</i>]	iiil. R.

(1) Bourg sur Gironde.

(2) Blanquefort.

L'esperon [<i>Lespéron</i>]	ii.
Castel [<i>Castets</i>]	ii.
Matticque [<i>Magesc</i>]	ii. R.
Saint-Vincent [<i>de Tirosse</i>]	iiij.
Hondres [<i>Ondres</i>]	iiij. l.
BAYONNE v. ch.	ii. R.
Bons tranche plumes	v. l. g.
Saint-Jean de Lux.	

L'itinéraire des *Chansons* négligé par M. A. Socard (1) et publié à nouveau par M. de Bonnault d'Houët est bien moins détaillé; il ne sera cependant pas inutile de le rapprocher du précédent.

EXTRAIT DE L'ITINÉRAIRE DES CHANSONS

...Saint-Eutrope de Vanines [<i>Saintes</i>]	5 l.
Plassat [<i>Plassac</i>]	4 l.
Mytuban [<i>Mirambeau</i>]	2 l.
Tochir [<i>Etauliers</i>]	5 l.
Blaye	1 l.

De Blaye on passe la Garonne 7 lieues pour aller à Bordeaux.

De Bordeaux au petit Bordeaux (2)	2 l.
L'hôpital [<i>L'hospitalot peu avant Beliet</i>]	3 l.
La tricherie [<i>Commune de Mons</i>]	2 l.
Le Meret [<i>Le Muret</i>]	2 l.
Le Ponter [<i>Lipostey</i>]	2 l.
L'herbe fanée [<i>La Boulière</i>]	2 l.
L'hôpital Saint-Antoine [<i>Chapelle Saint-Antoine</i>]	3 l.

(1) *Op. cit.*, Appendice A, p. 185.

(2) M. Lavergne, dans les chemins de Saint-Jacques en Gascogne, a reproduit en partie cet itinéraire et l'a fort bien rectifié, mais il a tort de confondre Petit Bordeaux et Gradignan. Manier les distingue et Cassini également (Note de M. de Bonnault d'Houët).

Notes qu'à l'Eperon, qui veut tirer à Navarre faut prendre à main gauche et passer la Biscaye (1).

De l'Eperon à Orly [<i>Orliac, métairie près Castets</i>]	2 l.
Matique [<i>Magesc</i>]	2 l.
Saint-Vincent [<i>de Tirosse</i>]	1 l.
Hongres [<i>Ondres</i>]	3 l.
Bayonne	3 l.
Saint-Jean de Luz	3 l.
Sainte-Marie de Huran [<i>Yrun</i>]	2 l.

Ici est la fin du royaume de France.

M. Adrien Lavergne a écrit sur les « *Chemins de Saint-Jacques en Gascogne* » un excellent petit volume où il donne quelques autres routes aboutissant à celles des grands itinéraires dont les stations et les étapes n'avaient pas été très exactement précisées jusqu'ici (2). Les identifications de certaines portions de ces chemins avec les anciennes voies romaines sont particulièrement intéressantes. Ainsi de Toulouse à Auch les pèlerins suivaient très exactement la voie romaine de l'Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem telle qu'elle se comportait avec ses étapes.

Civitas Auscius (Auch).

Mutatio ad Scyptum (Marsan).

(1) La route indiquée par le *Codex* est abandonnée, mais on en retrouve ici le souvenir (Note de M. Bonnault d'Houët).

(2) *Les chemins de Saint-Jacques en Gascogne*, par Adrien Lavergne, Bordeaux, librairie P. Chollet, 1887. Cet ouvrage, tiré sans doute à un nombre trop restreint d'exemplaires, est devenu assez rare. Il nous a fallu recourir, pour en prendre connaissance, à l'inépuisable obligeance de notre collègue et ami, M. Tholin, le savant archéologue archiviste de Lot-et-Garonne. Le travail de M. Lavergne mérite d'être signalé à l'attention de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de notre région autant pour la conscience avec laquelle il est fait que pour les excellentes sources d'information que l'on y peut puiser.

Mutatio Hungunnerro (Ambon).
Mutatio Bucconis (l'Isle Jourdain)
Mutatio ad Jovem (Leguevin).
Civitas Tolosa (Toulouse).

On en pourrait dire autant pour les voies de Saintes à Bordeaux, de Bordeaux à Dax, de Bordeaux à Toulouse par Eauze; en sorte qu'il apparaît bien que jusqu'au milieu du xviii^e siècle, époque à laquelle les Intendants se sont pour la première fois préoccupés, d'une façon sérieuse, d'améliorer notre système de communications intérieures, ce sont les voies romaines qui, après s'être offertes aux barbares des invasions, donnèrent passage aux armées de Charlemagne, puis à celles des croisés, aux pèlerins enfin et les hôpitaux qui les jalonnèrent de distance en distance en furent comme les nouvelles bornes milliaires et les relais. L'étude des chemins de Saint-Jacques dont on voit la Gascogne sillonnée offre donc un double intérêt que M. Adrien Lavergne a d'ailleurs su fort bien dégager. Son travail est peut-être susceptible d'additions, mais il n'y a point à refaire ce qu'il a si bien édifié.

Les extraits que nous avons donnés des itinéraires de la *Nouvelle guide* et des *chansons* nous renseignent sur les hôpitaux qui environnaient immédiatement Bordeaux, mais un autre chemin venait confluer à la route de Bordeaux à Bazas qui ne nous intéresse pas moins et que signale d'ailleurs M. Adrien Lavergne, celui de La Sauve Majeure à Saint-Jacques. Il a déjà été indiqué que l'abbaye de la Sauve fut une importante tête de ligne pour Compostelle et que des rassemblements de pèlerins s'y faisaient. Deux voies s'offraient au piéton au sortir de la Sauve; l'une appelée *orientale* allait au midi de Bazas, un peu avant Captieux, rejoindre le troisième chemin du *Codex*, celui de Périgueux à Ostabat

qui par Auros allait à Bazas ; l'autre, la *voie occidentale*, venait d'abord sur Bordeaux et de là suivait le quatrième chemin du *Codex* dont toutes les stations se trouvent d'ailleurs si bien indiquées dans la *Nouvelle guide*. Il se confond également avec celui des *chansons* ; et il apparaît bien que dès le xv^e siècle cet itinéraire dut être à peu près exclusivement suivi comme plus commode et plus sûr en tout temps que ceux qui franchissaient les cols à de grandes altitudes, maintenant pendant plusieurs jours les pèlerins dans d'ingrates régions montagneuses.

Nous ne connaissons aucun document précis qui nous renseigne sur la manière dont les pèlerinages s'organisaient à La Sauve ; sans doute M. l'abbé Cirot de la Ville a-t-il été plus heureux, puisqu'il a pu dire dans son « Histoire de l'abbaye » en parlant de saint Gérard : « Il fit de son abbaye le point de départ de tous » les pèlerinages, mais surtout de celui de Saint-Jacques de Compostelle. Les pèlerins venaient à La Sauve pour se confesser, faire leur testament et recevoir des mains de l'abbé le bâton et la panetière bénis. On leur donnait même souvent un cheval ou un âne pour leur voyage. Puis ils partaient en suivant les chemins et en se reposant dans les hôpitaux que saint Gérard avait préparés dans cet itinéraire de Compostelle, soit par lui-même, soit par sa correspondance avec d'autres monastères » (1).

Nous avons en tout cas la preuve que de très nombreux pèlerins de marque et pour la plupart des étrangers, des Anglais, se rendirent directement à La Sauve et là, avant de partir pour leur pèlerinage à Compos-

(1) M. l'abbé Pardiac a également cité ce passage mais sans davantage donner de sources.

telle, ils faisaient, les uns et les autres des donations plus ou moins importantes dont les chartes sont analysées dans le Cartulaire de La Sauve. M. Boucherie, qui travaille activement à la publication du Cartulaire, a bien voulu relever à notre intention sur les fiches un certain nombre de ces actes de disposition gracieuse, et nous lui devons d'avoir pu en donner les sommaires dans ce travail (1).

De terris viniis decimis de Beroela not. sit omnib, quod ego Radulfus de Haya vadens orationis gratia ad Sanctum Jacobum in monasterium S. major susceptus sum in beneficio ipsius ecclesia a domino Petro septimo abbate. Pierre VII.

Cart. : p. 171, col. 3, acte II, Bibl. de la ville.

Vers 1082, Aubry se trouvant à La Sauve Majeure et allant en pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle, donne aux mêmes religieux à perpétuité une vigne située à Morveau.

Quidam Albricus, nepos Lisoii de Ferreriis, cum pergeret ad santum Jacobum in silvam majorem venit, et cupiens in beneficiis loci habere portionem unum arpentum vinee ecclesie sancte Marie dedit.

DE CARENSOC

Bernadus de Lamota cum sustinisset longam excommunicationem propter multa et grandia malefacta quod fecerat monachis de Silva, voluit ire ad sanctum Jacobum causa orationis...

P. c., p. 84, col. 1, acte 1.

DE TERRA M. DE BAUGENTIACO

Ludovico regi Francorum domino et coquoto suo M. de Baugenciaco salutem... Testificor etiam vobis quod Laucelmus cum fecisset reditum per Silvam de Sancto Jacobo, nunciavit quia...

P. c., p. 205, col. 2, acte 2.

(1) Que notre excellent collègue, M. Boucherie, veuille bien accepter ici l'expression de notre gratitude pour son intéressante contribution.

Il est bien certain que si toutes les voies transversales tendaient à rencontrer à un point quelconque les grands chemins du *Codex* et de la *Nouvelle guide*, il y en avait un très grand nombre que pendant longtemps on n'a pas soupçonnées. M. A. Lavergne est un de ceux qui se sont attachés à retrouver quelques-unes d'entre elles. Mais d'autres routes que celles qu'il signale partaient de La Sauve ou y ramenaient, et M. l'abbé Pardiac est le seul qui les ait signalées. Il arrivait fréquemment que les pèlerins, au lieu d'opérer tout leur retour par la voie de terre, s'embarquaient en Espagne et prenaient pied au port du Cap Breton d'où ils regagnaient l'Aquitaine. Voici dans ce cas l'itinéraire qu'a retrouvé M. l'abbé Pardiac (1).

Cap Breton.

Saint-Jean-de-Marsacq.

Saint-Vincent-de-Xaintes.

Gourbera.

Rion.

Mont-de-Marsan (*Hôpital Saint-Jacques*).

Lucbarde.

L'Hôpital (*écart de la paroisse de Lencouacq, hospice*).

Captieux (*hospice*).

Là commence le chemin que les habitants du pays appellent :

LOU CAMIN DOUS SAINTS JACQUES.

Saint-Michel de Bourideys (*hospice*).

Saint-Selve.

Portets (*hospice*).

Le Port du Tourne.

Langoiran (*hospice*).

La Grande Sauve.

Il donne également les stations intermédiaires, du

(1) P. 187.

prieuré de Cayac à la Grande Sauve; c'est la voie occidentale que prenaient à l'aller les pèlerins qui se rabattaient sur Bordeaux, sans doute lorsqu'à Cayac ils devaient se joindre à une autre troupe de pèlerins organisée à Bordeaux (1).

La Grande Sauve.

Calamiac.

Madirac.

Sadirac.

Port de Trajet (*hospice*).

Bordeaux.

Bardanac (*Hospice placé à l'extrémité des paroisses de Talence, de Pessac et de Gradignan, fondé au XV^e siècle*).

Cayac.

L'abbaye de La Sauve a conservé dans ses sculptures une trace de la dévotion spéciale à saint Jacques. Saint Jacques y est représenté en un médaillon où il tient son épée, qui me paraît bien plutôt être celle dont il se servait contre les infidèles que l'instrument de son supplice, comme on l'a écrit avec peu de perspicacité (2). M. l'abbé Cirot de la Ville en a fait la description (3) et M. Léo Drouyn l'a buriné dans son Album de la Grande Sauve (4).

Au chevet de l'église de La Sauve, saint Jacques est encore représenté en pied et il se rapproche bien de celui de Letourmy avec son costume de pèlerin, robe et manteau, le bourdon ferré, le chapeau à larges bords et la panetière sur laquelle est une coquille.

(1) *Ibid.*, p. 187.

(2) On sait en effet que saint Jacques était aussi saint Jacques à l'épée flamboyante pour l'ordre guerrier qui s'institua pour protéger les pèlerins contre les routiers.

(3) *Op. cit.*, p. 319.

(4) *Album de la Grande Sauve*, pl. XIII.

Un document du xiii^e siècle enfin, publié par la Société des Archives historiques de la Gironde, nous parle de la création d'un chemin de Saint-Jacques qui, par sa direction, semble bien se confondre avec la voie orientale qui de La Sauve gagnait Bazas par Auros. On connaîtrait approximativement dans ce cas l'époque de son établissement, car il est invraisemblable que deux chemins Saint-Jacques se fussent côtoyés d'aussi près. Voici le sommaire de cette pièce : « Le roi d'Angle- » terre mande au connétable de Bordeaux et à Elye » Carpentras, citoyen de la même ville, de donner 120 » sadons de bois et de bruyères sur le chemin de Lan- » gon à Jean Galgon, anglais, et à Jean Brun, avec » permission d'y construire une maison pour les dédom- » mager des dépenses excessives faites par eux en » bâtissant sur les terres du prince, près de la bastide » de Baa, *où ils croyaient que passerait le chemin de » Saint-Jacques* » (1).

Pour ce qui concerne le Béarn, un savant chercheur, M. l'abbé Dubarat, s'est également préoccupé de dresser l'inventaire des hôpitaux et de reconstituer les anciens itinéraires qui conduisaient à Roncevaux (2).

Il nous a signalé un livre très rare, qu'il possède d'ailleurs, LES MERVEILLES DE LA VILLE DE ROME (3), à la fin duquel se trouve *le Guide des chemins de Rome, avec le Voyage de Saint-Jacques en Gallice* et pour le Béarn on y trouve les stations suivantes :

(1) *Op. cit.*, t. X, n. 67, du 25 juin 1289.

(2) A notre sollicitation, M. l'abbé Dubarat, aux connaissances précieuses duquel nous savions que nous ne ferions pas un vain appel, a bien voulu nous adresser des notes extrêmement intéressantes dont on trouvera le fruit dans plusieurs parties de cette étude en ce qui concerne le Béarn.

(3) In-12, Rome, Barnabo, 1725.

Maubourguet (Hautes-Pyrénées).

Anoye.

Morlaas.

Bongarlier.

Orthez.

Pont d'Orthez.

Sauveterre.

Saint-Palais.

Saint-Jean-Pied-de-Port.

Roncevaux (1).

Il est incontestable que si l'on pointait sur les très anciennes cartes les hôpitaux mentionnés et les anciennes routes qu'ils jalonnent, on aurait bien vite acquis la certitude que de même que tout chemin mène à Rome, tout chemin menait à Saint-Jacques.

En Guienne, par exemple, les pèlerins arrivaient d'un peu partout à Bordeaux ou à La Sauve. Dans le haut

(1) En ce qui concerne l'hôpital de Roncevaux, M. l'abbé Dubarat a publié dans le *Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de Pau*, (1889-1890), un poème dans lequel on lit cette strophe :

*Bona norunt plurimis hujus hospitalis
Via requirantibus et universalis
Beatorum limina; non est via talis
Jacobum patientibus. nec sic generalis.*

Dans l'*Histoire de Notre-Dame de Sarrance*, t. II, des ETUDES D'HISTOIRE LOCALE, M. l'abbé Dubarat a écrit que les hôpitaux servaient surtout aux pèlerins qui se rendaient à Saint-Jacques de Compostelle et il cite parmi eux, ceux de : Sainte-Christine, Sainte-Engrace, Saint-Blaise, Orion, Osserain et Pagolle, Ainharp et Larran, Risfages, Aubertin, Gabas, etc. Dans la *Commanderie d'Ardiap* encore, M. l'abbé Dubarat a donné, d'après les Archives des Basses-Pyrénées (G. 219), l'itinéraire en quelques étapes des pèlerins allant de Bordeaux et Toulouse à Roncevaux. V. aussi du même, n° d'octobre 1893 (p. 437) des *Etudes historiques et religieuses du diocèse de Bayonne*, sur l'antique hôpital d'Ordios, près de Salies-de-Béarn et sur La Bastide de Villefranque, dépendant aujourd'hui de Saint-Dos.

moyen-âge, alors que les vaisseaux anglais abordaient vers la hauteur d'Hourtins, les pèlerins étrangers suivaient sur Lesparre le chemin de la Reine et, de là, gagnaient Bordeaux; d'autres venaient de Soulac (1); beaucoup, qui n'avaient pas suivi le chemin de Paris à Compostelle, venant de Niort ou des environs, s'avançaient par Bourg et le Bec-d'Ambès; on sait que Bourg était un des passages les plus fréquentés; à Libourne, il y avait un hôpital Saint-James dont il est plusieurs fois question dans l'histoire de cette ville par M. Souffrain (V, p. 95, t. I, et *Histoire de Libourne*, par Guinodie, p. 213, t. I; p. 210, t. II, et pièces justificatives, n° xxxiii, t. II) où les pèlerins s'arrêtaient avant de se présenter devant Bordeaux à la Bastide. Dans les landes du Lot-et-Garonne, les hôpitaux très nombreux, disposés par séries, sont également un indice de la quantité des traverses suivies selon que les pèlerins se dirigeant vers les grandes voies venaient de tel ou tel point. Une route notamment passait par Houillès vers Roquefort tirant de là vers le Marsan et c'est celle que suivit Nompard de Caumont. On verra d'ailleurs plus loin qu'il y a eu une confrérie de Saint-Jacques à Roquefort.

Pour dire tout notre sentiment au sujet des chemins de Saint-Jacques, il sera peut-être oiseux, pour l'avenir, de chercher à compléter davantage leur réseau, maintenant que les grandes artères qui déversaient le flot continu des pèlerins sur l'Espagne sont connues avec tous leurs hôpitaux et toutes leurs étapes. Il n'est

(1) Les pèlerins débarqués à Soulac suivaient souvent un autre itinéraire indiqué d'ailleurs par M. Adrien Lavergne. Laissant Bordeaux de côté, ils suivaient la côte; voici les étapes de cet itinéraire: Soulac, Talais, Grayan, Hourtins, Carcans, La Canau, Le Porge, Audenge, Louze, Biscarosse, Sainte-Eulalie, Mimizan, Saint-Julien, Litouza, Azur, Cap-Breton, Ondres, Saint-Esprit, Bayonne, Saint-Jean de Luz, Irun.

peut-être pas une route jadis praticable qui, d'une ville à une autre, n'ait été suivie par les *Senjacaires*, avec hospices et chapelles pour stations. Comme on allait de partout à Compostelle, on se hâtait par les traverses de rejoindre les quatre ou cinq grandes routes qui durent desservir le nord, l'est, le centre et le midi. La seule remarque des hôpitaux dispersés par toute la surface de notre territoire suffit à démontrer qu'on arrivera très difficilement à dresser la carte complète de ces petits itinéraires jusqu'à leur embranchement avec les grandes routes et que, lorsqu'on sera arrivé à être complet, ce sera sans très grand intérêt, car on n'aura fait que reconstituer le réseau des communications pendant le moyen-âge. Les remarquables travaux publiés jusqu'ici me semblent à cet égard donner une satisfaction complète; il y aurait peut-être lieu désormais de s'attacher davantage aux monographies qui nous feraient connaître dans chaque région les confréries qui s'y étaient formées, leurs règlements, leurs hôpitaux et leur organisation; les statistiques seraient non moins instructives. Alors, peut-être, pourrait-on faire une étude de mœurs vraiment captivante et documentée sur ces armées toutes pacifiques de pèlerins qui, par petits pelotons, continuaient d'autre façon le mouvement des croisades après l'avoir précédé.

IV

Hôpital Saint-Jacques de Bordeaux : sa fondation (1119); son état au xv^e siècle : *porge, carney* de Saint-James et chapelle *Sainte-Marie-Madeleine*, cloîtres et jardins. — Moulin de la Cadène. — Chemin de Saint-Jacques. — Union du prieuré de Saint-James au collège des Jésuites : lettres patentes des 1^{er} mai 1572, février et novembre 1573, 8 mai et 21 mai 1574. — Inventaire du prieuré de Saint-Jacques et de celui de Notre-Dame de Bardenac (1670). — Statistique du mouvement des pèlerins hospitalisés de 1660 à 1670. — Revenus du prieuré de Saint-James au xvii^e siècle. — Impressions de voyage d'un pèlerin picard de passage à Bordeaux et descendu à l'hôpital Saint-Jacques (1826). — L'hôpital de Gayac. — L'hôpital Saint-Esprit de Dax : Grands jours de 1541; règlement pour l'hôpital de Saint-Esprit et arrêt du Parlement de Bordeaux. — Les pèlerinages au xviii^e siècle : ordonnances royales. — Une confrérie de Saint-Jacques à Roquefort : ses statuts. — Hôpitaux et pèlerinages en Béarn au xviii^e siècle. — M^{me} Périer, grand'mère de Brascassat, va en pèlerinage à Compostelle au commencement du siècle. — Le dernier pèlerin.

Nous avons vu sous quelle influence se sont créés les pèlerinages à Santiago de Compostelle; la dévotion à saint Jacques incarnait la lutte contre les infidèles; les croisades ne devaient être et n'ont été, en réalité, que le prolongement de ce mouvement tout naturel qui, avant de porter en masse la France et l'Europe chrétiennes au Saint-Sépulcre, les y amenaient pour ainsi dire par étapes en commençant par la Galice et en poursuivant jusqu'à Rome. Les chemins de Saint-Jacques s'établissent soit en empruntant des voies anciennes, soit par la création d'embranchements nou-

veaux, tous convergents aux ports des Pyrénées, tout comme s'était improvisé l'*Itinéraire de Paris à Jérusalem*. Des hôpitaux les jalonnent; ils sont sur terre ce qu'est dans le ciel le champ d'étoiles.

Nous avons pensé qu'il y avait un intérêt spécial à réunir en ce chapitre quelques documents originaux qui nous feront mieux apercevoir dans notre région même l'organisation intérieure d'un ou deux grands hôpitaux, le régime qu'y trouvaient les pèlerins, les impressions de l'un d'eux traversant la capitale de la Guienne au commencement du xviii^e siècle, les ressources dont disposaient ces maisons de refuge et aussi les règlements d'une confrérie qui a prospéré dans une petite ville forte des Landes, à Roquefort.

Cette poignée d'informations nous préservera d'un essai monographique bien tentant, mais qui excéderait le cadre de cette étude provoquée uniquement par une image populaire digne d'être signalée.

Il est certain que l'antique hôpital Saint-James de Bordeaux a eu, de tout temps, une importance qu'il a due à sa situation géographique et aux donations considérables qui l'ont enrichi un peu à toutes les époques. Sa monographie est cependant encore à faire, en groupant autour de lui les hôpitaux les plus proches du Bazadais. Nous ne saurions assez nous féliciter d'avoir indiqué ce qu'il peut y avoir d'attachant et de nouveau dans ce travail, s'il séduisait quelque érudit local.

La fondation de l'hôpital si longtemps connu sous le nom de *St-Jacmes* (*Sent-Jaqmes, Sent-Jagmes, Espi-tau Sent-Jacme de Bordeu, Hospitalis Sancti Jacobi de Burdigala, Saint-James, Saint-Jacques*, tels sont les noms qu'il a tour à tour portés dans les actes latins, gascons et français) remonte aux premières années du xii^e siècle.

LA CHRONIQUE BOVRDELOISE (1) de de Lurbe note ainsi ce fait à sa date : « 1119. Guillaume, duc de Guyenne, » en l'honneur et memoire de S. Jacques (au sepulchre » duquel depuis par les exhôrtations de S. Bernard, il » voüa vn voyage) institue à Bourdeaux, l'Hospital et » Prieuré de saint Iammes, auquel les Pèlerins allans » et venans de S. Jacques en Galice seroient hebergez » et nourris : et les enfans exposez n'estant advouës » de pere et mere, nourris iusques à l'âge de connois- » sance. Ordonnant, en outre, qu'en ladicte Eglise le » service diuin s'y feroit ordinairement par le Prieur, » et Prestres ordonnez, tout de mesme qu'en vne Eglise » Collegiale. Et pour cet effect, il donna audict Prieuré » et Hospital tout le Clos Mauron, contenant l'Eglise » et grand cymetiere, l'hospital, maisons et iardin y » contigus, avec de beaus et grans reuenus. Ce Prieuré » fust baillé l'an 1574 aux Iésuistes pour l'institution » de la jeunesse, tant aux bonnes lettres, qu'à la Reli- » gion catholique, ô la charge de l'entretènement » et nourriture, tant desdits Pelerins, qu'enfans expo- » sez » (2).

L'hôpital était donc en même temps, par le vœu du fondateur, une maison d'enfants trouvés, une *manufacture*, ainsi qu'on devait appeler au XVIII^e siècle, l'établissement où ils furent retirés (3).

(1) CHRONIQUE BOVRDELOISE, par Gabriel DE LURBE, A BOVRDEAVS, par SIMON MILLANGES, M. DC. XIX, p. 12; et p. 8 de la réimpression de 1703. Passage cité à l'*Inventaire sommaire des Archives de l'Hôpital Saint-André*, série A. VI. A. I.

(2) Dans un mémoire publié en 1849, M. Rabanis a attribué la fondation de l'hôpital non au duc de Guyenne, mais au prévôt de Bordeaux, Guilhem le Meguey. V. aussi : O'Reilly, t. I, p. 269, 672, 679.

(3) O'Reilly, t. II, p. 675, a écrit sur l'hôpital Saint-James : « Les malades y séjournaient jusqu'à guérison; l'hôpital de Saint-Jacques ne suf-

On peut se rendre compte de l'importance de Saint-James au milieu du xv^e siècle en parcourant les documents qui s'y réfèrent dans le *Bordeaux vers 1450* de M. Léo Drouyn.

Il s'élevait dans la *rua deu Miralh*, rue du Mirail actuelle, au milieu de son cimetière et de ses jardins.

Sur ce cimetière, autrefois *porge de Saint-Jacques*, une petite chapelle s'élevait à l'angle de la rue du Mirail et des fossés de la ville, *Sancta-Maria-Magdelene* (1), détruite en 1548. Elle avait un caractère plus particulièrement mortuaire, car au-dessous était le charnier, le *carney de Sent-Jacmes*. Un acte du 3 décembre 1530 nous apprend encore que des cloîtres existaient dans le cimetière où l'on avait établi le moulin à poudre destiné à l'approvisionnement de l'artillerie de la ville (2). Si l'on ajoute que l'hôpital possédait le moulin de *la Cadène* pour lequel son prieur payait une dîme de trois boisseaux de froment aux chanoines du chapitre de Saint-André qui en étaient seigneurs (3), on le voit bien tel qu'il se comporte dans son clos avec ses appartenances et dépendances au milieu du xv^e siècle. Le plan dressé par M. Léo Drouyn renseigne encore mieux à cet égard. Il y avait dans l'hôpital même une autre cha-

» lisant plus, on les évacuait sur Notre-Dame de Bardenac, à Pessac, mais
» on établit par spéculation, dans la rue Saint-James, touchant l'hôtel-
» de-ville, deux hôtels. L'un dit : *Hostau de Saint-Christophe* et, vis-à-
» vis de cette hôtellerie, *l'hôtel des 3 rois* ».

(1) « ... super carnerio, seu cappella vocata *sancte Marie-Magdalene*
» sita prope dictum hospitale sancti Jacobi, juxta fossatum ville Burdi-
» galensi, in predicta parrochia Sancti Elegii ». *Bordeaux vers 1450*, par
Léo Drouyn, p. 381.

(2) *Op. supra cit.*, p. 260.

(3) *Molin de la Cadena* situé rue de la Cadène; la partie du Peugue sur laquelle il tournait s'appelait aussi la Cadène (21 novembre 1448). *Ibid.*, p. 393.

pelle (1) que celle extérieure dont il a été plus haut question et qui existe encore dans la rue du Mirail, à gauche en entrant par le cours des Fossés.

Le chemin de Saint-Jacques est également mentionné dans l'ouvrage de Léo Drouyn; l'acte le plus ancien signalé la concernant remonte à 1400. Il y est dit : « pro trencio vinee situate in magna via que, ab » ecclesia *Sancti Genesisii*, ducit versus novam crucem » et magnam viam *Sancti-Jacobi*... » (2) et dans un autre instrument du 18 décembre 1448, il est désigné : *gran camin comunau de Sent-Jacques* (3). On l'appelait aussi chemin *Roumiu* soit en souvenir de l'antique voie romaine, soit encore parce que les pèlerins qui allaient à Rome s'appelaient les *Roumieux* (Romei).

Il y aurait à rechercher si un autre hôpital, celui de Saint-Julien (*Hospitau de Sent-Julian, hospitale sancti Juliani, prieuré de Saint-Julien*), situé en dehors de la porte du même nom, n'a pas essayé, à un moment donné, de concurrencer celui de Saint-James en ce qui concerne sa clientèle de pèlerins. Il avait été fondé en 1331 et dans l'inventaire des titres du chapitre de Saint-André, se trouve la mention suivante : «... Fon- » dation du prieuré de *Sainct Julien* faicte par Guilhem » Coutereyr et sa femme, nommée Bruna, duquels ils » ont la vocation et dispositions du chapitre, à condi- » tion qu'à l'avenir, à perpétuité, les pauvres et *pelle-* » *rins* y seront reçus selon que les facultés de la mai- » son se pourront estandre » (4).

(1) Les jardins de l'hôpital et de sa chapelle s'étendaient à l'ouest, à la même époque, jusqu'à la rue Boau. *Ibid.*, p. 368.

(2) *Ibid.*, p. 327.

(3) *Ibid.*, p. 327 et 360.

(4) *Ibid.*, p. 169.

Il est certain qu'au xvii^e siècle les pèlerins de passage à Bordeaux ne pouvaient pas aller prendre gîte ailleurs qu'à Saint-James en vertu de règlements auxquels les jurats tenaient la main pour des raisons d'ordre et de police dont on saisit d'autant mieux la prévoyance et l'utilité que la sécurité publique était directement intéressée à cette surveillance. Il y avait quantité de faux pèlerins et de mendiants qui sur les routes ne se faisaient faute de détrousser les passants (1).

Au xvi^e siècle, le prieuré passa aux mains des Jésuites par sa démission de titulaire du prieuré que consentit François de Baulon au profit de la Société de Jésus. Des lettres-patentes en date du 1^{er} mai 1572 ordonnèrent en conséquence l'établissement d'un collège pour l'instruction de la jeunesse mis au lieu et place du prieuré de Saint-Jacques dans ses bénéfices, charges et revenus. Mais la concurrence qu'il allait faire au collège de Guienne mit en éveil les susceptibilités des jurats, qui essayèrent par tous les moyens de s'opposer à cette création nouvelle; ils firent opposition à de secondes et troisièmes lettres-patentes confirmatives des premières rendues en février et novembre 1573 et le suc-

(1) Défense est faite à toute personne de donner une aumône manuelle aux mendiants des rues ou des églises sous peine de 6 livres d'amende. Défense est faite pareillement aux propriétaires et locataires des maisons des villes et faubourgs de donner retraite aux gueux et aux mendiants ou de les recevoir à coucher. Ceux qui auront contrevenu à cette disposition seront punis de 25 livres d'amende et de la confiscation des lits où auront couché les nécessiteux, au profit de l'hôpital, alors même que les misérables prétexteraient un pèlerinage à Saint-Jacques, ce qui ne peut être une excuse admissible puisque les pèlerins sont tenus de se retirer à l'hôpital Saint-Jacques où ils ont été de tout temps reçus et hébergés. (Du 6 juin 1662. Lettres patentes de Louis XIV, signées de lui et contre-signées par Phélypeaux, accordant des privilèges et des droits à l'hôpital général des Manufactures à Bordeaux.) *Invent. somm. des Archives hospitalières antérieures à 1790. Série A.*

cès un instant couronna leurs efforts. Des lettres-patentes révocatoires du 8 mai 1574 purent leur laisser croire que la cause était définitivement gagnée, mais les Jésuites en obtenaient de nouvelles, les dernières, en date du 21 mai 1574. L'union du prieuré à la Société de Jésus était un fait accompli (1).

Un très curieux document du XVII^e siècle nous renseigne très exactement sur l'état d'entretien de l'hôpital, sur le mobilier des appartements destinés aux pèlerins, sur le traitement, les aumônes et les soins de toute nature qu'ils y reçoivent, le tout accompagné d'une petite statistique du mouvement des entrées et des sorties avec indication du nombre des malades et des jours de maladie qu'ils ont faits durant une période de dix années qui va de 1660 à 1670. En voici la partie la plus intéressante :

« Le syndic du collège de la compagnie de Jésus de la présente ville, auquel sont unis les prieurés hospitaliers de Saint-Jammes ou Saint-Jacques dans ladite ville de Bourdeaux et de Notre-Dame de Bardenac, paroisse de Pessac en Grave, assisté de M. Jean Bordenave, son procureur légal, en présence de M. le Procureur du roy, a dit que ledit collège possède ledit prieuré hospitalier de Saint-Jammes ou Saint-Jacques en la présente ville depuis l'institution dudit collège, comme aussi celui de Notre-Dame de Bardenac, en supporte les charges et

(1) V. pour ces divers événements : *Délibérations du Conseil général de la Gironde*, 1833, p. 286 ; *Actes de l'Académie de Bordeaux*, 1847, p. 127 ; *Compte-rendu des travaux de la Commission des monuments historiques*, 1854, p. 19 ; Dom Devienne, *Histoire de Bordeaux*, t. II, p. 96 ; *Archives historiques de la Gironde*, t. XVIII, n^o CCXLII : Union par le Pape du prieuré de Saint-Jacques au collège des Jésuites de Bordeaux, doc. transcrit par M. Piganeau (du 1^{er} juin 1573). — *Ibid.*, n^o CCXLIII : Promulgation par l'Official de Bordeaux de la Bulle du Pape qui unit le prieuré Saint-Jacques au collège des Jésuites.

fait héberger les pèlerins allant et venant à Saint-Jacques en Espagne; même pour une des charges dudit prieuré de Bardenac fait à ces fins dicter annuellement la théologie dans icelui collège et comme ledit syndic a été assigné le huit du mois de juillet dernier en la Chambre royale établie à Paris par devant nos seigneurs tenant icelle au sujet dudit prieuré, lesquels sont de tous temps dans l'exercice de loger, héberger et traiter tous lesdits pèlerins tant sains que malades, en l'un et en l'autre hôpital; ledit père syndic a besoin et lui est nécessaire faire voir que lesdits hôpitaux de Saint-Jammes ou Saint-Jacques et Notre-Dame de Bardenac sont en bon état et bien entretenus, pourvus de chambres, lits, meubles et autres choses nécessaires servant à recevoir et à héberger lesdits pèlerins qui viennent de Saint-Jacques en Galice, en Espagne et que dans lesdits hôpitaux tous lesdits pèlerins malades y sont reçus et très bien soignés avec tout zèle et piété et à la satisfaction et soulagement de tous les susdits pèlerins; au moyen de quoi, ledit syndic nous requiert qu'il nous plaise nous vouloir acheminer en compagnie dudit sieur procureur du roy dans ledit hôpital de Saint Jammes ou Saint-Jacques en la présente ville et d'aller en celui de Notre-Dame de Bardenac, susdite paroisse de Pessac, pour être fait procès-verbal de l'état desdits hôpitaux et attestation de la distribution des aumônes et charités qui se font aux susdits hôpitaux, ensemble les autres scholastiques desquelles ledit collège est chargé conformément aux unions desdits prieurés, et pour ce fait servir audit syndic en temps et lieux et à telles fins que de raison.

» SUR QUOI, nous, lieutenant général susdit..., sommes partis au même instant dudit parquet, étant avec ledit procureur du roy icelui syndic Bordenave son procureur et Douteau notre greffier et allés dans icelui hôpital Saint-Jammes sis dans la rue du Mirail, paroisse Saint-Eloi de la présente ville, vis-à-vis dudit collège et à côté du nord de l'église Saint-Jacques dépendante d'icelui où étant et entrés dans ledit hôpital avons icelui trouvé composé de trois fort belles chambres et une antichambre hautes, bien planchéiées et lambrissées, vitrées et très bien closes, lesdites chambres joignant les unes aux autres, séparées seule-

ment par une cloison d'un fort beau bois, où il y a deux chambres, une antichambre et un four, avec une boutique sur la rue, lesdites chambres basses occupées par l'hospitalier qui loge avec sa femme et famille actuellement dans icelui hôpital, qui nous a dit s'appeler Jean Léger et sa dite femme Jeanne Eyquem, l'un et l'autre servant pour les pauvres. Les dites chambres aussi en très bon état garnies chacune de sa cheminée, outre ledit four avec leur décharges nécessaires pour l'assortiment dudit hôpital et icelui tenu avec tant de propreté qu'il n'est pas possible qu'une maison de cette qualité puisse être plus propre et mieux tenue et nous a été dit par ledit Léger et Eyquem, sa femme, qu'une de ces chambres basses que nous venons de voir sert pour recevoir les pèlerins qui vont et viennent de Saint-Jacques en Galice, qui passent journellement en cette ville et s'arrêtent audit hôpital pour y loger et recevoir les charités et aumônes qui leur sont baillées et distribuées par un religieux dudit collège, soit lorsqu'ils ont leur linge sale et sont couverts de vermine et autres incommodités, et pour les faire chauffer et sécher leurs vêtements lorsqu'ils sont mouillés et ont froid. Et au regard des trois chambres hautes et antichambres dudit hôpital, que nous avons remarquées dans le haut d'icelui, elles sont pour coucher les pèlerins, savoir : la première et la plus grande ceux du commun et l'autre qui est au bout pour y loger et coucher les prêtres, religieux, pèlerins et autres qui marquent quelque chose plus que du commun, et pour la troisième chambre et antichambre, elle sert pour ledit hospitalier et sa famille et lesquels pèlerins, outre ledit logement qui ne leur est jamais refusé, ont leur aumône et charité tant le soir quand ils couchent que le matin avant leur départ et ceux qui y viennent et tombent malades y sont pareillement reçus et logés traités, soignés, pansés et médicamentés tant par lesdits Léger et sa dite femme que par le frère Maynard, religieux apothicaire dans ledit collège, son compagnon et autres religieux d'icelui, et ce jusques à ce qu'ils soient en parfaite convalescence et outre ce sont lesdits malades, visités journellement avec grand soin et assiduités, par le sieur de Tartas, médecin ordinaire dudit collège, qui est un des plus célèbres et plus fameux méde-

cins de la présente ville outre la grande expérience qu'il a par le long temps qu'il y a qu'il professe ladite fonction de médecin. Et d'effet, nous a apparu dedans l'une desdites chambres et la plus grande, quatorze lits fort proprement tenus, six d'iceux fermés à rideaux et les autres huit faits en forme de couchettes garnis chacun de sa paille, matelas et couverture, le tout en très bon ordre et état et dans ladite autre chambre qui est au bout, vers le levant, servant pour loger les prêtres et religieux, pèlerins et ceux qui sont au-delà du commun, aussi deux lits garnis à rideaux, avec chacun leur paille, matelas, coussin et couverture de même bonté que sont celles des autres quatorze lits qui sont dans ladite première chambre; et nous ayant, ledit frère Maynard, fait ouverture d'une antichambre qui est à côté des susdites et servant de décharge, ensemble d'un cabinet qui est dans ladite antichambre s'est trouvé dans icelui quatre vingts linceuls, autant de chemises, cent serviettes, ledit linge fort blanc et proprement tenu, avec tous les autres ustensiles et choses nécessaires pour le service dudit hôpital ou des pèlerins qui logent en icelui, et nous ont déclaré, tant ledit Léger hospitalier, Eyquem sa femme, que ledit frère Maynard, que ledit linge et ustensiles qui sont dans ladite antichambre ne sont destinés à autre usage et service que pour lesdits pèlerins qui logent dans ledit hôpital, et que ledit four, que nous avons vu dans le bas d'icelui, sert non seulement pour faire sécher les vêtements desdits pèlerins, mais encore pour faire mourir les poux et autres vermines dont ils se trouvent la plupart et la majeure partie du temps chargés et lequel frère Maynard nous a dit que depuis l'année 1665 qu'il a le soin et direction d'icelui hôpital et desdits pauvres pèlerins, il a tenu un livre exact et véritable, non seulement des pèlerins passants et qui prennent leurs aumônes ordinaire et passagère mais encore de ceux qui ont logé dans ledit hôpital, qui y sont tombés malades et de ceux qui y sont décédés. Et d'effet, ledit frère Maynard nous ayant exhibé et représenté le livre et l'ayant avec ledit procureur du roy, parcouru exactement feuillet par feuillet, nous avons trouvé dans icelui le nom et surnom desdits pèlerins passants qui ont logé et qui ont été malades dans ledit hôpital

faisant mention du temps qu'ils y ont logé ensemble; aussi de ceux qui sont décédés dans le même hôpital et le temps de leur décès.

» Et étant sortis dudit hôpital et allés dans le cimetière qui est au bout d'icelui et à côté de ladite église, avons vu ledit cimetière en bon état, et dans le milieu d'icelui une croix élevée aussi en bon état.

» Pareillement étant allés dans ladite église Saint-Jacques qui est joignant, avons vu qu'elle est des plus belles et mieux ornées et tenues qu'il y ait en cette ville, et servie avec grande piété et dévotion par un nombre considérable de religieux dudit collège, qui par leur dévotion, zèle et grand exemple attirent multitude de peuple dans ladite église.

» A ce fait, ce requérant ledit Bordenave pour ledit syndic, sommes allé, en compagnie du procureur du roy, d'icelui syndic Bordenave et de notre dit greffier dans l'hôpital Notre-Dame de Bardenac, distant de la présente ville d'une lieue; lequel hôpital est situé sur le bord du grand chemin qui conduit de Bordeaux à Bayonne, du côté du couchant, et l'église ou chapelle en dépendent sur l'autre bord dudit chemin et vis-à-vis l'hôpital du côté du levant, et étant entrés dans ladite église avons vu icelle bien carrelée, lambrissée par le haut, et les murailles bien blanchies et en bon état, avec une propreté toute particulière pour une église de campagne, les vitres d'icelle étant fort bien, et ayant un beau rétable travaillé en sculpture au maître-autel, et à chaque côté un pareil autel avec des tableaux qui font une partie de l'ornement et beauté de ladite église, et une chaire élevée servant pour la prédication; et avons vu aussi icelle église garnie de tous les ornements nécessaires pour dire et célébrer la Sainte-Messe et tous les autres offices; lesdits ornements fort beaux et propres ressemblent plutôt à ceux d'une église d'une importante ville que d'une église de campagne; et avons aussi vu au bout du clocher d'icelle une cloche d'une médiocre grosseur servant pour appeler le peuple aux saints offices qui se disent et célèbrent dans ladite église, à côté de laquelle, vers le nord, avons vu un cimetière et dans le milieu d'icelui une croix de pierre élevée

travaillée avec architecture et tant icelle croix que ledit cimetière en bon état et bien clos.

» Et étant entrés dans ledit hôpital qui est de l'autre côté dudit chemin et vis-à-vis de ladite église du côté du couchant, lequel est composé d'une belle chambre basse... avons icelui hôpital vu en bon état et tenu proprement, et dedans icelui cinq divers lits garnis... Nous a été dit par Michel Simondin que ledit collège tient audit lieu en qualité d'hospitalier, qu'il y passe journellement des pèlerins qui vont et viennent de Saint-Jacques, auxquels il distribue la charité selon la coutume ».

Ce procès-verbal se termine par la comparution de quatre professeurs en théologie, deux qui enseignent la scholastique, un autre la positive et l'autre la morale, selon les charges imposées audit collège.

Une note qui accompagne ce document donne une précieuse statistique des pèlerins malades hospitalisés, ce qui nous montre que le nombre des passants valides doit être plus élevé :

« Il y eut, l'année 1660, 98 pèlerins qui furent malades dans l'hôpital Saint-James de Bordeaux qui y ont demeuré les uns plus, les autres moins. Mais le nombre de jours qu'ils y ont demeuré tous, les uns portant les autres, revient à 731 jours. Il y en eut l'année 1661 le nombre de 96 qui ont demeuré en tout le nombre de 1,241 jours, ayant calculé ce que chaque pèlerin y a demeuré de jours.

L'année 1662 il y en eut 88 malades.

—	1663	—	61	—
—	1664	—	57	—
—	1665	—	65	—

et les années 1666, 1667, 1668 et 1669 jusques au mois de novembre qu'il en passa deux, il n'y en avait point du tout passé, à cause des guerres qui étaient entre l'Espagne et la France. Il y en passa, l'année 1670, qui ont été malades, 47 ».

On voit donc qu'au milieu du xvii^e siècle les guerres seules enrayaient les pèlerinages mais que, sitôt la paix conclue, ils reprenaient tout comme auparavant.

Le 4 juillet 1692, le sieur Chasaud, syndic du collège de la Madeleine, fit la déclaration des revenus des Jésuites conformément aux prescriptions de l'édit de décembre 1691 et de l'arrêt du Conseil d'Etat du 18 mars 1692. Il y a lieu de laisser de côté ceux propres au collège et à la maison des Jésuites pour ne relever que les revenus du prieuré de Saint-James et de Notre-Dame de Bardenac à cette époque :

1. L'ancienne maison prieurale du prieuré Saint-James, confrontant du levant, à la rue du Mirail et au derrière de plusieurs maisons particulières; à l'ouest aux maisons du sieur Gaufretaut, de M^{me} Pontacq-Beautiran; du nord, aux fossés Saint-Eloi; du midi, au derrière des maisons du président d'Hostens, des sieurs Chiquet, Griffon et autres dans la rue des Augustins;

2. L'église, l'hôpital et le cimetière Saint-James, situés de l'autre côté de la rue du Mirail; confrontant, au levant, à la maison de M. Denis, procureur général, de feu Roquart; à l'ouest, à la rue du Mirail: au nord aux maisons des sieurs Pichon, Tarneau et de M. le Premier Président; au midi, à une autre maison appartenant au collège;

3. Maison prieurale et hôpital de Notre-Dame de Bardenac, paroisse de Pessac, en graves de Bordeaux et une pièce de vignes dans la paroisse de Gradignan;

4. Eglise prieurale et cimetière de Bardenac, situés dans la paroisse de Talence en Graves, et bordant le chemin de Bordeaux à Bayonne;

5. Un bourdieu dans la paroisse de Talence, au cornau d'Ars, consistant en maison, jardin et vignes, et diverses pièces dépendantes de ce bourdieu, aux lieux appelés à Bergey, à Menespley, à la Peloüe, au mur Sarrazin, à la Palanque de Guillot, à Soumeillaq et à Gemellat. Tout ce bourdieu du cor-

nau d'Ars et ses dépendances sont de l'entier domaine du prieuré de Saint-James; le collège en fait valoir les cultures à la main; elles peuvent valoir 850 livres;

6. Une maison et jardin dans la paroisse d'Hosteins, servant à loger le vicaire perpétuel de cette paroisse dont le collège est curé primitif. Cette maison est de l'entier domaine du prieuré de Saint-James;

7. Dans la paroisse de Saint-Magne, annexe et joignant celle d'Hosteins, une petite maison et jardin servant à loger le vicaire amovible qui dessert la paroisse; l'entier domaine du prieuré;

8. Le collège jouit annuellement de 404 livres de rente foncière et directe de la ville de Bordeaux, sur 381 fiefs ou articles qui contiennent autant de maisons ou parties d'icelles. savoir : dans la paroisse Sainte-Eulalie, 99 articles; dans Saint-Eloy, 100 articles; dans Saint-Michel, 9; dans Sainte-Colombe, 30; dans Saint-Siméon, 15; dans Saint-Mexant, 9; dans Puy-Paulin, 1; dans Saint-Rémi, 20. Ces censives sont des dépendances des prieurés de Saint-James et de Bardenac, à la réserve de quelques-uns qui sont de la fondation du collège (juillet 1692).

9. A Sainte-Eulalie, 111 livres de rentes y compris quelques droits d'agriaires sur 263 fiefs ou articles;

10. A Saint-Loubès, 35 liv. de rentes sur 203 fiefs;

11. A Montussan, 20 liv. de rente annuelle sur 43 fiefs;

12. A Yvrac, 21 liv. sur 24 fiefs;

13. A Bassens, 3 liv. sur 41 fiefs;

14. A Lormont, 12 sols sur 2 fiefs;

15. A Cenon, 25 sols sur 3 fiefs;

16. A Floirac, 7 liv. sur 24 fiefs;

17. A Tresses, 4 liv. sur 9 fiefs;

18. A Bouliac, 3 liv. sur 5 fiefs;

19. A Camblannes, 3 liv. sur 6 fiefs;

20. A Cambes, 24 sols sur 3 fiefs;

21. A Beaurech, 5 liv. sur 5 fiefs;

22. A Tabanac, 18 sols sur 1 fief;

23. A Haux, 3 liv. sur 3 fiefs;

24. A Tourne, 7 sols sur 1 fief ;
25. A Langoiran, 15 liv. sur 9 fiefs ;
26. A Capian, 11 liv. sur 75 fiefs ;
27. A Targon, 3 liv. sur 5 fiefs ;
28. A Génissac, 3 sols sur 1 fief ;
29. A Nérigean, 28 sols sur 17 fiefs ;
30. A Villenave-de-Rions, 2 sols sur 1 fief ;
31. A Lestiac, 6 sols sur 4 fiefs ;
32. A Paillet, 4 liv. sur 34 fiefs ;
33. A Rions, 6 liv. sur 41 fiefs ;
34. A Cardan, 16 sols sur un 1 fief ;
35. A Béguey, 3 liv. sur 30 fiefs.

Toutes lesquelles paroisses sus-nommées sont situées dans l'Entre-deux-Mers et toutes lesdites censives sont des dépendances desdits prieurés de Saint-James et de Bardenac, à la réserve de quelques-unes qui sont dépendantes de la maison noble de Chelivettes.

36. A Hostens, 5 liv. sur 8 fiefs ;
37. A Gujan, 13 sols sur 28 fiefs ;
38. A Portets, 9 sols sur 2 fiefs ;
39. A Beautiran, 9 sols sur 1 fief ;
40. A Martillac, 3 sols sur 1 fief ;
41. A Cadaujac, 15 sols sur 1 fief ;
42. A Villenave, 238 liv., tant de droit de censive que de droit d'agriaire sur 51 fiefs ;
43. A Léognan, 3 liv. sur 9 fiefs ;
44. A Cestas, 31 sols sur 9 fiefs ;
45. A Canéjean, 11 sols sur 3 fiefs ;
46. A Gradignan, 6 liv. sur 52 fiefs ;
47. A Pessac, 14 liv. sur 98 fiefs ;
48. A Talence, 1,294 liv. sur 287 fiefs, tant pour droits de censive que d'agriaires ;
49. A Sainte-Eulalie (Bordeaux), 133 livres sur 13 fiefs, tant pour droits de censive que d'agriaires ;
50. A Sainte-Croix (Bordeaux), 36 sols sur 2 fiefs ;

51. A Saint-Seurin (Bordeaux), 4 liv. sur 4 fiefs ;
52. A Bègles, 34 liv. sur 19 fiefs ;
53. Dans les palus de Bordeaux, 29 liv. sur 50 fiefs ;
54. A Blanquefort, 2 liv. sur 6 fiefs ;
55. A Eysines, 3 liv. sur 7 fiefs ;
56. A Saint-Médard en Jalle, 38 liv. sur 130 fiefs ;
57. A Salaunes, 29 liv. pour la moitié entièrement de toute ladite paroisse qui est mouvante pour la directité par commun et indivis dudit collège et du seigneur de Castelnau en Médoc. Toutes les susdites censives sont dépendantes desdits prieurés de Saint-James et de Bardenac, à la réserve de quelques articles qui sont de la fondation dudit collège ;
58. Petite maison affermée à Bordeaux, rue du Mirail, confrontant au nord et au couchant au collège et au midi à la maison du président d'Hostens, 31 liv. par an, de l'entier domaine du prieuré Saint-James ;
59. Autre maison, même rue, joignant au nord l'église dudit collège, au midi à la maison de M. Lachaise, conseiller au Parlement ; au couchant, à celle de M. Denis, procureur général au Parlement ; louée à M. Moustron, conseiller au Parlement pour le prix annuel de 500 liv., de l'entier domaine du prieuré Saint-James ;
60. Autre maison de l'entier domaine du prieuré de Bardenac, située à Bordeaux, rue Bouhaut, louée annuellement 108 liv. ;
61. Un droit d'agriaire sur un petit bourdieu, dit de Saint-James, dans la paroisse de Cenon affermé 50 liv. par an, de l'entier domaine du prieuré de Saint-James ;
62. Droit de dîme appelé le dixmon de Saint-James ;
63. Dans la paroisse de Bassens, affermé, avec quelques droits d'agriaires sur le même fonds, 30 liv. par an, de l'entier domaine du prieuré Saint-James.
64. Droit d'agriaire sur diverses prairies dans la palu de Bordeaux (sans évaluation), de l'entier domaine du prieuré de Bardenac.

Une autre pièce fait connaître les revenus totalisés

et les charges des prieurés de Saint-James et de Bardenac du 1^{er} mars 1760 au 1^{er} mars 1761.

REVENUS :

Prieuré de Saint-James	26.838 liv.	3 s.	11 d.
Prieuré de Bardenac	14.280	17	
	<hr/>		
	41.118 liv.	20 s.	11 d.

CHARGES :

Spéciales au prieuré de St-James.	19.069 liv.	8 s.	4 d.
Id. id. de Bardenac.	11.245	4	8
	<hr/>		
	20.314 liv.	12 s.	12 d.

Excédent des revenus sur les charges	20.704 liv.	8 s.	1 d.
--	-------------	------	------

Le prieuré de Saint-James était, on le voit, assez grassement doté; c'était un bénéfice considérable et l'on comprend qu'il ait excité la convoitise des Jésuites lorsqu'ils songèrent à s'établir à Bordeaux (1).

C'est dans son hôpital, alors qu'il était depuis plus de 150 ans aux mains des Jésuites, qu'est reçu le paysan picard dont M. de Bonnault d'Houët nous a donné le récit et l'on y peut voir comment il y fut traité avec ses amis.

Mais comme ses impressions nous intéressent tout particulièrement à partir du moment où il entre en Gironde, nous écouterons le récit de son voyage depuis Blaye. Ces quelques pages sont bien faites pour être ajoutées à la série des documents bordelais; nous en avons éliminé certains détails que Manier, c'est notre

(1) V. pour l'hôpital Saint-James : 1^o *Compte rendu des travaux de la commission des monuments historiques*, année 1853-54, p. 21 et s.; 2^o *Délibérations du Conseil général de la Gironde*, 1833, p. 286; 3^o *Actes de l'Académie de Bordeaux*, 1847, p. 127.

voyageur, a puisés dans les livres une fois rentré chez lui; son cours d'histoire locale n'était pas fait pour être retenu en entier. Son séjour à Bordeaux se prolongea à la faveur de la maladie d'un de ses compagnons de route et le Picard Manier, après avoir un peu musé par les rues, s'empressa, en homme pratique, de gagner quelques livres en s'embauchant comme vendangeur(1).

EXTRAIT DU VOYAGE DU PAYSAN PICARD POUR BORDEAUX ET LA RÉGION

Le lendemain 19, de Blaye (septembre). — L'église de Saint-Romain est la principale de cette ville, fondée par Charlemagne. Les habitants disent que Roland le furieux ou Roland le palatin, neveu de Charlemagne, était natif de cette ville et qu'il en était comte. Il fut enseveli en cette église de Saint-Romain, où fut mise son épée Durandal et sa trompe de chasse, au pied de son tombeau, qui depuis fut portée à Bourdeaux, à Saint-Surin.

Les habitants de Blaye sont presque tous soldats pour garder la ville. La ville est séparée d'avec les faubourgs. La citadelle est sur une éminence, où dedans sont deux moulins à vent. Cette ville n'est pas grande, mais longue, dispersée en deux ou trois parts, fort peuplée et marchande à cause du port, où la Garonne arrose les murailles du port. A une portée de fusil dans l'eau, est un fort pour découvrir, où les soldats de Blaye vont tous les jours monter la garde avec des petites barques.

Le poisson y est bon marché.

Ayant quelques prises avec Hermand, moi et Delorme, avons résolu de quitter ce Hermand; pour cet effet avons passé la Garonne dans deux vaisseaux, le 19, moi seul dans un, ayant ma provision de vivres, ma gourde pleine de vin blanc et

(1) Nous n'avons pas voulu faire un emprunt aussi considérable à l'ouvrage de M. de Bonnault d'Houët, sans obtenir un agrément qu'il nous a donné avec infiniment d'amabilité.

douze sardines grillées. Il m'a coûté 10 sols de passage. Le port de Blaye est assez beau, rempli de vaisseaux de toutes parts. Nous sommes arrivés, après avoir fait sept lieues sur mer, à Bourdeaux (p. 31).

De la ville de Bourdeaux. — Etant arrivés dans le bassin du port de cette ville, avons vu comme une forêt de bois, pour la quantité de mâts de vaisseaux qui remplissaient ce port, au nombre de plus de 200. Ce port est appelé le Port de la Lune, à cause de sa forme en croissant, qui est fait cependant comme un arc dont la ville est la corde. Ce nombre d'environ 200 vaisseaux était fort bien équipé, royalement. Il y en avait de 40 pièces de canon de toutes les nations : des Indes, d'Espagne, d'Escosse, d'Irlandes, d'Angleterre, d'Holandes, de l'Orient, de la Turquie, de France, le tout, peint en différentes couleurs, très beau.

Nous sommes rejoints au port et avons marché ensemble.

Le Parlement de cette ville fut établi par Charles VII en 1461.

... A Bourdeaux est le flux et le reflux. Sur l'autre rive de la Garonne, est un bois de cyprès, dont ceux qui partent de Bourdeaux prennent une branche de ces cyprès de la main du maire ou des jurats.

La ville a de tour 2583 brasses et 905 de long. Il y a treize portes.

Il y a un maire et six jurats, avec autant de quartiers que l'on appelle jurades. Ils ont été autrefois cinquantes jurades et ont été réduits à six, depuis 1548. Le maire est toujours un seigneur du pays, et les deux premiers jurats sont de la noblesse ; les deux autres sont deux avocats en parlement ; et les deux autres sont bourgeois ou marchands. Ils ont une belle suite de plusieurs officiers politiques et archers du guet. Ils sont quarante archers qui vont devant eux, quand ils vont en corps. Le maire est revêtu d'une robe de couleur blanche et bleue, avec des parements de brocart ; et les jurats ont des robes de damas blanc et rouge, doublé de taïetas rouge. L'archevêque ou le doyen du chapitre, à son absence, reçoit le serment du maire dans l'église cathédrale de Saint-André.

Il y a dans la ville : douze paroisses, huit couvents de reli-

gieux et religieuses, le collège des Jésuites (où sont reçus les pèlerins de Saint-Jacques par fondation), fondé l'an 1580.

Il y a un ancien château, dans la ville, appelé du Hâ ou du Fort, et un autre appelé château Trompette, qui est un ouvrage du roi Charles VII, de l'an 1454, pour empêcher les fréquentes révoltes de la ville pour les Anglais. Le premier est vers le couchant, dans un lieu marécageux, près de Saint-André. Le château Trompette est sur le bord de la Garonne.

Après avoir expliqué tout cela, je dirai en passant que les vendanges étaient prêtes à se faire et que, pour cet effet, la méthode du pays est que les vendangeurs s'assemblent sur une place exprès, dans la ville environnée d'arbres ; où il s'en trouve là quelquefois cinq à six cents avec les paniers et autres outils nécessaires pour la vendange ; où les bourgeois, qui en ont besoin, vont sur cette place convenir avec le chef, de 5, 6 ou plus, s'il en a besoin, à tant par jour, et les emmène de cette façon à sa vigne.

Et comme un de nous était incommodé, qu'il s'était fait saigner à Blaye, avant l'embarquement, que cela n'allait pas mieux, nous l'avons mis à l'hôpital aux Jésuites, où il fut bien couché et sollicité ; et, pour lui faciliter sa convalescence, nous autres trois nous sommes mis dans la foule des vendangeurs et nous fûmes enlevés d'un seigneur pour vendanger à ... sol par jour. Avons venu coucher aux Jésuites, où nous eûmes chacun chopine de bon vin, une livre de pain et bien couché.

Le 20, nous fûmes retrouver notre gentilhomme, nommé M. Giast, qui nous a amenés au Bourscades (*Le Bouscaut*), sur le bord de la Garonne, à une demi-lieue de la ville. Nous étions à lui 29 entre lesquels en était un natif de Bergerat (*Bergerac*) qui avait le même nom que moi : Guillaume Meunier. Ce qui nous fit connaître, ce fut quand le monsieur nous appela nom par nom ; nous avons répondu tous deux et nous fûmes surpris tous deux. Par rapport au nom, nous nous sommes divertis ensemble. Nous avons couché dans une grange.

Le 21, avons travaillé dans une autre vigne.

Le 22, avons eu fait et sommes revenus à Bourdeaux et avons remis notre dernière lettre de Houpin, de Xainte au chantre

nommé Lafargues, musicien à Saint-André. Nous avons couché aux Jésuites.

Le 23, avons vendangé dans le même village pour un vigneron.

Le 24, pour un autre, à Coudrant (*Caudéran*) de l'autre côté de la ville, à 8 sols par jour et nourris.

Le 25, encore.

Le 26, avons eu fait. Nous sommes retournés à Bourdeaux voir le marché où se vendent toutes sortes de denrées où dessus est une fontaine, avec un beau bassin de gré fort grand, où l'on descend dedans par quatre endroits, de quatre à cinq degrés chacun et plus même. Le bassin est rond; l'eau se perd par des trous souterrains; les tuyaux d'où sort l'eau, ne sont qu'à un pied du bassin; et le bassin est cinq ou six pieds plus bas que le pavé. Au dessus de cette fontaine est un vieillard peint en blanc, avec des ailes et un bâton à la main.

De là, fûmes voir la cathédrale Saint-André. Il y a trois beaux clochers de pierre en flèche, hauts, élevés, percés à jour comme celui de Saint-Thomas de Crépis, en Valois, faits par les Anglais.

Il y a, pour forteresses à cette ville, trois châteaux : le castel Tua (1), le Château-Trompette, le Fort-Louis où dedans le dernier est la poudre. Dans les autres sont dedans chacun une belle église et des moulins à vent.

Il y a une porte, entre autres, à cette ville, qui se nomme le Palais Gasiel (2). C'était autrefois un palais que le diable avait fait en une nuit de temps. Il y a encore des mesures.

Cette ville est belle, grande et marchande, bien peuplée, de très belles grandes rues droites. Elle est la capitale de la Guienne, primat d'Aquitaine, université fondée par le roi Charles VII.

(1) Fort du Hâ.

(2) Il ne semble pas que ce palais Gasiel doive être confondu avec le Palais-Gallien que quelques lignes plus bas Manier nomme, a vu, et qu'il orthographie correctement. Mais nous ne saurions dire par exemple à quel autre palais répond le palais *Gasiel*.

Les Romains la considérèrent comme une ville franche et libre. On y voit encore le Palais de Tutele, qui était un temple consacré aux dieux tutélaires. S'y voit aussi un très bel amphithéâtre bâti du temps de l'empereur Galien.

Cette ville fut brûlée par les Gost en 415, et les Sarrasins la prirent en 732. Depuis, les ducs de Guyenne s'en rendirent les maîtres. Héléonore, fille et héritière de Guillaume X, dernier duc, la réunit à la France par son mariage avec Louis VII, dit le jeune en 1137. Dans la suite, elle a eu assez de part aux malheurs du temps, durant les guerres de la religion.

L'église métropole est composée de 23 chanoines. Il y a douze paroisses, deux abbayes.

Il y a chambre de justice, siège de sénéchal, de l'amirauté, un bureau de finances, un des monnaies.

La foire était à la ville pour lors.

Il y a une église, où la porte n'est remplie que de fers à cheval (*Saint-Eloi*).

Des garçons maréchaux qui passent dans cette ville, chacun forge le sien et le pose là. Peu loin de là, est comme une porte pour entrer d'une place à une autre, où est une cloche qui se sonne pour les affaires de la ville.

Après tout cela vu, nous sommes allés coucher hors de la ville, sur la route que nous devons prendre, dans le faubourg.

Départ de Bourdeaux. — Le 27, au matin, avons parti de cette ville pour aller à Saint-Guenet (*Saint-Genès*); au pont de la Lances (*Talence*); à Saint-Jacques, où est un petit bois de ciprès; de là, à Gravignan (*Gradignan*); au petit Bourdeaux, l'entrée des grandes Landes, où se fait près de 30 lieues sans trouver autre que deux ou trois maisons de distance à autre (septembre 1726) (1).

Nous laisserons le Picard Manier continuer son voyage sur Dax pour rapprocher des documents relatifs au prieuré Saint-James une pièce qui va nous four-

(1) *Op. cit.*, p. 31 à 38.

nir des renseignements non moins intéressants et non moins complets sur la manière dont les pèlerins étaient reçus, hébergés et soignés dans le prieuré Saint-Esprit de Dax, et sur les ressources créées en faveur dudit prieuré, afin d'y assurer un service régulier.

C'est un arrêt de règlement rendu par les commissaires du Parlement tenant les grands jours dans la sénéchaussée des Landes en 1541 et sanctionné par le Parlement. Une difficulté s'éleva postérieurement au sujet des voies d'exécution entre les prieurs et les jurats de Dax et on pourra se rendre compte qu'elle était encore pendante en 1608.

Entre le Procureur général du Roy demandeur requérant par son substitué le Procureur du Roy en la Senéchaussée des Lannes l'exécution de certaine provision et commission émanée de Messieurs de la dite Cour de Parlement de Bordeaux tenants les Grands Jours par commandement du Roy en la ville et citté de Dax ez mois de septembre, octobre et novembre dernier passés, d'une part, et Maistres Amanieu devienau, Jean depinac sequestres des fruit, proffit, revenus et esmolmens du prieuré de Lhospital Saint-Esprit les la Ville et citté (de) Dax estant icelluy prieuré litigieux et ensequestré deffendeur d'autre (part).

Veu Par nous Jean de Calvymont chevalier, conseiller du Roy et second président en la Cour de parlement à bourd^x (Bordeaux) et Bertrand de moncaup conseiller dudit seigneur en la d^e Cour de parlement, commissaires députtés en cette partie, lad^e commission et provision ordon^{ee} du Roy sur l'establissement et création desd^{ts} grands jours contenant clause expresse de pourvoir au fait des hospitaux des senéchaussées d'Agennoy, bazadoys, perigort et les Lannes comprinses ez dits grands jours, purgation faite par lesdits sequestres ou l'un d'eux n'avoir ne par dol ou fraude cesser avoir la fondation d'icelle hospital exhibition du titre de celluy des contendans qui a esté pourveu dud^t prieuré par levêque Dax, inquisition à sa requette

dud^t procureur du Roy et autrement ex officio faite par M^e Jean Barrière lieutenant général du Seneschal des Lannes au siège Dax ou par nous commis et député sur le revenu et charges d'icelluy hospital et autres articles par nous à luy envoyés, visitation et rapport des experts sur les edifices et réparations nécessaires aud^t hospital et autre procédure contenue en nostre procès-verbal et procès-verbal dud^t Barrière ensemble plusieurs titres et enseignements dicelluy prieuré dud^t hospital exhibés par devers led^t de Barrière et à nous envoyés, nous avons appointé, ordonné, appointons, ordonnons que la moitié des cens, rentes, fruits, proffit, revenus et émolument dud^t prieuré du Saint-Esprit avecq son anexe de Cambran et autres annexes sy aucune en y a, appartenances et dépendances quelconques d'icelluy prieuré sera convertie et employée à la nourriture et alliment des pauvres qui logent aud^t hospital réparation et entretenement d'icelluy et que tous pauvres mendians, impotens à gagner leur vie seront logés et receus en celluy hospital reservé des ladres et pestiflerés et au préalable les pellerins revenans de Saint-Jacques en Galice et ceux qui yront quand ne pourront loger en hospital saint Eutrope pour la multitude des pauvres qui y seront et aura aud^t hospital pour le giste desd^{ts} pellerins et pauvres six lits garnis de plume, linseuls, couvertes et autres choses requises sauf de augmenter après le nombre d'iceux lits sy la plume (*sic*) desd^{ts} pauvres le requiert et les facultés dudit hospital le peuvent supporter; aussy aura une hospitalité pour le service desd^{ts} pelerins et pauvres avecq une chambarière s'il est requis auxquels pèlerins et pauvres seront baillés et distribués vivres et allimens nécessaires de pain bis, poumade, chair, poysson, potaige, œufs, frutaige, chauffaige et autres choses requises pour vivre et préalablement ausd^{ts} pauvres pelerins à la discrétion du comis cy après mentionné; aussy leur seront baillés, administrés les médicamens nécessaires le tout jusques à la valeur et montance de la moitié desd^{ts} revenus, dons, légats, questes et aumones qui seront faites aud^t hospital et afin que de la moitié aud^t revenu et les dons, légats, questes et aumones soyent entièrement et sans fraude converties et employées à la nourriture et entretenement desd^{ts} pauvres et réparation dud^t hospital.

Ordonnons que pour faire la distribution et employment dicelle moitié dud^t revenu et desd^{ts} dons et aumones ledit prieur sera tenu commettre et député chacun an tel personnaige que par les mayre ou son lieutenant et jurés de la ville et citté Dax appelé le procureur du Roy en la Senéchaussée des Lannes au siège Dax leur sera nommé et présenté lesquels maire et jurés pour ce faire se assembleront chacune année en Caresme le samedy avant le dimanche de la Passion en la maison commune de lad^{te} ville et appelé le procureur du Roy nommeront et présenteront aud^t prieur en leurs consciences et sur le péril de leurs ames quelque bon bourgeois de la dite ville bien famé, renommé, charitable et solvable pour faire la distribution que la veuilhe, saiche et puisse faire, lequel led^t prieur sera tenu commettre à la charge et le jour qui luy sera présenté ou l'andement, s'il dyfere le commetre pourra icelluy nommé exercer lad^{te} charge sans commission d'icelluy prieur et avant se inciste à l'exercice d'icelle charge sera tenu de faire bon et loyal invantaire des biens meubles dicelluy hospital appelés led^t prieur et deux jurat de lad^{te} ville que à ce seront commis et le greffier dicelle ville ou son comis aussy fera serment solennel de bien et loyalement distribuer, disperser lad^{te} moitié desd^{ts} fruits et lesd^{ts} dons et aumones ausd^{ts} pauvres et réparation dud^t hospital sans les convertir en tout ou en partie en autre usaige et aussy s'obligera en fournir deux de compte (?) et de rendre bon compte et preter le reliqua l'année de la dite charge finie et prendra led^t compris et député lad^{te} moitié desd^{ts} cens rentes et revenus dud^t prieuré avecq lad^{te} annexe ensemble les droits, dons et aumosnes pour faire lad^{te} distribution et employment et par ce que lad^{te} moitié aud^t serment dicelluy prieuré ne serroit par aventure suffisante à la norriture des pauvres logan en icelluy hospital réparation et entretenement dicelluy, ordonnons que lesd^{ts} maire et jurat seront exhortés chacune année de y faire quelque aumône des deniers communs dicelluy ville sy aucune en restoit les charges ordinaires et extraordinaires dicelle ville portées aussy deu faire; seront exortés l'Evêque Dax ou son vicaire, chanoines et chapitre de lad^{te} Eglise Dax et les autres gens d'Eglise, Beneficiers et per-

sonnaiges de lad^{te} ville puissans au faire pareillement; seront exortés tous les habitans de lad^{te} ville et lieux circonvoisins en sermons généraux et prones des Eglises paroissiales de faire des dons, legats et aumosnes des lits, linge et autres choses aud^t hospital par leurs testaments, codicilles et autres dispositions pour lesquels dons, legats et aumosnes seront entièrement convertis et employés en l'usage et documens desdits pauvres et aud^t hospital aussy journallement sera fait queste par la ville Dacqs de pain et vin, chaire et autres vivres par quelque personnaige qui sera députté par led^t commis avecq une clochette pour les pauvres dicelluy hospital et pareillement en festes annuelles, dimanches et autres par un des Jurat de lad^{te} ville chacun à son tour; sera fait queste par l'Eglise dud^t Dacqs avecq bassin oucouppe pour les pauvres dud^t hospital et de ce que sera amassé sera fait registre et baillé aud^t comis et députté pour le distribuer et disperser à la norriture desd^{ts} pauvres et entretenement dud^t hospital aussy en saisons de mestibes et vendanges sera feste queste pour led^t hospital en lad^{te} ville Dax et lieux circonvoisins et ce qui proviendra desd^{tes} questes mis entre les mains dud^t comis pour estre converty, employé entièrement à la norriture desd^{ts} pauvres et entretenement dud^t hospital et sera teneu led^t comis l'année de lad^{te} charge finie rendre bon compte et preter le reliqua dicelle charge et administration à levêque Dax ou son vicaire appellé led^t prier et le procureur du Roy en lad^{te} Seneschaussée et deux desd^{ts} jurats de lad^{te} ville qui à ce seront députtés et le reliqua sy aucun y en a sera mis ez mains de celluy qui pour l'année suivante sera comis à l'exercice d'icelle charge lesquels comis et députtés ne pourront au plus estre continué que une autre année et sera tenu led^t prier administrer ou faire ausd^{ts} pauvres estans aud^t hospital les sacrements de l'Eglise et les faire enterer quand ils mourront; aussy sera teneu icelluy prier visiter ou faire visiter deux ou trois fois chascune semaine au moins led^t hospital et pauvres estant enicelluy pour scavoir s'ils sont bien traités; pourra aussy icelluy prier quand bon lui semblera estre présent et assister à la distribution que faira led^t comis et deputté; aussy sera teneu icelluy prier chanter ou faire chanter chascune

semaine deux fois messes en la chapelle dud^t hospital ez jours de dimanche et vendredy et sy les pauvres qui pourront aud^t hospital ont aucuns deniers ou chose equipollent seront employés à faire prier Dieu pour eux et le restant rendu à leurs héritiers ou proches parens sils le requierent synon employés au proffit dud^t hospital et par ce que led^t hospital et eglise dicelluy ont esté démolis par ordonnance de feu monsieur de Lautrec lors gouverneur et lieutenant général pour le Roy au pays et Duché de Guienne.

Ordonnons qu'ils seront reddifiés au lieu et en la forme et manière que par le gouverneur capitaine Dax et par led^t eveque Dax ou son vicaire procureur du Roy et lesd^s maire et jurats et led^t pricur appellés les experts sera advisé en sorte que ne puisse porter aucun preuice a la fortiffication de lad^e ville Dax à ce faire et seront employés les cent francs bourdalois estans es mains de m^r Jean de Cazenave vicaire et officier de l'Eveque Dax a cause de certains pardons saisis nostre ordonnance aussy les deux titres des fruits proffit revenus et émolumens d'icelluy prieuré estant ez mains desd. sequestres qui ont regy et gouverné icelluy prieuré pendant qu'il a été litigieux et lesd. deniers ne sont suffisans pour parfaire led. ouvraige sera par nous apres ordonné où ils se prendront aussy se pourra led. prieur cependant retirer devers le roy pour avoir quelque satisfaction de lad. demolition pour employer ce quy en proviendra a la reediffication desd. eglize et hospital lequel ouvraige sera baillé au publique au plus rebissant par lesd. prieur mayre et jurat appelée led. procureur et affin que ce que dessus soit mieux entretenu et observé.

Ordonnons que apres que led. hospital sera ediffié led. procureur du roy ou son substitut seront tenus icelluy visiter chacun mois pour scavoir sy l'hospital y est bien et deument entreteneu et de lad. visitation pour sa décharge faire retenir acte par le greffier de lad. Senes^é ou son comis et la ou il trouvera que non en avertira led. Eveque ou son vicaire pour y pourvoir proprement et en deffaut de ce lad. Court de parlement et ne prendra led. comis à la ditte charge aucun salle pour ce f^o ne lesd. maire et jurat et procureur du roy eveque

dax ou son vicaire pour faire et assister a ce que dessus a peyne de rendre le triple et autre amende arbitraire et la premiere année finie advertira led. procureur du Roy de lad. Cour de parlement de ce que aura esté fait pour entendre sil a fraulde et pour pourvoir a ce qui sera requis. Aussy ordonnons que les titres instruments et autres enseignemens dicelluy prieuré seront mis par inventaire en quelque coffre en lieu seur ou par led. eveque dax ou son vicaire prieur et procureur du roy sera avisé affin qu'ils ne puissent perdre gater ou deperir pour la mutation des prieurs et autrement et neantmoins que le prieur sera teneu poursuivre et faire renvequer si faire se doit les alienations des molins et boys praheryes padouans terres et autres chozes mentionnées en la disposition de maitre Jean de pinar dont luy en sera baillé ung extrait et de s'enquérir sil y en a dautres pour faire le semblable aussy avons ordonné que led. procureur du Roy et prieur procederont par sensures et fulminations ecclesiastiques jusques a recullations inclusive-ment pour sçavoir ceux qui ont prins et emporté la picore de lad. Eglise dud. Prieuré et hospital lorsqu'ils furent demolis par autorité dud. feu seigneur de Landret comme dit est affin d'en avoir satisfaction et payement et pareillement contre lesdit auteurs des titres et documens enseignemens dud. prieur et enjoignons aud. prieur visiter soigneusement et diligemment les titres et enseignemens dud. hospital pour conserver et garder les biens et droit dicelluy et poursuivre les usurpateurs diceux aussy ordonnons que les heritiers de ceux qui ont teneu led. prieuré vers le tems de lad. demoluation seront adjournés par devant nous a certain et competant jour pour venir declairer ce qu'ils ont employé à la norriture desdits pauvres des le temps de lad. demoluation et proceder sur ce come il apartiendra par raison et en outre ordonnons que lesd. maire et jurats de lad. ville d'Ax seront exhortés faire quelque hospital pour ceux qui seront frappés de peste au lieu le plus comode que par eux sera advise et affin que nostre presente ordonnance pour l'ap. 8 de temps ne tombe en obly ou nonchalir ordonnons que le double d'icelle duement autentique sera mis en archives de l'evché d'Ax et enregistré cz registre de la ville et maison

commune de lad. ville Dax et Enjoignons aud. procureur du Roy en lad. seneschaussée des Lannes aud. siège Dax faire executer nostre presente ordonnance et appointment incontinant et sans delay sans atandre pour cette fois led. samedy avant le dimanche de la passion et quand a la reddification desd. Eglize et hospital dedans six mois nonobstant opposition ou appellaõs quelconques et sans prejudice d'icelle et en certifier lad. Cour de Parlement dedans un mois apres a peyne de deux cens livres et en son privé nom le tout par maniere de provision et jusques par lad. Cour de Parlement autrement en sera ordonné Et donnons en mandement par ces mesmes presentes au seneschal des Lannes ou son lieut. au siège Dax Bayonne Saint-Sever ou leurs lieutenants general ou particuliers premiers d'eux sur ce requis de mettre nostre presente sentence appointment et ordonnance a deüe execution en ce qu'elle le requiert nonobstant oppositions ou appellations et sans prejudice d'icelluy et au premier sergent royal sur ce requis adjourner lesd. de Vineau et depineau et autres qu'il appartiendra par devant led. Executeur pour voir proceder a Execution prononcé a estre la present sentence a Bord^x par nous commissaires susdits le dernier jour de juin mil cinq cens quarante et un et signe de nos mains et scellé desd. de nos armes laquelle avons aussy commandé signé a nos sceings.

Ainsy signés de Calvimont de Moncaud Pyrot clerq de mond. Sr. le presidant commissaire susd. myterssan et scelles du sçeau des armes desd. de Calvymont et de Moncaut.

Extrait Vidimé et collationné a été la présente coppie par nous no^{re} royaux soussignés... coppie escrite en parchemin signé desd. de Calvymont, de Moncaud Pirot et Miterssan trouve et produit par feu Jean de Moneing quand vivait prieur de saint Esprit au proces qu'il avoit pendant par devant Monsieur le Seneschal de la presente ville contre Jean de Sollar abbé de Candresse se requérant M^e Etienne Dusault pre. pour luy servir ce que de raison apres laquelle extraction lad. coppie a ete remise dans le sacq aud. feu de Moneing fait a Dax ce vingt deuxieme jour du mois de novembre mil six cens quinze signés Duprat et Deblanc notaires royaux.

Extrait des Registres de Parlement entre M^e Jean de Moneing pretre prieur de Saint-Esprit en la ville Dax demandeur l'enterinement de certaine req^{te} d'une part et les maire et jurats de lad. ville Dax deffendeurs d'autre, veu la requete de l'enterinement de laquelle est question par led. demandeur a la cour presenter le vingt septieme fevrier dernier tendante aux fins et pour les causes y contenues qu'il plaise a la Cour ordonner conformement aud. Reglement que la moitié dud. reveueu destinné pour la norriture desd. pauvres Pelerins et Impottans de lad. ville sera regy et administré par lesd. Maire et jurats et par expres qu'il distribuera chaque jour les allimens et nourriture aux pauvres pellerins revenant de Saint-Jacques et impotans de lad. ville logeans affectuellement dans led. hospital et fairs les reparations requises et necessaires tant esdits biens moulin susd. que dans icelluy hospital et chapelle et a deffaut faire lad. nomination et presentation par lesd. maire et jurats permettre aud. suppliant d'y commettre tel administrateur qu'il avisera a la charge de faire lad. distribution dans led. hospital et reparations susd. et de rendre bon et loyal compte suivant led. reglement lequel a ces fins prendra led. reveueu et luy sera permis contraindre les precedans commis de prester et instituer le reliqua avec inhibition et deffences aud. commis et administrateur de delivrer aucuns deniers vivres ou autres choses dud. reveueu a aucuns pauvres qu'a ceux qui logeront effectuellement dans ledit hospital et au Seneschal des Lannes son lieutenant, maire et jurats d'ordonner sur le reveueu dud. prieuré de saint Esprit aucuns particuliers distribution que en faveur d'iceux pauvres Pelerins et impotans logeans en icelluy hospital et neanmoins enjoindre auxd. Maire et Jurat et tous autre detempteurs des titres et documans concernans ledit prieuré, de delivrer extrait ou coppie desd. titres au suppliant pour poursuivre des usurpateurs du reveueu dud. prieuré et au Procureur du Roy et officiers de lad. ville tenir la main a l'execution dud. reglement et arrest qui interviendra. En consequence d'icelluy sur la Requette, autre req^{te} a la Cour présentée le premier mars aussy dernier aux fins de l'enterinement de la precedante sur laquelle

pour ouir les parties, M^e Jean de Loppes com^{re} du Roy en la Cour auroit esté commis appointment de demander dud. jour premier mars, sentence du dernier juin mil cinq cens quarante un coppie de deffences desd. Jurats avecq la requette de reception du dixieme dud. mois de mars et autres pièces et production dud. demandeur avecq la requette contenant appointment avecq les conclusions du procureur general du Roy Dit a esté enterinant lad. requette quand a ce que la Cour a ordonné et ordonne que la moitié dud. reveneu destiné pour la norriture desd. pauvres pellerins et impotans de lad. ville sera regy et administré par un bourgeois qui sera nommé et présenté aud. demandeur dans quinzaine apres la signification du present arrest par lesd. Maire et jurats qui distribuera chaque jour les allimens et norriture aux pauvres Pelerins revenans de Saint-Jacques et impotans de lad. ville logeans effectivement dans led. hospital et fera les reparations requises et necessaires restant ez dits biens, moulin susd. que dans icelluy hospital et chapelle et a faute par lesd. maires et jurats faire lad. nomination et presentation dans led. delay permet au demandeur d'y commettre tel administrateur qu'il advisera a la charge de faire lad. distribution dans led. hospital et reparations susd. et de rendre bon et loyal compte suivant led. reglement lequel a ces fins prendra led. reveneu et luy sera permis contraindre les precedans commis de preter le reliqua Et fait inhibitions et deffences auxd. commis et administrateurs de delivrer aucuns deniers vivres ou autres choses dud. reveneu a aucuns pauvres qu'a ceux qui logeront effectivement dans led. hospital et au Seneschal des Lannes son lieutenant maire et jurats d'ordonner sur led. prieuré du St-Esprit aucuns particuliers et distribution qu'en faveur d'iceux pauvres pellerins et impotans logeans dans icelluy hospital. Et neanmoins enjoint ausd. Maire et jurats et tous autres detempteurs des titres et documents concernant led. prieuré de livrer coppie ou extrait desd. titres aud. demandeur pour poursuivre les usurpateurs du reveneu dud. prieuré et au substitué du procureur général du Roy et autres officiers de lad. ville tenir la main a l'execution du present arrest sans

depans et pour cause d'isieux parties a Bordeaux. En Parlement le premier jour d'avril mil six cens huit. Signé, de Pontac.

Extraites vidimées et collationnées ont esté les deux copies scavoir la premiere a une copie en forme des reglements faits par Messieurs les Commissaires des grands jours pour l'hospital du St-Esprit pres d'Ax et dans son fauxbourg en datte du 30 juin 1541, et l'autre copie d'un arrest du parlement en datte du 1^{er} avril 1608 sans y avoir rien adiouté ny diminué par nous Jacques françois de Borda escuier con^{or} du Roy, presidant et lieutenant general au siege presidial d'Ax lesquelles piesses nous ont esté représentées par le pere Don Lucien de Bats prestre de la congregation de St-Paul et prieur dud. hospital du St-Esprit qui les a ensuite retirées devers luy et a signé avec nous a d'Ax dans nostre hostel le 13^{me} mars 1721 (1).

DE BORDA,
president et lieut. gen^{al}.

D. LUCIEN DE BATZ,
prieur de l'hospital du St-Esprit
pour avoir retire les dites piesses.

Beaucoup d'auteurs se sont mépris sur le sens et sur la portée des ordonnances rendues par Louis XIV à diverses reprises et remises en vigueur sous Louis XV, concernant les pèlerinages. Ils en ont conclu qu'à partir du xvii^e siècle le voyage en Galice, déjà tombé en désuétude, avait été quasiment interdit par ces diverses dispositions législatives (2). Ce serait une grande erreur

(1) Original de cette copie, papier, 6 feuillets (de la collection de documents de l'auteur).

(2) Les ordonnances sont d'août 1671, de janvier 1687 renouvelées en 1717 et 1738. Elles portaient simplement défense d'aller à Saint-Jacques ou à tous autres lieux de pèlerinage sans permission expresse du Roi, contresignée par l'un des secrétaires d'Etat avec l'approbation de l'évêque diocésain à peine des galères à perpétuité pour les hommes et de peines pour les femmes laissées à l'appréciation des juges ou des cours de justice. On obligea même au xviii^e siècle les curés à en donner lecture au prône tous les trois mois. En somme c'était une sorte de passe-port

que de le croire. Ces ordonnances se sont bornées à réglementer les conditions dans lesquelles les pèlerins pouvaient partir pour Compostelle; des formalités spéciales leur étaient imposées afin d'assurer la sécurité des routes et de prévenir les excès de toute nature auxquels se livraient depuis longtemps des bandes de pèlerins dans un but de spéculation et de mendicité. Le fait même que le roi de France fut amené à réglementer les pèlerinages prouve à lui seul qu'ils se pratiquaient encore sur une vaste échelle, la fréquence des pèlerins étant même de nature à créer des embarras et des désordres aux frontières. Tout d'ailleurs le démontre dans la série des documents inédits que nous sommes attachés à mettre en œuvre pour cette époque et la statistique des pèlerins hospitalisés à Saint-James, ce qui laisse à supposer que le nombre des bien portants était encore considérable, et l'impression à Troyes des chansons de Saint-Jacques et l'image d'Orléans.

Nous sommes même en droit de conclure sur toutes ces preuves qu'il y a eu au xvii^e et au xviii^e siècle un vrai mouvement de renaissance en faveur du voyage en Galice et c'est ainsi que s'expliquent les mesures d'ordre et de précaution prescrites par les ordonnances. Voilà ce qu'il importait de bien mettre en lumière une fois pour toutes. En voici d'ailleurs des preuves encore plus concluantes intéressant toujours notre région du Sud-Ouest.

L'examen des vieux actes de l'état civil de la paroisse de Saint-Pierre-de-Mons dans les Landes, qui possédait un hôpital, nous fournit des renseignements précieux.

dont il fallait se munir et cette formalité ne devait pas aller sans exigences fiscales,

On y relève notamment : le baptême d'un enfant dont la mère est accouchée dans l'hôpital de Saint-Pierre-de-Mons, durant le trajet de Chartres à Saint-Jacques où elle allait en pèlerinage avec son mari (12 décembre 1666) (1); l'inhumation d'un pèlerin venant de Saint-Jacques (23 janvier 1663) (2); l'inhumation d'un autre pèlerin allant à Saint-Jacques de Compostelle (3 décembre 1725) (3); le baptême d'un enfant né à l'hôpital de cette paroisse et dont les parents allaient à Saint-Jacques (24 juin 1738) (4). Dans la paroisse Saint-Pierre-de-Salles, Jean Métro, pèlerin, revenant de Saint-Jacques de Compostelle est inhumé le 5 juillet 1739 (5) et dans la commune de Cadaujac les registres portent, à la date bien plus récente encore du 18 septembre 1788 (6) : Décès d'un inconnu « *ayant un bâton qu'on appelle* » *bordon de Saint-Jacques.... on croit qu'il venoit de* » *Saint-Jacques* ». Les registres de l'état-civil de Captieux nous donnent aussi des noms et des mentions; relevons au hasard : Décès de Pierre Billy, pauvre pèlerin venant de Saint-Jacques, 23 ans, et de Saint-Salvateur (7); il était du diocèse de Chartres (18 février

(1) *Inventaire sommaire des Archives communales antérieures à 1790*, Série E (Archives départementales de la Gironde). Supplément II, GG. 2.

(2) *Ibid.*, GG. 4.

(3) *Ibid.*, GG. 36.

(4) *Ibid.*, GG. 42.

(5) *Ibid.*, GG. 14.

(6) *Ibid.*, GG. 7. Mais M. Ducaunès-Duval fils, qui nous a signalé avec beaucoup d'obligeance les diverses mentions de cet inventaire à la rédaction duquel il a travaillé, ainsi que M. Dast de Boisville m'ont assuré que ces registres contenaient bien davantage de mentions analogues et qu'elles ont été négligées en vue de ne point démesurément grossir cet inventaire sommaire.

(7) Les pèlerins de Saint-Jacques allaient en même temps s'agenouiller à Saint-Salvateur dont parle la *Nouvelle Guide* « Voyage singulier duquel

1680)(1). Autre décès de Guillaume Rivière, d'Auvergne, venant de Saint-Jacques, 20 ans (31 déc. 1680) (2). Décès de Pierre Giba, pèlerin, venant de Saint-Jacques, décédé à l'hôpital (25 octobre 1677 (3).

Si l'on observe qu'une enquête de ce genre, qui porterait sur les registres paroissiaux des communes où se trouvaient un prieuré ou un hôpital donnerait à coup sûr une énorme quantité de mentions analogues pour le xvii^e et le xviii^e siècle, on peut apercevoir au nombre des femmes grosses qui n'ont pas craint d'affronter le voyage en compagnie de leur mari, accouchant en route, comme à celui des décès, combien étaient fréquentés les chemins qui menaient en Galice (4).

En 1748, le 1^{er} mai, un jeune homme de Pardies (5), Jean Bonnecaze, qui devait devenir plus tard curé d'Angos, part pour Compostelle à l'insu de ses parents sans

-
- l'on dict qui a esté à Saint-Jacques et n'a esté à Saint-Salvateur, a visité le serviteur et a délaissé le Seigneur ».

(1-2-3) *Op. supra cit.* GG. 3.

(4) Les renseignements que nous a fournis notre excellent collègue, M. l'abbé Dubarat, aumônier du lycée de Pau, complètent très heureusement notre enquête et la rendent plus démonstrative si c'est possible.

Très nombreux au xviii^e siècle, les pèlerinages se sont continués en Béarn jusqu'au milieu de ce siècle; naguère encore existaient des confréries dans les paroisses de Bruges et d'Asson ainsi que des autels de Saint-Jacques. A Bruges, on conserve un tableau où sont inscrits les noms des derniers confrères, car les confréries sont tombées. D'Oloron, on allait encore à Saint-Jacques vers 1850, et le père d'un élève de M. l'abbé Dubarat a fait ce pèlerinage.

Il y a dans le diocèse de Bayonne un grand nombre d'églises dédiées à saint Jacques dont M. l'abbé Dubarat nous a également donné la nomenclature : Arrican, Béost, Bésingrand, Bidache, Biderin, Burosse, Cassaber, Lespiau, Momy, Ogenne, Pau, Puget, Saint-Christau, Saint-Goin, Saint-James, Saint-Just, Serres, Ascain, Souraïde. Il y avait incontestablement des confréries dans les unes et les autres et par suite des pèlerins pour Compostelle, le voyage étant d'obligation statutaire.

(5) Basses-Pyrénées.

passé-port et sans argent, tant la tentation est grande, avec trois amis : Gomer, de Saint-Abit ; Pétrique, d'Arros et Pierre Laplace, de Pardies. Il écrivit plus tard son *Autobiographie* où il n'oublia pas de raconter toutes les péripéties de son voyage (1).

Un certificat qui nous ramène au xvii^e siècle est donné vers 1650 à deux de ses paroissiens qui vont en pèlerinage à Saint-Jacques par le curé de Cuqueron (en Béarn) (2).

Nous arrêterons ici cette série de preuves ; elle peut servir de point de départ pour des recherches nouvelles, qui, étendues à la Guienne, à la Gascogne, aux Landes et au Béarn, peuvent fournir la matière d'un bel ouvrage sur les pèlerinages de Saint-Jacques et les établissements hospitaliers de ces diverses régions.

Dans une petite ville des Landes, Roquefort, dont l'église fortifiée est des plus intéressantes, une confrérie de Saint-Jacques s'était formée dans les premières années du xviii^e siècle et les statuts en sont intéressants à consulter ; on y voit que l'obligation du pèlerinage en est comme une des conditions, tout au moins essentielles, sinon indispensables et que, d'autre part,

(1) Cette *Autobiographie* a été publiée et annotée par M. l'abbé Dubarat dans les *Etudes historiques et religieuses du diocèse de Bayonne* dont il est le directeur avec notre ami M. l'abbé Haristoy, curé de Ciboure. V. *ibid.*, 4^e livraison d'avril 1896, p. 184.

(2) *Etudes histor. du dioc. de Bayonne* (1^e livraison, avril 1895). Ce document, également publié par M. l'abbé Dubarat, est en latin. Les pèlerins sont Jean de Bouchet et Jean de Labasc, tous deux de Cuqueron : «... quamobrem ex votis ad sanctum Compostellæ Jacobum euntes aut redeuntes, si spirituali aut temporaneo... ».

il se formait comme une société de secours mutuels entre les *fraires*. Il en est encore beaucoup dans nos grandes villes dont le principal statut est d'assurer aux membres de convenables funérailles avec assistance du plus grand nombre d'associés, à peine d'amende en cas d'abstention. Les comptes de cette confrérie sont également conservés aux *Archives départementales des Landes* (1). Voici ce règlement.

A Monseigneur l'Evêque D'Aire.

MONSEIGNEUR,

Dieu nous ayant fait la grâce de faire le voyage de Saint-Jacques estant poussez des mêmes dévotion et désir que le reste des pèlerins quy ont fait led voyage pour letablissement de la frairie dud saint comme elle est érigée en toutes les villes où il y a des pèlerins, ne pouvant faire de nous-mêmes, cest pourquoy implorons vostre assistance Monseigneur, suppliant vostre révérandissime paternité voulloir approuver et confirmer les articles que nous voullons establir pour le règlement de lad confrairie, augmentation de la gloire de Dieu, piété et dévotion chrétienne, et nous prierons Dieu pour vostre prospérité et santé.

Articles de la confrairie de Saint-Jacques.

Premièrement que ceux quy seront receus à lad confrairie seront fidelles catholiques et, s'il est possible, auront fait led voyage de Saint-Jacques et feront paroistre leurs lettres de confession dud lieu, que sil ce présente quelqu'un quy nest moyen de faire led voyage pourra estre resceu à la charge quil ce confesse et communie au jour de son entrée;

(1) Nous nous proposons de les transcrire et d'en faire l'objet d'une publication spéciale. M. Tartière, dont on connaît les intéressantes études sur les voies romaines dans le département des Landes, a bien voulu nous adresser ce règlement avec les notes que l'on trouvera plus loin. Qu'il reçoive nos remerciements.

Plus seront tenus tous lesd confrères assister aux offices et messes quy se diront à lad confrairie, particulièrement le jour et feste de Saint-Jacques, auquel ils se confesseront et communieront tous ensemble, à peine damende arbitraire;

Plus sy quelque confrère est malade, les autres le visiteront et exhorteront à se préparer par la confession et communion et tous se trouveront ensemble pour accompagner le Saint-Sacrement quand on luy portera, et lorsque quelqu'uns desd confrères décèdera, les autres l'accompagneront à la sépulture et assisteront aux offices quy se fairont pour son âme, soit au jour, landemain, bout de mois et bout de lan à peine d'une livre d'huile pour les lampes, que sy quelqu'un des confrères estoit pauvre et ne put subvenir à ses nécessitez, les autres confrères lassisteront tant en sa maladie qu'en sa sépulture.

Plus s'y aucun des confrères estoit demeurant hors la ville de Roquefort à deux lieues seront tenus les autres y aller et accompagner son corps et ce, sur peine d'un escut damende, revenant à trois livres, sauf qu'ils eussent légitime cause;

Davantaige les confrères seront tenus sassembler trois jours après la sépulture de quelque confrère pour assister à une messe qu'on fera dire pour lame du deffunt et prier Dieu pour tous à peine d'une livre de sire et seront tenus les syndiqs de faire assister les confrères lesquels cy trouveront;

S'il arrive quelque procez ou différand entre deux ou plusieurs confrères et qu'ils ne puissent s'accorder, ils seront tenus avertir le syndiq lequel prenant un autre adjoint ou plusieurs pour les accorder, que sil en y a dopiniatre qu'il soit semond et exhorté par trois fois et, en cas qu'il n'y veuille entendre, qu'il soit rayé du nombre des confrères;

Plus sil y avoit aucun confrère malheureux comme blaphémateur du nom de Dieu, paillard ou invroingne, il soit corrigé fraternellement, que s'il ne samende il sera effacé du nombre des confrères;

Davantaige pour le règlement de la frairie, il sera annuellement ellu un chef de la frairie qui sera appellé syndiq ou tel autre nom qu'on voudra auquel on donnera deux adjoints par lavis desquels il fera les affaires dicelles frairies et quand il

faudra rendre compte seront choisis quatre confrères devant lesquels ils seront rendus à quoy ils ce comporteront fidèlement.

Signé : Phillippe E. d'AIRE.

Tous ce dessus a esté pris et coppié à son original en nos titres et papiers pour Jean de Saint-Guiron, confrère par moy Béguin, régent de Roquefort;

En confirmation des présens statuts, je les ay signez pour faire voir qu'ils sont semblables à ceux quy ont esté signez par Monseigneur, mais à cause qu'ils avoient esté escritz sur un cahyer de papier, lequel cahyer ne se pouvoit lire on les a transcritz sur le présent parchemin pour estre mieux conservé.

Signé : DE GOMBAULDE, curé.

Veue le titre, cy dessus en lautre part lavons approuvé suivant les choses insérées dans loriginal. Donné à Roquefort, dans le cours de notre visite, le quinze décembre mil sept cent vingt-six.

X. P., Evêque d'Aire.

(Archives départementales des Landes. E., 71).

M. Tartière, archiviste des Landes, a bien voulu analyser pour nous les comptes de la confrairie et nous ne saurions mieux faire que de retranscrire son intéressante note :

« En 1659, le nombre des confrères était de 43 et celui des confréresses de 40. Chaque année, des hommes, femmes et enfants se faisaient inscrire, de sorte que les décès étaient compensés par les nouvelles recrues. La somme à payer en s'inscrivant était de 6 sous. La confrairie recevait aussi parfois quelques petits legs des mourants, et quelques aumônes au bassin les jours fériés.

» En 1700, l'avoir consistait en 3 linceuls, 7 serviettes,

3 nappes, 2 devant d'autel, 4 chandeliers, 1 plat de laiton, 1 tapis et 17 liv. 5 sols. En 1740, l'avoir se composait des mêmes objets et de 15 liv. 1 sol 3 deniers. En 1781, la recette dépassa la dépense de 50 liv.

» La dépense consistait en quelques messes basses : 8 sols chacune ; l'office du Saint : 17 sols ; huile pour la lampe, sonneur de cloche, cierges, chantre.

» En 1753, la recette fut de 77 liv. 13 sols et la dépense de 50 liv. 13 sols, 6 deniers.

» La dernière réunion des confrères eut lieu le 25 juillet 1793 ».

On ne saurait achever ce chapitre sur les hôpitaux et les confréries sans dire un mot du prieuré de Cayac que les pèlerins rencontraient sur la route de Bayonne, à 8 kil. environ de Bordeaux. Des deux côtés de la voie s'élèvent encore, mais combien outragées par les hommes et par le temps, les façades de son église et de la maison prieurale ; la beauté de ces restes intéresse encore l'archéologue et surprend le passant ; ils nous font remonter aux primes débuts du XIII^e siècle, à l'époque de transition. On s'arrête encore devant une vierge assise sur un trône, honteusement mutilée, tant il y a encore de grâce et de naïveté dans cet ensemble de statuaire, sans se douter que les pèlerins de Saint-Jacques, au moment de se plonger dans la Lande, ne manquaient pas de s'y arrêter en déposant à ses pieds une offrande qu'ils souhaitaient propice à leur lointaine excursion. Tous ceux qui passaient à Cayac en emportaient un agréable souvenir ; de jour comme de nuit ils y trouvaient asile, malades ils recevaient des soins empressés ; aux passants on donnait du pain et du vin et quelquefois leur affluence fut telle que le personnel

du prieuré, ne suffisant pas à les servir, de peur aussi de les trop retarder, faisait appel au concours de journaliers. Un procès-verbal dressé en 1673 par Henri de Montaigne, commissaire du parlement, nous fait connaître l'état du prieuré au xvii^e siècle, il était certes bien déchu, à cette époque, de son ancienne splendeur (1) :

« L'église du prieuré est séparée de la maison et autres bâtiments, par le grand chemin de Bordeaux à Bayonne et en Espagne; dans son intérieur, il y a un autel honnêtement composé et garni, au-dessus duquel, dans un rétable de pierre, enduit de plâtre, il y a un tableau de la hauteur de cinq à six pieds, de belle peinture à l'huile, représentant la Sainte-Vierge de Cayac et à ses pieds Saint-Jacques, apôtre, et Saint-Bruno; un peu au-deçà de l'autel, il y a deux prie-Dieu de bois de sapin; l'église est en bon état, blanche, bien nettoyée de toute sorte d'immondices et fermant à clé.

» Par une autre porte qui est dans la façade de l'église, tirant du côté du couchant, on entre dans une place d'environ vingt pas de long et dix pas de largeur; c'est le cimetière des pèlerins morts en ce lieu. Cette place est marquée au couchant par une grande salle, dite l'hôpital, où logent les pèlerins lorsqu'ils passent ou couchent dans ce lieu; on y entre du cimetière; il y a une cheminée, quatre lits, garnis chacun de rideaux d'étoffe de laine grise, d'une paillasse, d'un traversin, d'un matelas, de deux linceuls, d'une couverture et d'un ciel de lit, le tout bien propre et en bon état. De plus, une table, un banc, un coffre et un prie-Dieu, au-dessus duquel il y a un crucifix.

(1) *Archives départementales*; corporations religieuses, anciens titres de la chartreuse de Bordeaux, Registre 9^e, n^o 118, p. 320.

» En sortant de la salle par le cimetière, et en traversant le chemin de Bayonne, on entre dans la basse-cour du prieuré; là, par un degré de pierre fort vieux, on monte dans une salle flanquée de chaque bout d'une chambre; l'une d'elles est garnie de deux lits pour y recevoir et loger les pèlerins prêtres ou personnes de distinction; ces lits sont aussi garnis bien proprement et honnêtement; une table carrée au milieu avec six chaises de bois, et un tableau représentant un crucifix au-dessus de la cheminée; l'autre chambre servait pour la retraite et logement des religieux qui, les dimanches et fêtes, venaient célébrer la messe. En descendant en bas, on trouve au bout du degré la chambre où fait sa demeure le religieux qui a soin de l'établissement; sur le couchant des bâtimens, on voit un cuvier, un chai et cellier avec une écurie. Derrière les bâtimens, se trouve un jardin fermé de murailles, duquel se découvre un petit pré bordé du nord par un ruisseau appelé la Jalle; ce ruisseau s'écoule vers Bordeaux, et fait moudre un petit moulin ».

L'hôpital de Cayac est mentionné pour la première fois dans un acte de 1129, mais il est plus ancien encore sans doute; les dégradations qu'on lui a fait subir sont de date relativement récente, puisqu'en 1785 il était intact; la Révolution d'abord puis son affectation à une industrie l'ont réduit en l'état où nous le voyons aujourd'hui.

Nous n'en ferons pas ici une étude archéologique qui a été maintes fois faite.

L'hôpital de Cayac a été un bénéfice en titre dépendant de la collation des archevêques de Bordeaux jusqu'au jour où il fut érigé en prieuré. Le cardinal de Sourdis s'en démit pour l'unir à la chartreuse de Bordeaux; mais une querelle s'éleva au sujet de sa suze-

raineté entre les chevaliers de Saint-Lazare et les Chartreux; elle dura des années; en 1673, enfin, ils devinrent paisibles possesseurs et le restèrent.

Un des derniers pèlerins de Guienne qui soient passés devant Cayac est la grand'mère maternelle du peintre Brascassat, une illustration bordelaise. M^{me} Périer, c'était son nom, mais ses voisins l'appelaient, par manière de sobriquet bien gascon, la Périère, fut prise d'une envie d'aller à Compostelle à tel point irrésistible qu'elle quitta, sans prévenir pour ainsi dire, son mari et ses enfants, pour se rendre à Compostelle où elle arriva du reste à bon port et revint de même. Ceci se passait dans les premières années de ce siècle; M^{me} Périer était née vers 1785 (1).

Il nous souvient enfin d'avoir vu un vrai pèlerin, un chemineau semblable en tous points à ceux de jadis, à Saint-Jean de Luz en 1891. Il demandait l'aumône un dimanche à la sortie de la messe et les coquilles dont son manteau était parsemé, la croix de cuivre qu'il montrait — une superbe croix double ciselée et sculptée avec deux anges de chaque côté que je regretterai toujours de n'avoir pas essayé d'acquérir — sa besace, son bourdon avec la gourde faisaient l'étonnement et l'admiration des enfants. Je ne m'occupais point alors de Saint-Jacques de Compostelle et j'ai perdu l'occasion d'ajouter un chapitre d'impressions modernes à ceux du pèlerin picard de 1726 (2).

Les pèlerinages à Saint-Jacques, à Notre-Dame du Montserrat, au Carmel, à Lorette sont tombés en désué-

(1) Nous devons ce souvenir à notre excellent collègue et ami M. Bertrand-Adolphe Toulouse, dont le père avait eu la famille Brascassat pour locataire dans un de ses immeubles.

(2) Mon ami Henry de Bidegaray a eu l'heureuse idée de prendre de ce pèlerin une excellente photographie que je garde précieusement.

tude ; si la foi n'est point morte elle n'agit plus. Il arrive que de temps à autre l'on aille à Rome, *ad limina*, une expédition annuelle porte les pèlerins aux Lieux Saints. C'est de tous les antiques pèlerinages celui qui se pratique encore le plus et combien il est intéressant de trouver à la première page de cet exode l'*Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem*, et à la dernière l'*Itinéraire de Paris à Jérusalem* de Châteaubriand, *Jérusalem* et la *Galilée* de Pierre Loti !

Une seule visite aux lieux miraculeux pourrait seule de nos jours nous donner une idée des pieux enthousiasmes et des irrésistibles élans d'antan, c'est le pèlerinage à Lourdes. Mais jamais plus on ne verra les *chemineaux* d'autrefois avec la gourde et le bourdon, les coquilles et le grand chapeau, débitant leurs complaints aux finales traînardes, montrant leurs petites châsses ou leurs reliquaires. Des itinéraires n'en parlons pas, le futur historien n'aura pour offrir à son lecteur que le réseau de nos voies ferrées. Ainsi donc la fleur de poésie va se fanant chaque jour davantage, c'est pourquoi vieilles histoires, vieux cantiques, vieilles images parlent tant à l'âme après avoir éveillé les curiosités de l'esprit !

SECONDE PARTIE

QUELQUES AUTRES IMAGES POPULAIRES COLORIÉES DU XVIII^e SIÈCLE

Quelques images populaires coloriées du xviii^e siècle des ateliers de dominoterie de Letourmy d'Orléans et des Abadie de Toulouse. — Etude sur les chansons. — Manuels de cantiques imprimés à Troyes. — Histoire et cantique de Judith, sur l'air du *Confiteor*; Fuite en Egypte de la Sainte-Vierge, saint Joseph et l'Enfant Jésus, sur : *Un air connu*. — Le jeune Daniel fait voir l'innocence de Suzanne, cantique nouveau sur la vie de Suzanne, air : *Belle Iris vous avez deux pommes*. — Entretien de Jésus avec la Samaritaine, air : *Belle bergère champêtre*. — Retour de l'Enfant prodigue à la maison paternelle, cantique de l'Enfant prodigue, air : *Un jour le berger Tircis*. — Notre-Dame du Monserrat avec légende. — Notre-Dame de Cléry avec chanson. — Notre-Dame de Lorette. — Notre-Dame du bon secours avec cantique. — Sainte Françoise. — Joseph expliquant le songe de Pharaon avec chanson. — L'homme aux balons ou la folie du jour. — Samson détruisant le Temple. — Saint Antoine de Padoue avec chanson. — Jonas prêchant la pénitence avec cantique, etc.

Nous avons déjà indiqué que l'image de saint Jacques de Compostelle a été trouvée au milieu d'un certain nombre d'autres représentant un petit stock invendu et retrouvé intact parmi les livres de comptes et autres papiers d'affaires d'un marchand du siècle dernier.

Elles ont toutes le même air de famille ; ce sont des bois grossiers où les personnages sont assez rapidement tracés ; le dessin présente des fautes mais l'allure générale et les attitudes sont assez heureuses ; il suffit pour cela de se reporter à *Nostra Senora de Monsarrat*, à la *Fuite en Egypte*, à *Daniel proclamant l'innocence de Suzanne*, à *Judith* et à *Joseph expliquant les songes du roi Pharaon*. Dans celles de LETOURMY, les couleurs sont invariablement les mêmes et six seulement sont employées : le bleu, le jaune, le rouge, un vieux rouge, le marron, le vert. Ce dernier est employé très parcimonieusement partout. Les images de la veuve ABADIE de Toulouse ou de L. Abadie cadet sont enluminées de façon plus sommaire encore et plus négligée.

Tous ces bois sont accompagnés de longues légendes explicatives en vers, disant l'histoire figurée ; on les voit mal intituler : *Cantiques*, surtout si l'on considère, qu'à l'exception d'une ou deux, ces pièces se chantaient sur des airs d'une apparence fort peu spirituelle. On manifeste même quelque surprise à voir le JEUNE DANIEL DÉMONTRANT L'INNOCENCE DE SUZANNE se clamer sur l'air quelque peu gaulois : *Belle Iris vous avez deux pommes*, etc. L'ENTRETIEN DE JÉSUS AVEC LA SAMARITAINE se disait comme *Belle bergère champêtre*, etc. ; le RETOUR DE L'ENFANT PRODIGE selon la chanson : *Un jour le berger Tircis* et l'Histoire de SAINT ANTOINE DE PADOUE, sur : *A-t-on jamais lu dans l'histoire*, etc. Le choix de l'air est laissé pour la *Fuite en Egypte*, et l'on n'éprouve pas moins de surprise à imaginer chantée en *Confiteor* la petite scène déclamatoire qui retrace l'épisode de JUDITH ET D'HOLOPHERNE. Si l'on y regarde de plus près, on s'aperçoit bien vite que le ton du poète répond à ce que l'air peut présenter de profane. Il se montre suffisamment naturaliste et plaisant, son sujet

touche parfois à une facétie qui pourrait bien être indécente, avant que d'en arriver à la moralité qui termine sa composition. Il suffira d'en citer quelques exemples (1). Le discours à la Samaritaine placé dans la bouche du Christ, assis auprès du Puits de Jacob est parfois d'une simplicité large qui produit un véritable effet :

J'ai de l'eau, ma bien-aimée
Fortunée,
Pour ceux qui sont altérés,
A qui Dieu donne la grâce
Qu'elle efface
Les plus énormes péchés.

.

Femme, celui qui te parle
Et regarde
Est le vrai Fils du Grand Dieu.
Je suis le divin Messie
Et ma vie
Sera connue en ce lieu.

Comme l'entretien se poursuit entre le Fils de Dieu et la Samaritaine, arrivent les Apôtres qui étaient allés à la ville chercher des aliments. Ils en présentent au Maître et, feignant de ne pas comprendre l'enseignement par paraboles auquel ils sont accoutumés, ils font une réflexion que le poète place dans leur bouche avec une évidente intention d'égayer un peu son public :

(1) On pourra voir que de véritables scènes sont tentées par un poète qui supprime bien des difficultés, bien des détails, qui fait parler ses acteurs à la cantonade sans cantonade, etc., etc., mais il compte sur l'intelligence de ses lecteurs ou la mimique expressive du chanteur. Il est avant tout préoccupé de n'en pas donner plus qu'il ne fallait pour le format de son image. On verra de ces scènes à plusieurs personnages dans *Judith et Holopherne*, par exemple, ou dans *Joseph expliquant le songe du Pharaon*,

L'un d'eux, s'approchant, lui donne,
Chose bonne,
De quoi lui faire un repas,
Disant : Auteur de la vie,
Je vous prie,
Ne me le refusez pas.

Jésus, d'un amour extrême,
Dit lui-même :
J'ai un manger plein d'appas.
Ah ! j'ai bien une autre viande
Plus friande
Que vous ne connaissez pas.

*A ce moment, des Apôtres,
L'un et l'autre,
Disaient : Il faut que quelqu'un
Lui ait donné la pitance
Et je pense
Qu'elle n'est pas du commun.*

De semblables traits se rencontrent dans *l'Innocence de Suzanne* et dans *Judith et Holopherne* où le général de Nabuchodonosor, accueillant la beauté de Béthulie, s'exprime ainsi :

Nous allons du moins boire à vous,
Avec tous nos braves gendarmes,
Jusqu'à ce que nous soyons saouls.

Donc, poésies non moins frustes et populaires que les images et bien faites pour être colportées et chantées dans les carrefours. Les pèlerins, les mendiants, les aveugles les entonnaient et puis vendaient l'enluminure; leur caractère religieux nous permet de supposer que les pèlerins plus spécialement s'en chargeaient à titre de pacotille rémunératrice. Il ne nous faut pas oublier que, dans ce petit stock, il y a au moins quatre bois qui s'appliquent à des lieux de pèle-

rinage. D'ailleurs, tous autres que les pèlerins avaient chansons plus lestes à servir aux badauds de la rue et il est à supposer que les chansons : *Belle Iris, vous avez deux pommes, Dans son joli joliet, Dans son joli jardinnet, le Menuet d'Exaudé* ou *Robin ture lure* avaient infiniment plus de succès (1).

Mais cette adaptation d'airs éminemment profanes à des cantiques religieux date encore nos images et de façon très sûre. On n'a jamais plus chansonné en France qu'au milieu du XVIII^e siècle; un attentat comme celui de Damiens, une victoire, un fait divers quelconque, tout était prétexte à chansons, et comme les poètes semblent avoir été plus féconds encore que les musiciens, on les disait sur des airs déjà populaires. Nous possédons une cinquantaine au moins de chansons composées en 1756 à l'occasion de la prise de Port-Mahon et du Fort Saint-Philippe par le Maréchal duc de Richelieu, chef du corps expéditionnaire et gouverneur général pour le roi en Guienne, qui sont toutes composées dans ces conditions. Le recueil en est extrêmement curieux; trois chansons sont bordelaises, émanant de poètes du crû et fabriquées de toutes pièces à l'occasion des réjouissances que donna la municipalité de Bordeaux, les autres jaillirent de tous côtés à la fois en France, à Marseille, à Paris. On aperçoit donc l'utilité de ces divers rapprochements et il y aurait une

(1) Les *dominotiers* de province semblent avoir surtout produit des images religieuses et des histoires honnêtes et naïves, soit pour les enfants, soit pour le peuple des campagnes, soit pour les confréries. L'image qui visait le fait du jour avec une pièce de vers satirique a été le monopole à peu près exclusif des *dominotiers* de la capitale. Ce n'est qu'à partir de la Révolution qu'un peu partout on s'émancipa. *L'homme aux balons*, de Letourmy, qui s'applique aux ascensions de Montgolfier, ne peut être que de 1783 ou 1784 au plus tôt.

bien intéressante page à écrire sur ces factums et ces images populaires dont le milieu du xviii^e siècle a eu le grand monopole; d'autre part ces libelles et ces images deviennent de plus en plus rares chaque jour et il est temps de les recueillir avant que toutes les causes de destruction qui les menacent n'aient agi.

L'attention du monde savant s'est depuis quelques années fixée sur ces produits d'un art moins relevé et Champfleury a été de ce côté encore le premier initiateur avec son *Histoire de l'imagerie populaire* (1); on sait qu'avant lui les collectionneurs ne s'étaient pas davantage attachés à retirer de la circulation les faïences anciennes auxquelles il n'est à peu près personne qui ne s'intéresse aujourd'hui et parmi celles-ci, à côté des beaux produits des grandes fabriques, Champfleury sut montrer comme il y avait lieu de ne point dédaigner ces séries de faïences d'un ordre plus inférieur assurément, mais précieuses à titre de document, qui sont les faïences dites patriotiques et toutes celles qui portent des caricatures ou des sujets se rapportant aux faits du jour pendant les dernières années du xviii^e siècle. Bien d'autres ont marché sur ses traces depuis et

(1) Paris, Dentu, 1869. Ce volume devient rare déjà et notre excellent collègue M. de Mensignac, qui s'intéresse tant aux légendes, aux superstitions, aux images et aux chansons populaires de notre contrée, me l'a très obligeamment communiqué.

Champfleury y a mentionné *Letourmy* d'Orléans, mais il semble n'avoir connu de lui que des images bien postérieures aux nôtres; il dit en effet : «..... de même il faudrait donner des spécimens, des planches sur bois curieuses que l'imagerie de province, surtout celle des fabriques de Letourmi d'Orléans, fournit aux débuts de 1789 ». Or nous savons, on l'a déjà vu, que Letourmi a fabriqué depuis 1778 au moins jusqu'à 1792, époque où il vendit son fonds et les images d'avant 1789 diffèrent essentiellement autant par les sujets que par les types et les costumes de celles d'après 1789. — V. *op. cit.*, p. XLIII.

le nom de M. Sébillot doit être cité ici, encore que personne n'ignore ses travaux sur la chanson populaire française et les recherches qu'il a partout suscitées.

HISTOIRE ET CANTIQUE DE JUDITH

Format de l'image : haut. 0,22, larg. 0,20; de la feuille : 0,38 sur 0,31.

Description : Au devant d'une grande tente à bandes jaunes, bleues et vieux rose, Judith, diadémée et costumée à la romaine, met dans un sac que tient ouvert sa servante la tête d'Holoferne dont le corps inerte apparaît sur un lit de camp à l'intérieur de la tente ; un flot de sang s'échappe de son cou tranché. Au second plan un homme à genoux demande grâce à un guerrier qui présente sa lance ; dans le fond circulent des patrouilles et tout à fait dans le lointain les remparts et les tours de Béthulie.

M. Alexis Socard nous apprend, dans ses Noëls et cantiques, que le *Cantique de Judith*, comme plusieurs de ceux qui vont suivre, a été imprimé à Troyes au xviii^e siècle. Les imprimeurs de cette ville et Pierre Garnier surtout imprimèrent une série de cahiers de *Cantiques* du format in-12 avec et sans titre, chiffrés et non chiffrés. Il signale notamment : *Nouveau recueil des plus beaux cantiques spirituels sur les plus beaux airs de l'Opéra*. — A Troyes, chez Jean Oudot, imp. lib., rue du Temple. In-12 de 24 pages sans date.

Le même, *chez la veuve de Jean Oudot*. In-12 sans date. Il contient trois poèmes : 1^o *Le cantique de Judith* ; 2^o *Cantique nouveau sur la vie de Suzanne* ; 3^o *Dialogue entre l'Ange et la Madeleine, à la Résurrection de Notre-Seigneur* (1).

(1) Socard, *op. cit.*, p. 96 s.

Le *Cantique de Judith* dont M. A. Socard donne de nombreux extraits est le même que nous reproduisons dans son entier et tel qu'il est encadrant l'image de Letourmy, mais soit faute de place, soit pour toute autre raison, il est écourté, car plusieurs strophes données par M. Socard ne s'y retrouvent pas. On peut donc le compléter, tout au moins en partie, avec le cantique troyen ; on n'aura cependant encore qu'une pâle idée du *mystère* ancien dont ce cantique est tiré comme la plupart de ceux que nous allons reproduire. Les *mystères* avaient vécu leur temps, lorsqu'au xvii^e et au xviii^e siècle de petits poètes populaires s'en inspirèrent pour y tailler ces cantiques qui en restent le dernier vestige combien atténué et transformé. A ce titre leur intérêt n'en est pas moins très réel.

HISTOIRE ET CANTIQUE DE JUDITH

AIR : du *Confiteor*.

HOLOPHERNE

Quel est ce peuple plein d'orgueil
Qui se prépare à se défendre,
Je m'en vais le mettre au cercueil
S'il ne se dispose à se rendre :
Quel est son Dieu ? quel (*sic*) est sa loi,
Pour ne point céder à moi Roi ?

ACHIOR

Ce peuple adore un Dieu puissant
Qui fit de rien tout ce grand monde ;
Un seul d'entre eux en défait cent,
Lorsque la grace le seconde :
Ils sont gens pour vous renverser
Si vous tentez de les forcer.

HOLOPHERNE

Tu parles comme un insolent
Je veux, sans merci, qu'on te lie,
Va m'attendre au combat sanglant,
Qui doit tout perdre en Béthulie,

Je jure qu'avec les Hébreux
Tu souffriras des maux affreux.

ACHIOR

Ah ! pauvre peuple il faut mourir
Des mains cruelles d'Holopherne ;
Priez Dieu de vous secourir ;
Qu'un chacun de vous se prosterne :
Il a juré d'un ton altier,
Que vous n'auriez point de quartier.

JUDITH

Dieu de bonté, Roi tout puissant
Ayez pitié de ma patrie,
Ne souffrez pas que l'innocent
Soit mené à la boucherie :
Frappez tous ces Assyriens,
Comme les fiers Egyptiens.

Que ce superbe colonel,
Qui met son espoir en ses forces
Nage dans son sang criminel,
Par mes innocentes amorces :
Mon Dieu, mon tout, protégez-moi,
Pour être fidèle à ma loi.

Mets dans un sac tous nos besoins (1)
Pour vivre au camp une semaine,
Laissons à Dieu nos autres soins,
Allons où son esprit nous mène :
Quand on ne cherche rien que lui,
On l'a pour guide et pour appui.

Eliachim consolez-vous ;
Prêtres sacrés, prenez courage ;
Je vais, pour le salut de tous,
Entreprendre un petit voyage :
Adieu donc mon cher peuple, adieu ;
Prosternez-vous tous devant Dieu.

(1) Ici Judith s'adresse à la fille qui doit l'accompagner.

LES PRÊTRES ET MAGISTRATS

Nous allons offrir au Très Haut
Mille vœux pour votre entreprise ;
Hélas ! si l'on donnait l'assaut
La ville seroit bientôt prise :
Brave Judith prenez-en soin,
Nos ennemis ne sont pas loin.

LES SENTINELLES DES ENNEM (1)

D'où venez-vous rare beauté ?
Quel sujet pressant vous engage
A prodiguer votre santé
Dans un si pénible voyage ?
Vous pourriez vivre sans souci
Que venez-vous chercher ici ?

JUDITH

Je viens chercher à me sauver
Du désastre qui nous menace :
Mon peuple pense à vous braver
Et moi je pense à trouver grâce
Pourrais-je bien sans prendre mal
Parler à votre général ?

LES SOLDATS

Madame, ne vous troublez pas,
Personne n'oserait vous nuire ;
Marchez sans crainte sur nos pas
Nous allons tous vous y conduire :
Dès qu'Holopherne vous verra
Votre beauté le charmera.

JUDITH A HOLOPHERNE

Bras de Nabuchodonosor,
Rempart de toute l'Assyrie,
Je voudrois une bouche d'or
Pour vous louer sans flatterie :
Mais l'éclat vif de vos splendeurs
M'abat aux pieds de vos grandeurs.

(1) Abréviation forcée à cause du cadre de la gravure, faute de place,
pour : ennemis.

HOLOPHERNE

Rassurez-vous, ne tremblez pas ;
Mes yeux vous ayant apperçue,
J'ai trouvé sur vous tant d'apas,
Que mon cœur c'est (*sic*) pris par la vue,
De grace donc, relevez-vous,
C'est moi qui doit (*sic*) être à genoux.

JUDITH

Grand Général, dès que j'ai vu
Le crime noir de Béthulie,
Bien loin de donner mon aveu
Ma fuite a blâmé sa folie :
Et j'ai cru que votre bonté
Mettrait ma vie en sûreté.

HOLOPHERNE

Nous allons du moins boire à vous
Avec tous nos braves gendarmes
Jusqu'à ce que nous soyons saouls
Il faut faire tête à vos charmes :
Buvons, Messieurs, à la santé
De cette charmante beauté.

JUDITH

Voici, Vagao, le vrai tems
D'aller reposer votre maître ;
Mes vœux sont à demi contens,
J'en bénis l'auteur de mon être :
Couvrez-le bien de ces linceuils
Et nous laissez ici tout seuls,

C'est à présent, Dieu de mon cœur
Que j'attends de vous la victoire ;
Rendez, rendez mon bras vainqueur,
Je ne prétends que votre gloire :
Si vous n'affrauchissez mon bras
En vain je prends ce coutelas.

J'ai mis en vous tout mon espoir
Et ma foi n'est point chancelante ;
Montrez votre divin pouvoir
En votre chétive servante ;

Tranchez d'un seul coup, par ma main,
La tête à ce monstre inhumain.

Chère servante approche-toi,
Cache dans ton sac cette tête,
Ne tremble point, viens avec moi,
Dieu seul conduit cette défaite :
Laissons ces pourceaux endormis,
Le passage nous est permis.

Ouvrez, mes chers frères, ouvrez,
Le Tout-Puissant a fait merveilles,
Sa vertu nous a délivrés
Par des adresses nompareilles ;
Il a fait voir qu'un pur néant
Peut avec lui vaincre un géant.

FIN

JOSEPH EXPLIQUANT LES SONGES DU ROI PHARAON

Description : Le Pharaon, couronne en tête, est assis, il a sa main gauche appuyé sur le sceptre ; autour de lui à droite et à gauche six personnages sont assis. Ils écoutent Joseph, qui, debout, explique le songe ; il montre au loin les sept épis pleins et les sept vides, les sept vaches maigres et les sept grasses. Cinq couleurs : bleu, jaune, rouge, vieux rose, marron.

Haut. : 0,28 ; larg. : 0,20.

Bibliographie : L'histoire de Joseph a charmé tout le moyen-âge ; elle a été mise en mystères joués en plusieurs journées aux xiv^e et xv^e siècles. Un de ces drames a même été imprimé au xvi^e siècle : *La Vendition de Joseph, à quarante personnages*. On a plus tard découpé des cantiques dans ces pièces populaires qui répondent à autant de journées : *Joseph vendu ; la chasteté de Joseph ; Joseph élevé aux honneurs de l'Egypte* (c'est le sujet du cantique ci-dessous), enfin *Joseph reconnu de*

ses frères. L'imprimerie troyenne les a maintes fois reproduits. M. Socard a dressé le catalogue de ces brochures ;

L'histoire de Joseph mise en cantiques, sur l'air : *de la Samaritaine*, ou bien : *Jésus plein d'amour extrême*, etc. Troyes, Pierre Garnier. Sans date. In-12, de 12 ff., permission de 1705.

— La même, Pierre Garnier, permission de 1728.

— La même veuve Garnier, permission de 1731.

— La même, veuve Pierre Garnier, permission de 1738.

— La même J.-A. Garnier, approbation et permission de 1731.

— La même, veuve Garnier, sans date, vers 1810.

— *L'histoire de Joseph mise en musique*, sur l'air : *de la Samaritaine*, ou bien : *Jésus plein d'amour*, etc. Troyes, Pierre Garnier. In-12, de 24 pages, sans date ; approbation de 1731.

— La même, chez Jean-Antoine Garnier. Même approbation.

JOSEPH ÉLEVÉ AUX HONNEURS DE L'EGYPTE

L'ÉCHANSON A JOSEPH

Cher Joseph, bonne nouvelle,
Par mon zèle
Le Roi te fait appeler,
Quitte là toutes les chaînes
Que tu traîne,
Viens à lui sans chanceler.

JOSEPH AU ROI

Quelle chose avez-vous Sire,
A me dire ?
Que désirez-vous de moi
Il n'est rien qu'avec la grace
Je ne fasse,
Pour obéir à mon Roi.

PHARAON

Il faut que tu pronostique
Et m'explique,

Quelques songes que j'ai fait.
On connaîtra ton mérite
 Dans l'Égypte
Par mes signalés bienfaits.

Sept vaches grasses et allèges
 Par sept maigres
Mes yeux out vû devorer,
Sept pleins épis par sept vuides,
 Tous articles,
Cela me fait soupirer.

JOSEPH

Grand Prince, à sept ans fertiles,
 Sept stériles
Assitôt succéderont ;
Prévenez par l'abondance
 L'indigence,
Ou vos sujets périrons (*sic*).

PHARAON

Joseph, je te fais le Maître,
 Fais paroître
Ta prudence à gouverner
Partage pour récompence
 Ma puissance,
Je ne te veux point borner.

JOSEPH

Que puis-je vous rendre Sire,
 Pour l'Empire
Que vous me donnez sur tous ?
Nonobstant cette fortune
 Peu commune,
Je veux être à vos genoux.

PHARAON

Il suffi que tu me serve
 Et conserve
Tous les biens de mon Etat ;
Si j'apprends qu'on te traverse
 Qu'on t'exerce,
J'en punirai l'attentat.

JACOB A SES ENFANS

Nous voici dans la famine
Sans farine,
Et sans un grain de froment ;
Le bruit court qu'on en débite
En Egypte,
Allez y bien promptement.

LES ENFANS

Nous n'y connoissons personne,
Qui nous donne
Vers le Prince un libre accès :
Nous perdons déjà courage,
Ce voyage
N'aura pas un bon succès.

LE PÈRE

Faites comme je propose
Toute chose,
Dieu vous sera provident ;
Portez une bonne somme
A cet homme
Qu'on a fait sur-Intendant.

LES FRÈRES A JOSEPH

Agréez grand personnage
L'humble hommage
Qu'en tremblant nous vous rendons ;
Nous venons vous reconnoître,
Pour vrai Maître
Des biens que nous possédons.

JOSEPH

Ce ne sont que des souplesses,
Des finesses
Pour épier le pays
Et si je ne vous accorde
Que la corde,
Vous serez bien ébahis.

SES FRÈRES

Que le ciel par sa justice
Nous punisse,

Si nous avons ce dessein :
Nous sommes venus vite
En Egypte
Que pour acheter du grain.

JOSEPH

Je veux qu'on vous emprisonne,
Et j'ordonne
La torture sans mercy ;
Que chaque frère me dise
Sans feintise,
Si vous êtes tous ici.

LES FRÈRES

Il reste encore notre père,
Outre un frère
Qui se nomme Benjamin
Pour Joseph le pénultième
Notre onzième
Il fit une triste fin.

RUBEN A SES FRÈRES

Vous voulutes satisfaire
La colère
Vendant Joseph vingt deniers :
Il est juste que Dieu venge
Ce bel Ange,
Nous détenant prisonniers.

LES FRÈRES

Souffrons tous la peine,
De la haine
Qui nous le fit vendre à tort
Et perdons toute espérance
Notre offense
Mérite à bon droit la mort.

JOSEPH

Juste ciel ! leurs pleurs, leurs craintes,
Leurs plaintes
Me contraig(n)ent à pleurer
Il faut donc que je me cache,

Que je tâche
De les faire renvoyer.

Trois fois saint Dieu de mon âme,
Je me pâme
Du plaisir que je reçois :
La joie excite mes larmes
O quels charmes !
J'ai mes frères avec moi.

Maître d'hôtel tout à l'heure,
Sans mesure rempli les sacs de ces gens ;
Tâche ensuite avec adresse
Et vitesse,
D'y fourrer l'argent dedans.

LES FRÈRES

Monseigneur que le ciel vous rende
La guirlande
Qui répond à vos bienfaits
Vous méritez la couronne
Que Dieu donne
Aux hommes les plus parfaits.

JOSEPH

Je détiens dans l'esclavage
Pour ôtage,
Simon sage et bénin
Je prétends qu'il y demeure
Jusqu'à l'heure
Que je verrai Benjamin.

RÉFLEXION

Dieu permet que l'on t'abaisse,
Qu'on t'opprime
Garde toi de Perdre cœur
L'adversité de ce monde.
Te seconde
Pour demeurer le vainqueur.

Si l'orage et le bonace,
Par la grâce

Sont dans un cœur bien d'accord ;
Tu ne fera pas naufrage,
Car l'orage
Te conduira dans le port.

FIN

Ce bois est de Letourmy mais ne porte pas sa marque.

RETOUR DE L'ENFANT PRODIGE A LA MAISON PATERNELLE

Description : L'enfant prodigue demi-nu, à peine recouvert d'une peau de bête, est aux genoux de son vieux père qui l'invite à se relever en l'embrassant ; son bâton est tombé à ses côtés ; un petit chien s'empresse auprès du vieillard ; un domestique montre ce spectacle à un autre serviteur de la maison qui apporte un vêtement en hâte ; sur les marches d'un grand perron deux petits enfants jouent ; dans le fond on voit deux hommes menant un veau par la corne naissante. Quatre couleurs : bleu, jaune, vieux rose et rouge.

Haut. : 0,20 ; larg. : 0,25.

Bibliographie : Cantique cité par M. Socart ; parlant de l'enfant prodigue, il a écrit : « C'est peut-être, dans tous les temps, l'épisode biblique qui a le plus exercé l'imagination et la verve des poètes, le pinceau des peintres, le ciseau des sculpteurs et le burin des graveurs ». Il n'en a cependant connu qu'une édition relativement récente :

L'Histoire de l'enfant prodigue, avec un cantique sur le même sujet. A Troyes, chez Garnier, imp.-lib., place Saint-Jacques. In-12, de 6 ff. sans date (de 1796 à 1802). Ce cantique dont il donne 7 strophes est le même que nous publions en entier.

CANTIQUE DE L'ENFANT PRODIGE

AIR : *Un jour le berger Tyrcis.*

LE PRODIGE DÉBAUCHÉ

Je suis enfin résolu,
D'être en mes mœurs absolu,
Donnez-moi vite mon Père,
Ce qui revient à ma part ;
Vous avez mon autre Frère,
Consentez à mon départ.

LE PÈRE

Pourquoi veux-tu mon enfant
Faire ce que Dieu défend ?
Veux-tu désoler mon ame,
Nos parens et nos amis,
Je serois digne de blâme
Si je te l'avois permis.

LE PRODIGE

Je veux en dépit de tous
M'éloigner d'auprès de vous,
En vain vous faites la guerre
À ma propre volonté ;
Je ne crains ni ciel ni terre ;
Je veux vivre en liberté.

SON PÈRE

Mais hélas ! quelle raison
Te fait quitter la maison ?
Ne te suis-je pas bon Père ?
De quoi te plains-tu de moi ?
Et qu'est-ce que je puis faire
Que je ne fasse pour toi ?

LE PRODIGE

Vous me traitez en barbet ;
Et je veux vivre en cadet ;

Vous condamnez à toute heure
Le moindre dérèglement
Je veux changer de demeure
Sans retarder un moment

SON PÈRE

Adieu donc, cœur obstiné,
Adieu, pauvre infortuné,
Ton égarement me tue :
J'en suis accablé d'ennui,
Je vois ton ame perdue
Je ne sais plus où j'en suis.

LE PRODIGUE

Venez à moi, libertins,
Prenez part à mes festins,
Venez à moi chers lubriques,
Consumons nos courts momens
Dans les infâmes pratiques,
Des plus noirs débordemens.

Pensons à boire et manger
Dans ce pays étranger,
Je n'ai plus de peur d'un Père,
Qui me suivoit pas à pas ;
Songeons à nous satisfaire
Dans les jeux et les ébats.

Contentons tous nos désirs
En nageant dans les plaisirs ;
Et vivons de cette sorte
Tant que l'argent durera ;
Nous irons de porte en porte
Si tôt qu'il nous manquera.

LE PRODIGUE PÉNITENT

O le triste changement,
Après un train si charmant
Je ne vois plus à ma suite
Ceux qui me faisaient la cour ;
Tout le monde a pris la fuite
Pas un n'use de retour.

Je me trouve sans appui,
Dans la honte et dans l'ennui ;
Ma conduite toute impure
M'a mis au rang des pourceaux
Il est juste que j'endure
Autour de ces animaux.

Je rougis de mes forfaits,
Et des crimes que j'ai faits ;
Je fonde en pleurs, je soupire,
Je souffre de cuisants remords,
Je souffre un cruel martyre
De cœur, d'esprit et de corps.

Je meurs même ici de faim
Faute d'un morceau de pain,
Tandis que chez mon Pere,
Où jamais rien ne défaut,
Le plus chétif mercenaire
En a plus qu'il ne lui faut.

Je voudrais bien me nourrir,
Des fruits qu'on laisse pourrir,
Je voudrais bien sous ce chêne
Les restes de ce pourceau.

Je veux pourtant me lever,
Pour penser à me sauver ;
Il est temps que je détourne
Mon cœur de l'iniquité,
Et qu'enfin je m'en retourne
Vers celui que j'ai quitté.

LE PRODIGE DE RETOUR

Voici, cher Pere, à genoux,
Un fils indigne de vous :
Si vous daiguez me permettre
D'entrer dans votre Palais,
Ce me sera trop que d'être
Au nombre de vos valets.

J'ai péché contre les Cieux,
Je n'ose lever les yeux ;

J'ai péché contre vous-même
Je crains de vous regarder,
Ma douleur en est extrême,
Je suis prêt de m'amender.

Je me soumets de bon cœur
A votre juste rigueur :
Je ne veux plus vous déplaire,
Oubliez ce que je fis ;
Vous êtes encore le Pere
De ce misérable fils.

SON PÈRE

Cher enfant, embrassez-moi
Je brûle d'amour pour toi ;
Mes entrailles sont émues,
Et d'amour et de pitié,
Par ton retour tu remues,
Tout ce que j'ai d'amitié.

Laquais, cherchez des souliers
Et les mettez à ses pieds ;
Cherchez dans ma garde-robe
Une bague pour son doigt,
Avec sa première Robe
Puisqu'il revient comme il doit.

Qu'on prépare le Veau gras,
J'ai mon fils entre mes bras :
Il avoit perdu la vie,
Mais il est ressuscité ;
Chers amis, je vous convie
A cette solennité.

RÉFLEXION

C'est ainsi que le Seigneur
Reçoit le pauvre pécheur ;
Je l'embrasse et le console,
Je l'aime plus que jamais
Et d'une simple parole
Il remplit tous ses souhaits.

Fais donc pécheur par amour
Vers Dieu, ce parfait retour :

Tu recouvreras la grace
Et les dons du Saint-Esprit,
L'ennemi rendra la place
De ton cœur à Jésus-Christ.

Tes mérites suspendus
Te seront soudain rendus ;
Ta paix en sera parfaite :
La terre t'en bénira,
Tout le Ciel en fera fête,
Et l'enfer en frémira.

FIN

Et au-dessous :

L'enfant prodigue réduit à manger des gousses qu'on donne aux pourceaux.

L'enfant prodigue perdoit son ame avec ses biens lorsqu'il étoit dans l'abondance : sa misere a fait son bonheur. Il va tout confus de ses débauches passées, se jeter aux pieds de son père, et son père se jette à son cou et l'embrasse avec tendresse. *Là où le péché avoit abondé la grace a abondé par dessus.* Rom. 5. 20

AUTRE IMAGE REPRÉSENTANT L'HISTOIRE DE L'ENFANT PRODIGUE

Letourmy a répandu un autre bois beaucoup plus singulier que le précédent dont nous devons une épreuve à la brosse à l'obligeance de M. Herluison, d'Orléans, qui en possède la planche. Dans un grand et beau salon Louis XV sur les boiserie duquel sont appliqués cartel et torchères, le père de famille en simple toilette du matin, robe de chambre et bonnet en tête, compte assis devant une petite table de bon style sa légitime à l'enfant prodigue qui met au fur et à mesure les louis dans son sac. Son plus jeune frère assiste mélancolique

à ces comptes ; il est ainsi que le prodigue costumé en jeune damoiseau du temps. Un domestique dispose les sacs dans un coffre. Et puis on assiste au départ du prodigue que son père presse attristé dans ses bras, tandis que le jeune écervelé marque une impatience de partir presque joyeuse. La mère, en arrière, pleure et approche son mouchoir de ses yeux. Les deux scènes sont dans le même tableau quelque étrange que soit leur concomitance. Ce n'est encore là qu'une partie du développement donné par l'artiste à son sujet, car la planche était double et les deux feuilles (la seconde représentant sans nul doute un épisode de la vie du joueur et le retour) devaient être rapprochées. Mais nous n'avons pas cette dernière. On sent à merveille qu'il en doit être ainsi aux légendes qui sont coupées par la moitié. En haut de l'image on lit sur une banderole : LA VIE DEBAUCHEZ DE ; en bas à gauche dans un cartouche : LAFANT PRODIGUE EXIGE SA LÉGITIME et dans le coin à droite en un écusson partagé par la moitié par la ligne du cadre : DEPART [de l'en] FANT [prodigue] (1).

CANTIQUE SPIRITUEL

Sur l'air de l'*Enfant prodigue*.

Haut : 0,26 ; larg. 0,20.

Description : La Vierge, mains jointes à hauteur de la poitrine, est enlevée par les anges ; à ses pieds, des nuages dessinés en forme de petits ballons colorés en bleu, en jaune et en rouge ; trois têtes d'anges avec ailes bleues à ses pieds. Quatre anges corporés la soutiennent dans son ascension, ceux d'en haut portent une couronne au-dessus de sa tête ; au sommet, la colombe. Légende au bas : VOICY LA REINE DES ANGES.

(1) Les lettres placées entre crochets doivent se trouver sur l'autre planche.

Au dessous : ORAISON TRÈS DÉVOTE A LA SAINTE VIERGE : Je vous salue, Vierge Marie, élue de Dieu, etc...

Dans les marges : CANTIQUE SPIRITUEL *En l'honneur de la très Sainte Vierge.*

Marie est la divine aurore / qui peint, embellit et dore / les beautés de tout l'univers; / elle distille la rosée et la divinité, / à tous ses bien-aimés.

—
Marie est un vase honorable, etc...

—
Marie est cette lune que rien n'obscurcit, etc.

—
Marie est un miroir sans tache, etc...

—
Marie est notre refuge, etc...

—
Marie ô mon unique Reine, etc...

FIN

A O(R)LEANS

CHEZ

LETOURMY :

Quatre couleurs : bleu, rouge, jaune, vieux rose.

CANTIQUE SPIRITUEL

Sur l'air de *l'Enfant prodigue.*

Haut : 0,27 sur 0,20 de large.

Description : La Vierge tient dans ses bras l'Enfant Jésus, tous deux sont nimbés; deux cierges sur l'autel; une femme à gauche est debout, une autre à genoux présente un enfant, un infirme marche sur les mains avec deux poignées; à droite : un prêtre en surplis, et une femme debout appuyée sur deux cannes; partie gauche supérieure : une chapelle où s'apprêtent à entrer deux infirmes; le long d'une colonne sont suspendus

en ex-voto : un enfant au maillot, un paralytique dans une sorte de panier, une paire de béquilles, un pied, une chemise et un bonnet; à droite : une chemise, un cœur figuré sur un petit drapeau, deux lampes, une paire de béquilles, deux mains, une jambe, un enfant nu, la tête sur une botte de paille, une femme les mains jointes dans un tonneau.

Quatre couleurs : bleu, jaune, rouge vieux rose.

Dans les marges, le même cantique que dans la gravure précédente.

Même oraison dévote. A ORLÉANS CHEZ LETOURMY.

(V. pl. III, fig. 3).

LA MORT DE SAMSON

Dimensions : 0,40 haut. sur 0,32 en largeur.

L'écroulement des colonnes, la chute des tribunes et des personnages ne peuvent être rendus que par la gravure elle-même et sa reproduction (V. pl. V, fig. 8) en donnera une idée, quoique la violence des couleurs ne soit pas là pour ajouter à l'intérêt réel de cette image naïve.

On lit au bas : *La mort de SAMSON. Il s'adressa à Dieu, et lui fit cette prière : Je te prie de me fortifier afin que je me venge contre les Philistins; il perdit lui-même la vie, mais il la retrouva devant Dieu.*

Au dessous, au centre de l'encadrement : A ORLÉANS CHEZ LETOURMY.

NOTRE-DAME DE LORETTE

Dimensions : Haut., 0,42; larg., 0,325.

Description : La Vierge porte la tiare trois fois couronnée; à droite, l'Enfant Jésus tenant la boule du monde; tous deux sont vêtus d'une longue robe sans arrêt à la taille à grands

ramages; celle de l'Enfant est bleue, celle de la Vierge, vieux rose; les fleurs et ornements sont vieux rouge; un manteau bleu dépasse sur les côtés; une garniture jaune achève les costumes. Aux pieds de la Vierge : un livre, un bourdon de pèlerin, une gourde et un chapeau tricorne. Deux personnages de qualité, un gentilhomme en costume Louis XVI et une dame sont à genoux à droite et à gauche. Dans le fond, à droite : un navire est en perdance, un homme lève les bras et fait un vœu à Lorette; à gauche, un homme est à la mer, tandis qu'un autre dans un navire semble demander un miracle. Au dessus et de chaque côté, un ange tenant un chandelier, et enfin descendant d'un baldaquin qui occupe la partie supérieure de la gravure, deux belles lampes de sanctuaire.

Le bois est signé : A ORLÉANS CHEZ LETOURMY, et au-dessous : NOTRE-DAME DE LORETTE, PRIEZ POUR NOUS.

Bibliographie : La bibliographie de Notre-Dame de Lorette serait interminable, tant on a écrit de brochures sur ce lieu de pèlerinage qui a été l'un des plus fameux du moyen-âge : Jérusalem, Rome, Saint-Jacques de Compostelle, Notre-Dame de Lorette, voilà dans l'ordre de leur importance les sanctuaires chers aux pèlerins.

Il nous suffira de renvoyer à la très longue étude que contient sur Notre-Dame de Lorette le *Dictionnaire des pèlerinages*, v^o *Lorette*, p. 941 (V. pl. II, fig. 2).

NOTRE-DAME DES HERMITES

Dimensions : Haut. : 0,42; larg. : 0,325.

Description : Au milieu d'un nimbe auréolé dont les rayons jaunes et vieux rouge sont alternés de foudres, la Vierge s'élève coiffée ainsi que l'Enfant-Jésus tenu à gauche, d'une couronne royale fermée; elle a collerette double, la robe tombe droite; elle est à ramages d'un vieux rouge sanguin sur fond vieux rose; celle de l'Enfant-Jésus est bleue. Elle tient un scep-

tre de la main gauche. Au-dessous du socle est un écusson ; on y voit une maison forte à trois portes avec des créneaux et une tour accolée, crénelée également. Du cadre contourné par une guirlande de myosotis partent aux quatre coins des feuillages en arabesques.

Au sommet de l'image dans une banderole on lit :

SVB TVVM PRÆ SIDIVM CON FVGIMVS.

En bas : NOTRE-DAME DES HERMITES.

Dans un cartouche : A ORLÉANS, CHEZ LETOURMI (V. pl. II, fig. 1).

SAINTE FRANÇOISE

Dimensions : Haut : 0,42 ; larg. : 0,325.

Description : Sainte Françoise est agenouillée devant un prie-Dieu sur lequel se trouve un crucifix peint en bleu ; elle a une main sur son cœur, l'autre est tombante ; son attitude est celle de l'adoration. Elle est nimbée. Un ange lui présente un livre ; n'était la présence de la croix, cette image représenterait aussi bien une *Annonciation*. Toujours les mêmes couleurs chères à Letourmy : jaune, vieux rose, vieux rouge, bleu. La sainte est au milieu d'un décor formé de deux colonnes cannelées et d'une tenture dont les plis tombants sont relevés par des glands. L'encadrement est jaune, rouge et bleu.

Dans un cartouche : SAINT FRANÇOISE.

Au-dessous : A ORLÉANS, CHEZ LETOURMI (V. pl. III, fig. 4).

REMORDS DU PÉCHEUR CONVERTI

Format : 0,25 larg. sur 0,30 haut.

Description : Le Christ, en robe rose lilas, conduit un jeune seigneur costumé comme au temps de Colbert, qui tient dans

sa main un cœur. Sous les pieds du Christ sont des épines; sous ceux du courtisan, un amour aux yeux bandés est légèrement foulé; il a son carquois et son arc et au-dessous une banderolle peinte en marron porte : LE CŒUR TE FAULT. De la chevelure du Christ une autre banderolle dit : SUI MOI et, pas très sûr de lui, mais désireux cependant de bien faire, le seigneur répond dans la sienne : TIRES MOI A VOUS. La voie que l'on va monter, et qui est celle du salut, est pleine de ronces et de croix et, en passant, on va trouver un peu plus loin une colonne marron sur le chapiteau de laquelle est le coq du reniement. Au sommet : une grande croix avec tous les emblèmes de la Passion et, au-dessus d'une devise : VIENS, TU SERAS SECOURU, Dieu le père est entre deux anges qui tiennent la palme des martyrs. A droite de ce sujet principal est un arbre au sommet duquel est accroché un animal fantastique avec ailes de dragon et museau de porc; de sa bouche, part une banderolle : LE CHEMIN EST FACHEUX; un serpent au dard acéré dit : CHOYE-TOI, mais sa queue plonge dans L'ENFER et, dans les flammes, il y a des groins d'animaux grimaçants, cependant qu'un autre serpent pique le converti à la jarretière. A gauche, c'est un autre tableau : un abbé, un courtisan, un homme de guerre casqué, une jolie femme qui représentent LE MONDE lui font des signes engageants, des appels raccrocheurs; TOURNE, RETOURNE dit une autre légende, mais elle se détache sur une pyramide de flammes qui est encore L'ENFER. Telle est cette intéressante image.

. Au-dessous est, en quatre colonnes, un CANTIQUE DE LA MISSION. Air : *Comment goûter, etc.*, p. 14.

Il commence ainsi :

Comment goûter quelque repos
Dans les tourments d'un cœur coupable ?

et s'achève :

Hélas ! le lever de l'Aurore
Aux pleurs trouve mes yeux ouverts,
Et la nuit couvre l'univers,
Que mon âme gémit encore !

A Toulouse, chez M^{me} V^e ABADIE, fabricante de papier-tapisserie, brevetée par S. A. R. M^{me} la Dauphine, rue Pénitens-gris, n^o 32.

Si cette image semble avoir été tirée au xviii^e siècle, le bois en est certainement du xvii^e siècle; il suffit, pour s'en assurer, de considérer le costume des personnages mis en action, la profusion des légendes qui prennent un faux air de devises et surtout la taille de l'image. Or, on sait que la devise n'a jamais été plus en faveur que sous le règne de Louis XIV (V. pl. IV, fig. 5).

NOTRE-DAME DE MONT-SERRAT

Priez pour nous.

Description : La Vierge portant une couronne royale en tête est assise au pied d'un rocher; l'enfant Jésus, semblablement couronné, debout sur ses genoux, est occupé à scier un roc; il est vêtu d'une robe flottante, colorée en rouge; la Vierge porte une robe rouge d'où s'échappe sur les côtés une jupe jaune; la tunique est bleue. Un tout jeune pèlerin est agenouillé à gauche, mains croisées sur la poitrine, le bourdon entre les bras; pèlerine bleue, veste et culotte rouge. A gauche, autre pèlerin à genoux, mains jointes; pèlerine rouge, un petit panier jaune au côté, tunique bleue, culotte jaune, chapeau dans le dos. Au loin, la Montagne avec ses treize ermitages: Sainte-Croix, Saint-Dymas, Sainte-Trinité, Saint-Benoît, Sainte-Anne, Saint-Sauveur, Saint-Antoine, Saint-Jérôme, Sainte-Magdelaine, Saint-Jacques, Saint-Onufre, Saint-Jean, Sainte-Catherine, avec la chapelle Saint-Michel et enfin le Monastère du Mont-Serrat au pied de la montagne à droite. Des taches rouges et bleues sont un peu partout mal réparties sur les arbres et les ermitages.

Sur les marges : LITANIES DE LA SAINTE-VIERGE en latin, suivies d'un OREMUS.

Au bas de l'image en légende : NUESTRA SEIGNORA DE MONTSARRATE.

Et au-dessous : A Toulouse, chez L. ABADIE cadet, et Comp^o, fabricant de papier à tapisserie, rue du Taur, 8^e section, n^o 16.

Dimensions : Haut : 0,30 sur 0,22 de large (V. pl. IV, fig. 6).

Les images de Notre-Dame de Montserrat ont été multipliées jadis à raison même de la grande faveur dans laquelle le pèlerinage à l'abbaye d'Espagne était tenu en France. Un vieux bois non colorié m'a été communiqué par mon excellent collègue et ami M. Dulignon-Desgranges ; il est non moins intéressant que notre image dont il se rapproche considérablement et paraît plus ancien ; la Vierge, dans une attitude semblable, y tient sur ses genoux l'Enfant Jésus, qui scie un rocher ; à droite deux pèlerins tête nue, le chapeau pendu au dos, prient à deux mains jointes ; à gauche, un abbé mitré et deux moines sont également en adoration. L'abbaye est aussi figurée à la même place et dans les montagnes sont éparpillés les treize ermitages où autant d'ermites sont constamment en prières. Mais dans le ciel deux anges tiennent d'un main une palme et de l'autre une scie à moitié engagée dans une montagne du sommet de laquelle part une crose. Scie, montagne et crose sont dans un écu sur lequel reposent une mitre et une crose. Dans l'encadrement de l'image on lit : CHAMBRE *angélique de Notre-Dame de Montserrat*, au bas : *Raynaud sc.* En haut et en bas il y a une légende. NOTRE-DAME DE MONSERRAT.

PARTIE DES PARDONS QUE GAGNENT LES CONFRÈRES DE NOTRE DAME
DE MONSERRAT

Tous les fidèles chrétiens qui seront reçus dans la confrairie de Notre-Dame de Montserrat, seront participans à soixante-douze messes qui se disent tous les jours pour les confrères dans l'Eglise de Montserrat. Les confrères qui visiteront trois autels, disant trois fois le *Pater* et trois fois l'*Ave Maria* gagneront toutes les indulgences accordées à ceux qui visitent les stations de Rome. Ceux qui seront reçus et inscrits dans le registre de la confrairie de Notre-Dame de Montserrat par le

procureur ou commis, étant bien confessés et disant le même jour cinq fois le *Pater* et cinq fois l'*Ave Maria*, en l'honneur des cinq plaies de N. S. J. C. gagneront les indulgences plénières et rémission de tous les péchés en forme de Jubilé.

Et au-dessous :

Il y a sur la montagne de Montserrat treize hermitages et autant d'hermites qui sont continuellement en prières pour tous les bienfaiteurs du monastère, où Dieu, par l'intercession de la Sainte-Vierge, opère journellement des miracles sans nombre. Les aveugles, sourds, muets, paralytiques et autres infirmes et affligés qui ont été recommandés de particulière dévotion, ont obtenu parfaite guérison. On y célèbre tous les lundis un anniversaire des messes de *requiem* pour le repos des âmes des confrères et confreresses décédés.

ORAISON

Pour une femme qui est en travail d'enfant.

Je vous salue, Marie, Mère de Dieu, Reine du Paradis, vous êtes vierge pure et singulière, vous avez conçu et enfanté JÉSUS le Sauveur du monde, faites que le fruit que je porte vienne en bon port pour recevoir le baptême, délivrez-moi de tout mal, afin que mon âme se séparant de mon corps, elle soit reçue en la gloire éternelle. O bénite Vierge, Mère de Jésus-Christ, soyez notre avocate. Ainsi soit-il.

M. Dulignon-Desgranges possède également un très curieux petit livre : HISTOIRE/DE/NOTRE-DAME/DU/MONT-SERRAT/ Avec description de l'Abbaye des Hermitages. / Par le R. P. Dom Louis MONRÉGUT, Religieux/de l'abbaye de Notre-Dame du Mont-Serrat/un fleuron./ A Toulouse,/ de l'Imprimerie de PIERRE ROBERT, près/le collège des révérends Pères Jésuites, /au saint Nom de JÉSUS./ M. DCC. XLVII./ AVEC PRIVILÈGE DU ROI. C'est un petit in-18 de 194 pages avec tables en plus non paginées et l'approbation; on lit au bas de l'Extrait du Privilège : Achevé d'imprimer pour la première fois le 1^{er} juin 1697.

En face du titre est un petit bois assez intéressant représentant le Mont-Serrat de façon naïve avec les ermitages qui sont désignés par des lettres qui sont à référer à la légende au bas de la gravure, avec une petite vue de l'abbaye. Dans le ciel une banderolle autour de laquelle volent de petits anges porte :

Le Mont Serrat, et sur le côté un écusson dans lequel se retrouve encore la montagne sciée et la scie ; il n'y a pas de crosse au sommet. On la retrouve disposée comme dessus avec la mitre sur l'écusson (1).

Le chapitre VIII du livre premier traite des *Présens faits par les Français à Notre-Dame du Mont-Serrat*, et donne l'énumération des principaux dons offerts à l'abbaye depuis l'année 981 jusqu'en 1681. Nos rois, nos reines ont montré tour à tour leur sollicitude pour ce lieu de pèlerinage affectionné des Français et à leur suite figurent gentilshommes, généraux, gouverneurs, évêques, nobles dames, riches particuliers, etc., parmi lesquels nous relevons des noms qui se trouvent dans les Annales de la province de Guienne et de la Gascogne : M. de Montclar, qui offre 370 ducats en 1610 ; le duc d'Épernon, qui donne une robe de velours cramoisi en broderie d'or, de grande valeur en 1614 ; M. de Jaubert, comte de Barraut, fait don d'un calice d'or avec la patène de 200 ducats, etc., etc.

Le chapitre II du livre troisième parle spécialement *des pèlerins et de l'Hôpital du Mont-Serrat*. De toutes les nations la France est celle qui en envoie le plus à Mont-Serrat. « En une » seule année le confesseur des Français entendit les confes- » sions de quatre mille cinq cents de cette nation, sans compter » ceux que d'autres confessèrent lorsqu'il était occupé » (2).

A la suite du chap. VII du liv. III l'auteur de l'Histoire de Notre-Dame a inséré quelques documents qui intéressent plus spécialement notre région sous la rubrique suivante : *Attestations de quelques guérisons miraculeuses, faites par l'intercession de Notre-Dame du Mont-Serrat, dans le Diocèse de Bordeaux* (3).

(1) On appelle cette montagne Mont Serrat, c'est-à-dire en langue catalane *Mont scié*, à cause que les rochers en sont coupez droits comme si on les avoit sciez, les armes de l'abbaye sont une roche avec une scie par dessus. (*Hist. de N.-D. du Mont-Serrat*, p. 4).

(2) *Ibid.*, p. 109.

(3) P. 175.

Nous analyserons simplement la plus longue d'entre elles.

Le 3 mai 1684, Jean Souillet, maître sellier de Guîtres, requiert Guillaume Capiet, juge ordinaire de cette ville et juridiction, d'attester que le 10 juin de l'année précédente (1683) il avait une petite fille âgée de 14 ou 15 mois qui était restée 8 jours sans vouloir téter ni prendre la mamelle d'aucune femme, en sorte qu'ayant vu passer dans la rue M. Bernard Soulle, substitut du procureur général de la chapelle du Mont-Serrat, pour quêter et amasser les aumônes des confrères de la confrérie de Notre-Dame dudit Mont-Serrat, il l'appela et lui expliqua le chagrin dans lequel le jetait l'état de son enfant. Il fit vœu de mettre sa fille de la Frairie et à peine son nom fut-il inscrit ainsi que le vœu sur le livre de la Frairie qu'aussitôt elle se jeta sur la mamelle de sa mère ; sa guérison fut donc instantanée. Jean Souillet offre au juge ses attestants : Mathurins Reyreau, Sevestin de Guîtres, Catherine Durandean, femme d'Etienne Coquilheau et Catherine Fougère, femme de Louis Rousseau. Les uns et les autres déposent aussitôt et procès-verbal de leurs dires et comparutions est dressé. Signé : Capiet juge, J. Souillet, de Thomas, greffier-commis.

L'abbé du Mont-Serrat, frère Michel Pujol, permet la publication de ce miracle et certifie qu'il a été inscrit au livre des Miracles de sa chapelle. Donné au Mont-Serrat le 23 août 1684.

Le curé de Guîtres atteste enfin que tous les faits ci-dessus énoncés sont entièrement véridiques... « En foi de quoi j'ai » signé le 10 juin 1683, ce requérant Bernard Soulle, procureur de la Confrérie du Mont-Serrat. *Signé* : Burgano, prêtre, curé de Guîtres ».

Autre certificat donné à Bourg, près Bordeaux, le 11 mars 1693 par F. Mercier, prêtre, curé de Bourg, attestant qu'il avait été appelé pour confesser Jean Baratteau, métayer de M^{me} Boucaud. Cet homme, frappé d'apoplexie, était à toute extrémité et ne pouvait plus s'exprimer. Un léger mieux s'étant produit trois jours après, Baratteau et sa femme firent vœu à Notre-Dame du Mont-Serrat et depuis son état a été s'améliorant de plus en plus.

Ces divers documents nous prouvent qu'il y avait des confré-

ries de Notre-Dame du Mont-Serrat dans le diocèse de Bordeaux et que la Vierge espagnole étaient particulièrement vénérée en Guienne.

L'analyse même de ce petit volume serait trop longue ; il renferme une bien intéressante description des treize ermitages dispersés dans la montagne, du monastère, de l'ancienne église et des tombeaux qui s'y voyaient, de l'église neuve, des reliques, du trésor et des ornements renfermés dans la sacristie et il y a ici un rapprochement à faire avec semblable détail du trésor de Saint-Jacques de Compostelle placé à la suite des *Chansons des Pèlerins de Saint-Jacques*, négligé par M. Socard et publié à nouveau par M. de Bonnault d'Houët. Autant de chapitres sont encore consacrés à l'histoire du premier ermite Jean Guérin, à la découverte de la sainte image de Notre-Dame dont on peut s'étonner, au milieu de tant de précisions, de ne pas trouver une description suffisante, aux progrès du monastère, à son union à l'ordre de Saint-Benoît ; les ermites, les frères-lais, les séminaristes, les prieurs et abbés, les religieux nommés à des prélatures ou à des abbayes, sont catalogués, les inscriptions funéraires recueillies, les bâtiments, cloîtres, ex-votos, peintures murales, etc..., minutieusement décrits et notés, en sorte que la lecture de cet ouvrage qui est des plus attrayantes dépasse de beaucoup la moyenne d'intérêt qui s'attache à l'ordinaire à ces sortes de manuels religieux. J'oubliais d'ajouter que le chapitre I du tome III donne sous cette rubrique le règlement des confréries de Notre-Dame : *De la confrairie de Notre-Dame du Mont-Serrat et des privilèges que les Papes y ont accordé.*

Il est certain que les indulgences spéciales accordées aux Confrères et aux Confréries de Notre-Dame du Mont-Serrat équivalant à celles du pèlerinage à Rome, la vogue de ce voyage dut être immense et l'on vient d'en trouver une preuve dans ce petit livre. Les *Roumieux* se firent incontestablement un peu moins nombreux, le Mont-Serrat étant bien plus à portée de France. Quoi qu'il en soit, on peut voir que bon an mal an 30,000 pèlerins français au moins s'acheminaient vers les frontières soit pour gagner Saint-Jacques de Compostelle ou Notre-

Dame du Montserrat, soit pour franchir les Alpes et marcher sur Rome. Il n'est peut-être pas une histoire où ce considérable mouvement qui portait irrésistiblement notre pays vers ces divers lieux de vénération bien longtemps après les croisades et jusqu'aux premiers grondements de la Révolution, ait été indiqué, voire même esquissé.

La dévotion à Notre-Dame du Mont-Serrat se répandit en conséquence un peu partout et de nombreuses églises ou chapelles lui furent dédiées ; en France, il y en eut à Paris, à Lyon, à Rouen et à Toulouse en l'église des PP. Capucins. On ne s'étonnera point par suite que notre image sorte de chez le dominotier Abadie de Toulouse ; Pierre Robert, l'imprimeur de « l'Histoire de Notre-Dame du Mont-Serrat » est aussi un toulousain. La cité palladienne qui pendant longtemps fut aussi appelée Toulouse la Sainte, semble avoir été un centre pour certaines dévotions ; elles débordèrent de ses murs dans tout le Midi et dans le Sud-Ouest ; saint Antoine de Padoue en est un autre exemple et de nos jours encore c'est de Toulouse que nous est venu ce nouvel élan qui a amené dans toutes les église de notre ville et du diocèse la création de troncs et l'érection de statues de saint Antoine. En serait-il des dévotions comme des modes ? un instant effacées, oubliées, elles reprennent un beau jour tout leur éclat d'antan.

Bibliographie : Op. supra cit. — Dictionnaire géographique, historique, descriptif, archéologique des Pèlerinages anciens et modernes et des lieux de dévotion les plus célèbres de l'univers, etc., par MM. Louis de Sivry et Champagnac, publié par M. l'abbé Migne ; Paris, aux ateliers catholiques du Petit Montrouge, 1850, t. I, v^o Mont-Serrat. — Canisius : De Maria Dei, p. 167. — La Martinière, Dict. géogr., hist., etc., Mont-Serrat. — Histoire de l'Abbaye et des Miracles de Notre-Dame de Mont-Serrat, par F. Olivier, relig. de l'Abbaye. Lyon, 1617.

SAINT ANTOINE DE PADOUE

Haut. : 0,28; larg. : 0,22.

Description : Saint Antoine, tout de blanc vêtu, porte l'enfant Jésus à gauche assis sur un livre; les deux personnages sont auréolés; de la main droite il tient un grand crucifix. Il y a dans le ciel des nuages en forme de petits ballons.

Saint Antoine est au milieu d'un naïf paysage où des herbes en bouquets sont placés maladroitement sur des zones parallèles de petites collines. Sur la plus haute, dans le fond à gauche, est un ermitage dont la chapelle est surmontée d'une tour de clocher carrée à cheval sur la toiture.

Titre : SAINT ANTOINE DE PADOUE.

Dans les deux marges : CANTIQUE/ SPIRITUEL/ sur la vie de saint Antoine/ de Padoue/ sur l'air : *A-t-on jamais lu dans l'Histoire?*

En bas sur toute la largeur de la feuille, une INSTRUCTION.

Au-dessous du filet : A Toulouse, chez madame veuve ABADIE, fabricant de papier, tapisserie, breveté par S. A. R. madame la Dauphine, rue des Pénitents-Gris, n° 32.

SAINT ANTOINE DE PADOUE

CANTIQUE SPIRITUEL SUR LA VIE DE SAINT ANTOINE DE PADOUE

SUR L'AIR : *A-t-on jamais lu dans l'histoire?*

Saint Antoine de Padoue,
Cher favori du Sauveur,
Il faut que l'on vous avoue
Qu'il possède votre cœur,
Que vous possédez lui-même;
Ce fut un excès d'amour
Vous le fîtes voir vous-même
Quand vous lui faisiez la cour.

Votre amour fut si parfait
Qu'il pénétra les cieux
Dont vous eûtes la conquête,
Demeurant victorieux,
En contraignant votre maître,
Par les armes de l'amour,
Vous sûtes bien le soumettre
A nous aimer à son tour.

Vous l'avez bien fait paraître
Par vos très-saints refus,
Et vous avez fait connaître
Aux impies leurs abus ;
Vous leur avez fait entendre,
Par vos prédictions,
Leur faisant fort bien comprendre
L'état de leur perdition.

Du temple de ces hérétiques,
Qu'on appelle Albigeois,
Tout pleins d'erreurs fanatiques,
Disant que le Roi des Rois
N'était dans l'Eucharistie ;
Mais vous leur fîtes bien voir
Que dans la très-sainte hostie,
C'était en Dieu ce pouvoir.

Vous fîtes voir ce miracle
Sur un simple animal,
Dont il n'y eut aucun obstacle,
Pour pouvoir guérir ce mal.
Répétons avec tendresse
C'est sous le vœu des croyans,
Qui veut que chacun confesse
L'erreur de ce mécréant.

Saint Antoine prit la peine
De présenter le sauveur,
De l'autre côté l'avoine :
Mais la divine grandeur
Fait voir devant le monde
Un effet de sa bonté,
D'une humilité profonde,
Cet âne à genoux jeté.

L'on peut vous donner le titre
D'un grand saint, grand confesseur,
Vous voulant donner la mitre,
En foulant aux pieds l'honneur,
Aimant mieux vivre sous l'ordre
De votre grand Saint François,
Eloigné de la discorde
Qui met souvent aux abois.

Vous êtes le seul refuge
De tout le peuple chrétien ;
Vous faites comme un bon juge,
Leur faites rendre leur bien
Dont un chacun vous réclame,
Ayant de l'argent perdu
Tant de biens comme de l'âme,
Aussitôt lui est rendu.

Un novice de votre ordre
Vous déroba un psautier ;
Le démon le voulant mordre,
Le menaçant de le tuer,
S'il ne rendait en personne
Ce que lui-même avait pris,
Dont il pria ce saint homme
Que son péché fut remis.

O S. Antoine de Padoue !
Cher mignon de mon Sauveur,
Jetez ici-bas une œillade
Sur moi qui suis un grand pécheur ;
Priez pour moi je vous prie,
Dieu tout rempli de bonté,
Qu'ayant terminé ma vie
Je sois en Félicité.

FIN

Et au-dessous :

INSTRUCTION

Le peuple chrétien prend saint Antoine de Padoue pour avocat des choses égarées, et l'on en voit souvent de merveilleux effets, parce qu'il advint au même Saint qu'un novice de son ordre s'étant enfui, et ayant jeté le froc, il déroba un psautier commencé de sa main, dans lequel l'homme de Dieu étudiait pour faire les leçons de la sainte Ecriture. Il se

mit incontinent en oraison, priant Notre-Seigneur de lui donner son livre ; et au passage d'une rivière, le diable se présenta au novice avec une épée nue en sa main, et lui commanda de s'en retourner vite au couvent, et de rendre le livre à saint Antoine, autrement qu'il le tuerait sur la place. Il fit si grande frayeur, que le novice revint à la maison tout éperdu, et reporta au Saint le livre qu'il lui avait pris, demandant de rechef l'habit de cette sainte religion.

ENTRETIEN DE JÉSUS

AVEC LA SAMARITAINE

Haut. : 0, 28 ; larg. : 0, 19.

Description : Le Christ est assis auprès de la margelle du puits ; cinq apôtres derrière lui s'approchent portant des provisions. La Samaritaine semble déjà touchée à ce moment par la parole divine, elle a une main sur son cœur, et de l'autre tient sa cruche qui est appuyée sur un meuble. Son costume est celui des déesses antiques. Une grosse poutre en potence tient au-dessus du puits la poulie et la corde pour puiser. Dans le fond, sur une hauteur, est Samarie avec ses murailles et les faîtes de ses palais.

Il y a un assez joli arrangement dans ce sujet, qui est un peu plus grossièrement peint cependant que les autres bois de Letourmy. Il y a deux arbres, des figuiers sans doute, d'une naïve exécution.

En titre : ENTRETIEN DE JÉSUS/ AVEC LA SAMARITAINE/.

Dans la marge de gauche : Air : *Belle Bergère champêtre*.

En bas, au-dessous du filet : A ORLÉANS, chez LETOURMY, Imprimeur-Libraire, et Fabriquant de Papier peint, Place du Martroy, n° 39.

ENTRETIEN DE JÉSUS AVEC LA SAMARITAINE

AIR : *Belle bergère champêtre.*

Jésus plein d'amour extrême,
Prit la peine
D'une pauvre âme chercher ;
Il traverse les Campagnes
Et Montagnes
Afin de l'aller trouver.

Etant donc en Samarie,
Il s'appuie
Auprès du puits de Jacob,
Saisie (*sic*) d'une lassitude
Grande et rude
Qu'il étoit presque à la mort.

Les Apôtres fort habiles,
A la Ville
Étoient allés pour chercher
Des vivres pour le grand Maître
De tout Etre,
Afin de le substantier.

S'en vint la Samaritaine
Femme vaine,
Au puits pour avoir de l'eau,
Elle fut toute ébahie,
De sa vie
N'avoit vu homme si beau.

Femme donnez-moi à boire,
Tu peux croire
Que je suis fort altéré
Du salut de ta conscience,
Et je pense
De toi n'être refusé.

Je serois bien affligée
Et fâchée

De vous présenter de l'eau
Car étant Samaritaine,
J'aurois peine
Qu'un Juif bût dans mon seau.

Jésus tout rempli de flâme,
Lui dit : femme,
Appelle un peu ton mari ;
Et venez tous deux vous rendre,
Sans attendre,
Jusqu'à cet endroit ici.

Faisant a cette semonce
Sa réponse,
Las ! je n'ai point de mari,
Dit-elle, fort étonnée,
Et zélée,
Du discours de Jésus-Christ.

Ton propos est admirable,
Véritable,
Cinq maris tu as eus ;
Etant sortis de ce monde
Si immonde,
Tu ne les possede plus.

Je dis bien plus ma chere ame,
Bonne Dame
Que celui-là que tu as
Possédant toute ta flâme,
Est infâme
Et qu'il ne t'appartient pas.

Il ne s'est vu de notre âge
Tel langage,
Prononcé si saintement,
Hélas ! vous êtes un Prophète
Interprète
Du grand Dieu du Firmament.

Cette ame toute étonnée
Est fâchée
Que son crime est découvert,
Qu'elle avoit tant pris de peine
Mais très vaine,
De si longuement cacher.

Si tu savois, ma chere ame,
Bonne Dame,
Combien vaut le don de Dieu,
Tu me donneras à boire,
Et ma gloire
Commenceroit en ce lieu.

Je me garde bien de faire
Telle affaire,
Et je vous l'ai déjà dit,
Que je suis Samaritaine,
Et j'ai peine
De vous contenter ainsi.

J'ai de l'eau, ma bien aimée,
Fortunée,
Pour ceux qui sont altérés,
A qui Dieu donne la grace,
Qu'elle efface
Les plus énormes péchés.

Monsieur je ne puis comprendre
Ni entendre
Comment vous aurez de l'eau ;
Car cette fontaine ronde
Est profonde,
Vous n'avez ni pot ni seau.

Vous savez et devez croire,
Que pour boire
Jacob nous donna ce Puits :
Faites-vous plus de merveilles,
Sans pareilles,
Qu'il a fait au temps jadis ?

Ah ! l'eau de cette Fontaine
Est très saine,
Mais celui qui en boira
N'aura pas ce qu'il désire,
Et aspire,
La soif encore souffrira.

Mais celle-là que je donne
Est très bonne

Pour le temps non seulement,
Et pour la vie éternelle,
 Qui est celle
Qu'on boit dans le Firmament.

Seigneur je me sens saisie
 De l'envie
De boire un peu de cette eau ;
Ah ! donnez m'en donc de grace
 Je suis lasse
D'en puiser dedans mon seau.

Je sais très bien que nos Pères
 Fort sincères,
Ont toujours adoré Dieu
Sur cette haute montagne,
 Sans épargne,
Et point en un autre lieu.

Voici le tems qui est proche,
 Sans reproche,
Que vous n'adorerez plus
De cette manière ancienne,
 Mais chrétienne,
Et vous connoîtrez Jésus.

Moi qui suis Samaritaine,
 Suis certaine
Que le Messie doit venir,
Bientôt en terre descendre,
 Sans attendre,
Pour du tout nous avertir.

Femme celui qui te parle
 Et regarde
Est le vrai Fils du grand Dieu,
Je suis le divin Messie,
 Et ma vie
Sera connu en ce lieu.

Vous êtes donc un Prophète,
 Interprète,
Qu'on nous annonce en tout lieu
Hélas ! vous être peut-être
 Mon cher Maître,
Le souverain Homme-Dieu,

Elle court en Samarie
Toujours crie,
Allez au Puits de Jacob,
Vous trouverez un prophète
Que peut-être
Vous reconnoîtrez d'abord.

Allez donc, sans plus attendre,
Tous vous rendre
Auprès du Puits où il est;
Il est le souverain Maître
De tout être,
Il m'a dit ce que j'ai fait.

Lors les Apôtres arrivèrent
S'étonnèrent,
Considérant le Sauveur
Parler seul à une Femme,
Tout en flàmme,
Et furent touchés au cœur.

L'un d'eux s'approchant, lui donne
Chose bonne,
De quoi lui faire un repas :
Disant, Auteur de la Vie
Je vous prie,
Ne me le refusez pas.

Jésus d'un amour extrême,
Dit lui-même,
J'ai un manger plein d'appas,
Ah ! j'ai bien une autre viande
Plus friande,
Que vous ne connoissez pas.

A ce moment des Apôtres
L'un et l'autre,
Disoit, il faut que quelqu'un
Lui ait donné la piteuce
Et je pense
Qu'elle n'est pas du commun.

Dieu dit : ma viande est de faire
De mon Père,

La suprême volonté ;
Je suis pour sauver le monde
Si immonde
L'ôtant de captivité.

Le peuple de Samarie
Lors s'écrie
Et court à l'envi au Puits,
Afin de pouvoir comprendre
Et apprendre
Leur salut de Jésus-Christ.

Les premiers le supplièrent
Et prièrent
D'aller chez eux quelque tems
Jésus pour les satisfaire
Et leur plaire,
Resta les trois jours suivans.

A cette parole insigne,
Et divine,
Plusieurs eurent le bonheur
De changer leur triste vie
Si impie,
Et se donnerent au Seigneur.

Crétiens que chacun soupire
Et aspire
A un si aimable sort,
Et qu'il nous soit favorable
Secourable,
A l'heure de notre mort.

Seigneur, le peuple fidèle
Avec zèle,
Vient vous bénir en ce temps,
Donnez à tous la grace,
Face à face,
De vous voir au Firmament.

FIN

PÈLERINAGE A NOTRE-DAME DE CLÉRY

Haut. : 0,41 ; larg. : 0,32.

Description : Image pareille à celle plus haut décrite de Notre-Dame de Lorette.

M. Herluison, attaché au musée historique d'Orléans, a bien voulu nous en communiquer un exemplaire tiré en noir d'après le bois original qu'il possède.

Le CANTIQUE SPIRITUEL qui est au bas sur six colonnes m'a paru moderne ; je ne le donnerai donc pas. Il est bon d'observer, en effet, que M. Herluison a eu l'heureuse idée de publier quelques-uns de ces bois qui ont été mis dans le commerce et qui ont été assortis de cantiques ou de complaints modernes comme celle qui accompagne la JEANNE d'ARC.

L'HOMME AUX BALONS

Haut. : 0,33 ; larg. : 0,32.

Description : *L'homme aux balons* est la seule image de Letourmy que nous possédions sortant du domaine de l'imagerie religieuse. M. Montgolfier, sans nul doute, en costume Louis XVI, a le ventre bedonnant : c'est un ballon avec son filet ; ses cuisses, ses mollets, sont autant de montgolfières ; les boutons de l'habit, les manchettes, les pendeloques de la ceinture, les glands de l'épée, le nœud de la perruque, le gland du chapeau, les boucles des souliers sont autant de petits ballons. Il se retourne comme pour gronder un petit amour aux yeux bandés qui lui présente une torche bien dangereuse si près de la montgolfière qui est à terre et dans le tissu de laquelle mord une souris peinte en bleu. Sur les ailes de papillon de l'amour, des montgolfières avec nacelle figurent les yeux ; il a au cou et autour de la taille une double collerette de folie ;

au bout des dents, pendent en guise de grelots, de petits ballons. Dans la gravure même et au bas : A ORLÉANS, CHEZ/ LETOURMY. Au-dessous, dans un compartiment : *L'homme Aux balons Ou la folie Du jour.*

L'image est encadrée en noir.

(V. la pl. V, fig. 7).

JONAS PRÉCHANT LA PÉNITENCE

Haut. : 0,20, larg. : 0,22.

Description : Jonas au milieu d'un groupe de femmes, d'hommes, d'adolescents et d'enfants est en action de prêche. Les attitudes des personnages sont diverses, les uns écoutent, d'autres pleurent la figure dans leurs mains, quelques-uns lèvent les bras au ciel. Il y en a douze en tout. Le décor consiste dans la façade d'un monument à droite; à gauche, une pyramide surmontée d'une boule.

Toujours les mêmes couleurs chères à Letourmy quant au nombre de celles employées et quant aux teintes. Dans la marge de gauche : CANTIQUE NOUVEAU / sur la résignation à la volonté de Dieu / Sur l'air : *Nos petits moutons.* — Le cantique se développe ensuite sur la marge de droite et de gauche en treize couplets. Il commence ainsi :

Jésus mon sauveur, tout bon, tout sage,
Qui pour moi voulûtes mourir,
J'ai fait jusqu'ici mauvais usage
De tout ce qui m'a fait souffrir, etc,

Il se termine par cette strophe :

Ne demande plus pourquoi ce juste
N'a souvent ni bien ni santé,
Lorsque le pêcheur sain et robuste
Jouit de sa prospérité.

FIN.

Entre les deux marges, au-dessous de la gravure et au centre est inscrite une légende biblique sur Jonas en sept lignes : Jonas alla, suivant l'ordre de Dieu etc..., Ninive fut sauvée de la destruction.

Ce cantique n'étant qu'une longue exhortation pieuse en vers médiocres, nous ne l'avons pas reproduit dans son entier.

A ORLÉANS, chez LETOURMY, imprimeur-libraire, et marchand de papier peint, place du Martroi.

CONFRÉRIE DU TRÈS SAINT SACREMENT

Dimensions : haut. : 0,43 sur 0,30 en largeur.

A Toulouse, chez M^me veuve Abadie, fabricant de papier tapisserie, brevetée par M^me la Dauphine, rue des Pénitents-Gris, n° 32.

Description : Un grand ostensor avec rayons flammés coloriés alternativement en rouge, en jaune et en bleu; dans le médaillon un Christ en croix, la ceinture est rouge; à ses pieds, à droite et à gauche un ange en prières, agenouillé, la robe et les ailes sont peintes en jaune, le vêtement à la poitrine l'est en rouge; celui de droite est de trois quarts, celui de gauche de profil. Derrière l'ostensor, sur deux petits degrés, six chandeliers avec leurs cierges allumés et au bas des cierges autant d'écrêteaux portant des professions de foi : I. *Adoré soit Jésus-Christ au Très Saint-Sacrement de l'autel*; II. VIVE JESUS; III. Loué soit à jamais le très Saint Sacrement de l'Autel; IV. Loué soit à jamais etc.; V. VIVE JESUS; VI. Adoré soit etc. Au-dessus, dans le champ de l'image, à droite : deux têtes d'anges ailés (jaune); à gauche : trois têtes d'anges ailés (rouge) dont deux sont accolées; enfin de part et d'autre deux rideaux avec deux embrasses, bleu, rouge et jaune.

Au bas de la légende sur deux colonnes : O SALUTARIS HOSTIA et ORAISON *Deus, qui nobis, etc.*

Les couleurs sont très mal posées.

La congrégation du Très Saint Sacrement existe encore de nos jours.

LA PUCELLE D'ORLÉANS

On ne s'étonnera pas si Letourmy a publié des images et des complaintes où Jeanne d'Arc est représentée et chantée ; un dominotier de la bonne ville d'Orléans ne pouvait que payer un tribut reconnaissant à l'héroïne. Deux images au moins sont sorties de son atelier et si nous n'en possédons pas d'originales, au moins en avons-nous deux épreuves à la brosse tirées sur les vieux bois que M. Herluison nous a aimablement offertes.

1^{er} bois : *Dimensions* : 0,25 de haut sur 0,185 de large.

Jeanne d'Arc est lancée au galop de son cheval, l'épée à la main et l'étendard aux trois fleurs de lys au côté gauche. Elle semble emportée dans les airs. Au premier plan un homme d'armes ramasse un boulet ; un autre tue un homme désarmé et couché à terre qui a plus l'air d'un pauvre diable que d'un soldat, n'ayant ni casque, ni cuirasse, ni bouclier, ni sabre. Nous ne connaissons pas d'image de Letourmy plus mauvaise ni plus lâchée dans l'exécution.

2^{me} bois. *Dimensions* : 0,23 de haut sur 0,17 en large.

Une statue de Jeanne d'Arc. Elle tient contre sa poitrine un drapeau dont la hampe est terminée par un fer de pique et une épée de la main droite. Elle est casquée, le reste de son costume a quelque rapport avec celui des déesses de la mythologie. Sur le socle est un bas relief impossible à décrire et l'inscription : A JEANNE D'ARC. Une grille protège le monument. Un passant en costume fin Directoire regarde la statue avec un énorme monocle tenu à distance, assez semblable à une grande loupe de naturaliste ; de l'autre côté passe une bonne femme. En perspective dans le fond : des maisons. Cette image est relativement récente, elle date de la fin du xviii^e siècle ; je la placerais volontiers entre 1794 et 1799.

SAINT CRÉPIN ET SAINT CRÉPINIEN

PRIEZ POUR NOUS

(Communiquée par M. E. CARTAILHAG).

Haut. : 0,29; larg. : 0,36.

Description : Saint Crépin et saint Crépinien sont assis en face l'un de l'autre dans un lourd carrosse de fantaisie qui serait du plus pur style Louis XVI si l'imagier n'avait pensé par certains détails lui donner un caractère plus antique. Malheureusement son ignorance en matière archéologique ne lui a pas permis de nous donner une restitution suffisamment juste et archaïque. L'un des deux saints, celui qui tourne le dos au cocher semble expliquer à son camarade un livre qu'il tient élevé de sa main gauche; la droite appuie sur un livre maintenu sur les genoux. Le geste du second personnage indique qu'il y a discussion ou démonstration des deux côtés; ce dernier a une épée au côté; tous deux portent un chapeau Louis XVI et sur leur costume un tablier de cordonnier formant plastron sur la poitrine. Sur le carrosse sont leurs armes : un tranchet et une paire de tenailles entre deux alènes qui sont répétées sur la couverture des chevaux. Le cocher tient les guides d'une main et de l'autre montre les deux saints derrière lui à un ange qui arrête les guides en lui faisant voir dans le loin une ville enceinte de murailles dont on aperçoit les dômes et les clochers. On lit au-dessus : LA VILLE DE SOISSON. A droite, derrière le carrosse, est une maison placée sans perspective sur le même plan que le carrosse dont deux roues sont dessinées. Sous une large baie cintrée, telle que les anciennes boutiques en avaient communément, on aperçoit les deux savetiers en travail; au-dessus du toit un grand arbre avec d'énormes fruits rouges monte dans le ciel.

C'est là une image qui devait être chère aux cordonniers ou aux corporations ou confréries de cordonniers dont saint Crépin et saint Crépinien sont les patrons. M. Paul Sebillot en a

signalé quelques-unes qui, sans être semblables à celle ci, en diffèrent peu toutefois.

Elle vient de la collection de M. Delorme de Toulouse, membre de la Société d'archéologie du Midi de la France, qui a bien voulu la communiquer à M. Cartailhac pour compléter cette série de bois populaires. L'image est encadrée d'une série de rosaces noires juxtaposées qui indiqueraient les premières années du siècle (1816-1820); c'est la date que M. E. Cartailhac assigne à la gravure. A notre sens, le bois est plus ancien; par le dessin, par le costume des personnages, par l'orthographe du texte et la forme des lettres de l'inscription : LA VILLE DE SOISSON, on se trouve en présence d'un bois du XVIII^e siècle qui a continué à servir (1).

On lit au-dessous la légende suivante inscrite en deux colonnes : « Saint Crépin et saint Crépinien étoient d'une famille des » plus distinguées de Rome. Lorsque la persécution de Maxi- » mien étoit la plus allumée, ils quittèrent leur patrie pour » venir secourir leurs frères dans les Gaules. Pour exécuter » plus facilement leur dessein, ils résolurent, étant arrivés à » Soissons, de faire le métier de cordonnier. Dieu les rendit si » habiles en un seul jour, que c'étoit à qui auroit de l'ouvrage : » ce qui charmoit le plus en eux, c'étoit leur modestie et leur » désintéressement; car ne retenant que la moindre partie de » ce qu'ils gagnoient, ils donnoient le reste aux pauvres. Ils » savoient d'ailleurs parler si à propos de notre religion, qu'ils » convertirent presque tous les habitans de Soissons. Ces con- » versions firent du bruit. Rictiovare les fit arrêter et les » envoya à Maximien. Maximien n'ayant pu les ébranler, les » renvoya à Rictiovare, pour être traités selon la rigueur des » édits. Ils furent mis à la torture, percés de pointes d'alènes, » mis dans une chaudière pleine de plomb fondu et jetés dans » la rivière; mais Dieu ayant rendu inutile toute la rage des » bourreaux, ils furent décapités ».

(1) Nous remercions M. E. Cartailhac et M. Delorme pour leur aimable contribution à ce travail.

Oraison

O Dieu ! qui nous permettez de célébrer l'entrée au Ciel de vos saints martyrs Crépin et Crépinien, faites-nous la grâce d'être un jour dans leur compagnie au séjour de la béatitude éternelle. Par Notre Seigneur, etc.

A Toulouse chez L. ABADIE, fabricant de papier-tapisserie, breveté par S. A. R. M^{me} la duchesse d'Angoulême, rue des Pénitens-gris, n° 32.

Fuite en Egypte

DE LA SAINTE-VIERGE, SAINT-JOSEPH ET L'ENFANT JÉSUS

Haut. : 0,295 ; larg. : 0,22.

Description : Saint Joseph, le bâton sur l'épaule, conduit l'âne qui porte la Vierge et l'enfant Jésus. Du vert grossier badigeonne les arbres ; la couleur est non moins mal jetée sur les vêtements des personnages. L'âne n'a pas été colorié. Le dessin n'est pas mauvais. Comme pour plusieurs gravures la taille semble accuser le xvii^e siècle, quoique l'impression de l'image soit du xviii^e siècle, peut-être même de la Révolution. Dans un des deux compartiments au-dessous de ce grand sujet est un charpentier en face de son établi avec ses outils de travail ; Saint Joseph est le patron des charpentiers. Dans l'autre est figurée une scène de l'évangile. Le semeur dans un champ jette la semence ; un autre cultivateur présente une gerbe et débite l'apologue à une troupe de soldats.

A Toulouse, chez L. ABADIE cadet et comp., fabricant de papier à tapisserie, rue du Taur, 8^e section, n° 26.

FUITE EN EGYPTÉ DE LA SAINTE VIERGE,
SAINT JOSEPH ET L'ENFANT JÉSUS.

CANTIQUE : *Sur un air connu.*

Unissons-nous avec les chœurs des Anges,
Renouvellons la joie et la ferveur,
Pour entonner de Joseph les louanges,
Le nourricier et gardien du Sauveur ;
Pesons les qualités, admirons les merveilles
D'un Saint dont les grandeurs sont sans pareilles.

Laissons à part son illustre naissance,
Tous ces aïeuls, ces princes et ces rois,
Et de Joseph révérons la puissance,
Car le Sauveur se soumet à ces lois.
Voyons en abrégé ses vertus héroïques,
Réveillons notre amour par ses pratiques.

Dieu le choisit pour son dépositaire,
Il lui remet deux gages précieux ;
Son Fils unique et sa très-digne Mère,
L'espoir du monde et l'ornement des cieux ;
Il lui donne à garder l'arche de l'alliance,
Où sont tous les trésors de son essence.

Ce favori de la Trinité Sainte,
Qui fut toujours un Ange en pureté,
Dès qu'il connaît que Marie est enceinte,
Livre son âme à la perplexité ;
Il dit dans son esprit : Comment se peut-il faire
Que la femme que j'ai soit Vierge et Mère ?

Pesant l'état de sa céleste Epouse,
Il ne dit mot pour ne la diffamer ;
Il ne veut pas comme une âme jalouse
Ne croire rien d'elle, il ne la peut blâmer,
Il soupire, il gémit et d'amour et de crainte,
Lorsqu'il songe à quitter la Vierge sainte.

La Vierge voit Joseph à la torture,
Sans que pourtant elle ose l'avertir

Qu'elle a conçu l'auteur de la nature ;
Elle désire en tout s'anéantir,
Elle attend humblement que Dieu le lui déclare,
Et supporte en repos qu'il se sépare.

Tandis qu'il dort, l'Ange lui dit : Courage,
Marie en soi porte le Saint des Saints ;
L'esprit divin a formé cet ouvrage,
Pour du Très-Haut accomplir les desseins,
Sois son heureux époux, chasse loin toute crainte,
Et conduis avec soin Marie enceinte.

Un Ange vient du ciel annoncer à Marie
Qu'elle doit concevoir le Fils du Tout-Puissant ;
Elle ouvre tout son cœur très-pur, très-innocent :
Concevons son saint Fils par une sainte vie.

Cieux ! qu'il fait beau voir cette céleste dame
Courir par les vallons, les côteaux et les bois,
Vers Sainte Elisabeth enceinte de six mois !
Prions la fréquemment de visiter notre âme.

Ce bel astre divin, cette auguste princesse,
Produit un beau soleil au milieu de la nuit ;
Son père et son époux est devenu son fruit,
Jetons-nous à leurs pieds et renaissions sans cesse.

Marie offre au Très-Haut l'Agneau de Dieu sans tache,
Qui seul peut lui payer ce que nous lui devons,
Et de qui seul dépend tout ce que nous avons :
Presentons-lui nos cœurs, aimons-le sans relâche.

Ayant perdu son fils elle le trouva au Temple
Au milieu des docteurs charmés de ses discours,
Après l'avoir cherché l'espace de trois jours.
Pussions-nous le trouver en suivant son exemple !

Jésus prie au jardin avec persévérance,
Bien qu'il soit accablé de tristesse et d'ennuis,
Sachant que de sa mort on doit fouler les fruits ;
Nonobstant nos dégoûts, prions avec constance.

LE JEUNE DANIEL FAIT VOIR L'INNOCENCE
DE SUZANNE

Description : Tandis que le peuple est assemblé au pied d'un tribunal où siège un juge, le jeune Daniel parle inspiré ; il confond le second vieillard qui ne peut réprimer un geste d'effroi ; dans le fond, deux soldats emmènent son complice dont les mains sont liées. Au premier plan, une femme embrasse Suzanne, un petit enfant se presse contre elle et lui tend les bras ; un homme, sans doute son mari, joint ses mains les yeux levés au ciel dans une attitude d'action de grâces.

En tout dix-neuf personnages.

Couleurs : rouge, vieux rose, jaune, bleu.

Dimensions de l'image : 0,23 de larg., sur 0,20 de hauteur.

Bibliographie : Le cantique de Suzanne, que nous donnons, est signalé par M. A. Socard, *op. cit.*, p. 100. Il en donne trois couplets seulement. Il se trouve aussi dans la troisième partie, qui se rencontre seule également, d'une petite brochure réimprimée en 1802 à Paris : *Instruction sur le miracle de M^e de la Fosse, opéré sur la paroisse Sainte-Marguerite, l'an 1725*, in-32. L'approbation de ce petit livre est du 18 août 1725, signé : Hérault.

CANTIQUE NOUVEAU SUR LA VIE DE SUZANNE

AIR : *Belle Iris vous avez deux pommes, etc.*

Approchez-vous âmes fidèles
Afin d'entendre réciter,
L'histoire que je veux chanter,
Qui est très agréable et belle,
Tirée de l'ancien Testament,
Et qu'il faut croire assurément.

C'est de l'histoire de Susanne,
De laquelle je veux parler,

Et je vous prie remarquer,
Qu'un jour par deux vieillards infâmes
Elle fut accusée faussement,
En présence de ces (*sic*) parens.

Sainte-Susanne était sa (*sic*) femme
D'un grand seigneur assurément
Et qui vivoit très chastement,
Comme une vertueuse Dame,
Ces vieillards aimant son mari
Etoient toujours à son logis.

Comme nous récite l'histoire
Susanne étoit en vérité,
Une des plus grandes beautés,
Que l'ont (*sic*) eut pû voir sur la terre
Puis ces deux Vieillards malheureux,
Brûloient d'amour pour ses yeux.

Susanne tres sage et discrète,
Alloit souvent dans son jardin,
Car elle se plaisoit sans destin
D'être souvent dans son jardin
Pour prendre l'innocent plaisir
Du Bain, car c'étoit son désir.

Un jour ces deux Vieillards infâmes,
Se rencontrant par un destin
Apparamment dans le dessein,
De surprendre la noble Dame ;
S'interrogeant sur ce sujet,
Qui en ce lieu les retenoient (*sic*).

Ils confessèrent l'un à l'autre
Et se dirent la vérité,
Que c'étoit la grande beauté
Que Susanne avoit sur tout autre,
Qui allarmoît leur passion,
Sans nulle consolation.

Alors ces Vieillards téméraires
Se donnèrent le rendez-vous,
Disant qu'il falloit prendre un jour,
Qu'elle seroit seule sans distraire

Pour en faire à leur volonté,
En leur grande brutalité.

Un jour la saison étant belle,
Susanne y fut se promener
Et même espérant de se baigner
Dit à sa servante fidelle,
Qu'elle eut soin de fermer
La porte et de s'en aller.

Ces deux Vieillards dans une allée
S'étoient cachés dans un coin,
Susanne ne les voyait point;
Eux la voyant déshabillée,
Y coururent fort promptement
Pour la surprendre assurément.

Ces deux infâmes lui parlèrent
Lui disant, aucun ne vous voit
Les hays du jardins sont à moi,
Même la porte de derrière,
Consent à notre volonté,
Ou tu mourras en vérité.

Susanne entendant ce langage,
Leur dit, ayant les larmes aux yeux,
Si vous êtes assez malheureux,
Pour rapporter faux témoignage
Contre moi, j'aime mieux mourir,
Qu'à aucun péché consentir.

Susanne s'étant écriée,
Les deux Vieillards en firent autant,
L'un d'eux s'encourut à l'instant
Ouvrir les huis, chose assurée,
Du jardin où les serviteurs
Accoururent de tout leur cœur.

Ces Vieillards que tout chacun blâme
Quoi qu'ils eussent les cheveux blancs,
Dirent qu'un beau jeune Galant,
Étoit avec cette Dame,
Commettant à l'ombre soudain
Adultère dans le jardin.

Chacun ayant la bouche close
Tous furent grandement honteux,
D'autant que personne d'entr'eux (*sic*)
N'avoient (*sic*) entendu telle chose,
Et que Susanne avoit toujours
Été fidelle à son Epoux.

Le lendemain la matinée,
Le peuple s'étant assemblé,
Chez Joachim d'honneur comblé
Ces deux Vieillards chose assurée,
Dirent, qu'il falloit amener,
Susanne pour la condamner.

L'on envoya quérir ensuite
Susanne dans ce moment,
Pour recevoir son jugement :
Quoi qu'elle eut beaucoup de mérite,
Ses parens étoient fâchés
Et les assistans fort touchés.

Lors ces infâmes téméraires,
Mirent leurs mains dessus son chef,
Disant l'avoir vû en effet,
Au jardin commettre un adultère
Et qu'il falloit sans différer
Tous sur le champ la lapider.

Ce qu'entendant la multitude,
Ajouta foi à ce propos
Et condamna tout aussi-tôt,
Susanne au supplice très rude ;
Mais élevant les yeux au Ciel,
Elle prie le Père Eternel.

Disant, souverain roi de gloire
Vous connoissez la vérité,
Je vous prie par humilité
Faites leur connoître la manière
Dont ces méchans ont fausement
Contre moi donné Jugement.

Dieu écouta ses justes plaintes
Et par un soin tout paternel,

Envoya le jeune Daniel,
Lequel y courut sans contrainte
Criant au peuple hautement,
Que c'étoit un faux Jugement.

Le peuple entend ces nouvelles
S'arrêta dans ce moment,
Et Daniel leur dit constamment
Par un esprit humble et fidel;
Il faut retourner promptement
Et faire un nouveau Jugement.

Car ces méchans Vieillards impies,
Sont des vaisseaux d'iniquité,
Leur témoignage en vérité,
N'est qu'une menterie :
Donnez-moi le consentement,
Je le jugerai justement.

Le peuple en voyant ce Prophète
Qui leur parloit sagement,
Le fit seoir en ce moment ;
Qui d'une humeur humble et discrete,
Leur commanda de séparer
Ces deux Vieillards pour les juger.

Etant éloignés l'un de l'autre,
Le premier on lui présenta
Et alors Daniel lui demanda,
Où Susanne avoit fait la faute,
Alors il lui dit sans balancer
Que c'étoit sous un cérisier,

Alors le Prophete se fâche,
Fortement en se démentant (*sic*),
Il commanda au même instant
Que l'autre fut mis à sa place,
Pour convaincre leur fausseté
Et connoître la vérité.

L'autre survint à la même heure
Daniel lui dit en se fâchant,
Dis-nous sous quel arbre, méchant,
Susanne a péché, sans demeure ?

C'étoit dit-il sous un prunier,
Car je l'ai vû tout le premier.

Alors lui répond le Prophete ;
Vrais (*sic*) méchant tu as menti,
De ton crime tu seras puni,
Ton pêché sera sur ta tête
Car chacun voit évidemment,
Que tu mérites châtement,

Ce qu'ayant connu l'assemblée
On les condamna à mort ;
Ils y furent conduits d'abord,
Et Susaune fut consolée :
Ses parens et les assistans
Remercierent Dieu à l'instant.

FIN

NOTE A

Par une rare bonne fortune, l'air de la *Grande chanson des pèlerins* ne sera pas perdu. M. Adrien Lavergne l'a noté à notre intention, et pour cela il a dû s'adresser aux souvenirs d'un chantre du Gers. Il ne lui a point chanté notre cantique mais un vieux Noël composé au siècle dernier avec beaucoup d'autres par l'abbé Dandichon et dont l'air était celui de la *Chanson des pèlerins de Saint-Jacques* (1).

(1) Que M. Adrien Lavergne nous permette de lui adresser ici l'expression de notre gratitude. C'est avec un empressement dont nous ne saurions assez le remercier qu'il a mis à notre disposition les notes inédites et la carte non encore publiée qui ont accompagné le dépôt de son volume sur les chemins de Saint-Jacques en Gascogne sur le bureau de l'Académie de Bordeaux, en 1893. Nous n'avons malheureusement pu les utiliser, notre ouvrage étant à l'impression. Je n'aurais garde d'oublier que la notation de l'air de la *Chanson des pèlerins* a été faite par M^{me} Lavergne

En voici la notation :

Quand nous par-ti... mes... de - Fran - ce en grand dé - sir Nous
a - vons quit - té - Père et mè - re tris-té et mar - ris
Au soir nous a - vons grand dé - sir d'aller à... St - Jac - ques
a - vons quit - té tous nos plai - sirs pour faire ce saint voya -
- a - - ge.

dont je m'excuserais de préciser la part de collaboration, si de pareils exemples n'étaient bien faits pour inviter les dames à s'intéresser de plus près qu'elles ne le font généralement aux travaux des Sociétés savantes. Voici quelques strophes du Noël auquel avait été adapté l'air des pèlerins.

Nous sommes trois souverains princes
De l'Orient,
Qui voyageons de nos provinces
En Occident,
Pour saluer le Roi des rois
A sa naissance,
Et recevoir de lui les lois
Que donne son enfance.

NOTE B

LES COQUILLARDS

« Si l'on s'en rapporte à des mémoires de la fin du xvi^e siècle, on voit que le sanctuaire de Saint-Jacques de Compostelle servit quelquefois de prétexte pour commettre le vol et la fraude, et que de faux pèlerins, qui n'étaient jamais allés à Compostelle, paraissaient toujours en train d'en revenir. C'est de ceux-là, sans doute, qu'il est parlé dans le *iargon ou langage de l'argot réformé*.

« *Les coquillards sont des pèlerins de Saint-Jacques, la plus grande part sont véritables et en viennent, mais il y en a aussy qui truchent sur le coquillard, et qui n'y furent jamais et qu'il y a plus de dix ans qu'ils n'ont fait le pain bénit en leurs paroisses et ne peuvent trouver le chemin à retourner en leur logis, ils ne fichent que floutière au grand Coësre* ».

» Je demanderais pardon de cette citation argotique, si un autre livret troyen, très curieux et peu commun, n'était là pour appuyer mes dires : *L'histoire et le caractère de la malice et des fourberies de ceux qui courent le monde aux dépens d'autrui*.

» Ce livre consacre un chapitre à la description de toutes les variétés de fripons, voleurs, fourbes et mendiants que l'auteur a pu connaître en France et en Italie.

Apprenez-nous, peuples fidèles
De ce beau lieu,
Si vous savez quelque nouvelle
Du fils de Dieu ;
Enseignez-nous par charité
Quel est le Louvre
Qui cache la nativité
Que le ciel nous découvre.

L'air ne s'applique qu'aux couplets ; celui des refrains nous manque donc jusqu'à présent.

« Les faux pèlerins n'y sont point oubliés, et leurs fourberies sont mises à découvert.

» De 1670 à 1690 il y eut parmi le peuple une étrange manie de pèlerinages lointains. On vit quantité de gens quitter leurs parents, délaisser leurs femmes et leurs enfants; des domestiques voler leurs maîtres et des apprentis s'enfuir de chez leurs patrons pour aller vagabonder en pays étranger sous le prétexte de faire le voyage de Saint-Jacques de Compostelle ou de Notre-Dame-de-Lorette ».

(Extrait des *Noëls et cantiques* de M. Alexis Socard, Paris, Aubry, 1865, p. 70).

NOTE C

LES HOPITAUX DU BAS-MÉDOC

«... Les pèlerins qui débarquaient à Soulac étaient le plus souvent des Anglais, car les nombreux vaisseaux qui allaient porter du vin en Angleterre revenaient avec des cargaisons de pèlerins » (*Hist. du commerce et de la navigation à Bordeaux*, par M. Francisque Michel, 1, p. 504 et 505).

Cependant Soulac eut une rivale dans *Talais*, qui est une commune limitrophe.

« On voit par un titre du 3 septembre 1343, dit M. Francisque Michel, qu'à l'occasion du passage des pèlerins qui s'embarquaient, il y eut entre les habitants de ces deux localités des conflits sanglants dans lesquels plusieurs d'entre eux perdirent la vie ». (*Hist. du comm. et de la navig. à Bx.*, p. 509, t. I).

Le même auteur nous renseigne sur les hospices de cette contrée :

« Il se trouvait sur les bords du fleuve au lieu de Rundre un hospice destiné à recevoir les pèlerins dès leur débarquement et une autre maison de la même espèce dans la commune de l'Hôpital de Grayan, réunie aujourd'hui à celle de Grayan,

» dont elle a retenu le nom, paroisses placées au midi des communes de Soulac et de Talais et qui confrontent à l'Océan. » Tout près de l'hôpital, on rencontre encore un petit hameau nommé les Pèlerins » (*op. supra cit.*, p. 509).

M. A. du Bourg a raconté l'histoire de la fondation de l'hôpital de Grayan (qu'il nomme *la Grayanès*), par les seigneurs de Lesparre, qui, en l'an 1168, donnèrent la terre et la seigneurie de ce nom aux hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem (*Hist. du Grand Prieuré de Toulouse*, p. 459 et pièces justif., n° LXXXV).

Les pieuses caravanes de Saint-Jacques se dirigeaient ensuite du côté des Landes par *Sercins*, *Vendays* et *Naujac* dans la commune de Gaillan. Ils continuaient leur route par *Hourtin*, *Sainte-Hélène-de-l'Étang*, *Carcans*, *La Canau*, *Le Porge* (*Hist. du comm. et de la navig.*, I, p. 509 et 510).

(Extrait des *Chemins de Saint-Jacques en Gascogne*, par M. Adrien Lavergne, Chollet, Bordeaux, 1887, p. 56).

NOTE D

Mémoire sur l'Histoire des Relations commerciales de la France et de l'Espagne, par M. FINOT.

« Dans le premier chapitre d'un mémoire sur l'histoire des relations commerciales entre la France et l'Espagne au moyen-âge, M. Finot expose quelle fut leur origine et quelle a été leur importance aux XII^e et XIII^e siècles. Ce sont les expéditions maritimes et militaires des Flamands, quand ils vinrent en 1147 et en 1189 au secours des Portugais et des Castellans aux prises avec les Arabes, qui paraissent avoir été, avec les pèlerinages à Saint-Jacques de Compostelle où le commerce trouva son compte en même temps que la dévotion, les causes principales de ces relations. De nombreux documents et surtout le tarif du péage de Bapaume en 1202, les montrent comme étant déjà très actives à cette époque.

Les marchands flamands suivaient, pour se rendre dans la Péninsule ibérique, les anciennes voies romaines et passaient par Bruges (point de départ), Tournai, Douai, Arras, Bapaume, Péronne, Roye, Compiègne, Paris, Orléans, Tours, Poitiers, Limoges, Bordeaux, Bayonne, Pampelune, d'où ils se dirigeaient soit sur Burgos et Lisbonne, soit sur Barcelone et Valence. C'est la route que plus tard des documents du xv^e siècle appelèrent le grand chemin d'Espagne et de Saint-Jacques.

(Extrait de l'ANNEXE A, p. 914 de la 2^e partie du t. XXVIII, 4^e série des ANNALES du *Bulletin de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique*. Communication de M. Finot).

NOTE E

UNE IMAGE DE SAINT JACQUES

M. Paul Sébillot nous a aimablement communiqué le n^o 1 de la *Revue des traditions populaires* (janvier 1896) qui renferme une image de saint Jacques. Elle complète une notice consacrée au volume de M. J. Grand Carteret : *Vieux papiers, vieilles images*.

La contrefaçon est manifeste si l'on rapproche ce bois du nôtre ; nous en avons relevé une tout aussi grossière récemment en plaçant à côté l'une de l'autre une image populaire figurant les *Âges de la Vie* et une belle estampe gravée reproduisant le même sujet.

Les deux saint Jacques sont identiques : même chapeau aux bords relevés, même physionomie, même manteau aux mêmes plis, mêmes alpargates ; les deux pèlerins en prières sont non moins littéralement copiés. Mais on a passé le bourdon à la main gauche, et placé le livre à la main droite. Le pèlerin et sa femme qui reviennent de Compostelle sont non moins surpris de voir leur fils en vie, mais comme l'auteur de l'image a vraisemblablement ignoré le miracle du coq et du pendu, en plaçant à gauche les deux pèlerins au lieu de les placer à

droite, il a mis en face d'eux un crucifix et alors son sujet du haut ne signifie plus rien du tout. En tête de l'image il y a : CANTIQUES SPIRITUELS/ SAINT JACQUES DE COMPOSTELLE/; dans la marge de gauche : LES COMMANDEMENTS DE DIEU/, air des *Folies d'Espagne*, avec 10 couplets; dans la marge de droite : CANTIQUE/ air : *Lival aimait Arsène*/ avec 9 couplets. Au bas de l'image, au centre : ORAISON, 10 lignes. — Imprimerie, Lithographie et Fabrique d'images de DEMBOUR et GANGEL à Metz.

(V. no 1, 1896. *Revue des Traditions populaires*).

NOTE F

UNE STATUETTE DE SAINT JACQUES

Notre savant collègue et ami, M. Emile Cartailhac, nous a fourni à son tour un document qui est le dessin d'une petite statuette en jayet représentant un pèlerin et dont le type devait être bien établi, car il y en a une semblable au musée de Carcassonne et une autre trouvée dans l'arrondissement de Saint-Affrique (Aveyron). Celle dont il a bien voulu nous communiquer la silhouette a été figurée comme gauloise (!) dans la *Revue archéologique du Midi* (1868), nous a fait observer M. Cartailhac. Toutes les erreurs sont possibles, mais nous sommes heureux de cette rectification autant que de cette communication qui nous permet de supposer que le bibelot du pèlerin ou des confréries comprenait des statuettes, en outre, des gravures, des chansons et des manuels.

NOTE G

BAS-RELIEF REPRÉSENTANT UN PÈLERIN

Le jeudi, 15 avril, en nous rendant à Notre-Dame de Bardnac, mon ami M. Dast de Boisville et moi, dans l'intention de

réunir les éléments d'une étude archéologique sur les prieurés de Saint-James, de Bardenac et de Cayac, nous nous sommes arrêtés au pied de la croix de Saint-Genès, près de laquelle passait *lou camin deus Saint-Jacques*. C'est là que les pèlerins faisaient leurs premières dévotions en sortant de Bordeaux et ils continuaient leurs stations à Saint-Jacques dans Talence, à Bardenac, à Cayac et au Petit-Bordeaux. Quelle n'a pas été notre surprise en constatant que le personnage sculpté en relief vers la base de la croix n'était autre chose qu'un pèlerin ! Il a le type traditionnel, barbe longue, bourdon à la main, robe ample, besace au côté comme le Saint-Jacques de l'église de la Sauve et comme lui aussi tenant de la main droite un objet bien difficile à déterminer. Il est porté sur une coquille de Saint-Jacques qui s'amorce en forme de piédestal au fût de la croix ; une autre coquille simule le nimbe derrière sa tête. C'est assurément un Saint-Jacques. Au bas du chapiteau qui couronne le fût de la colonne courent circulairement des coquilles de Saint-Jacques. M. Dast de Boisville en a pris séance tenant une photographie qui a été admirablement réussie. A Bardenac et à Cayac, il a pris des vues non moins réussies qu'il a bien voulu mettre à notre disposition pour l'illustration de l'étude archéologique que je prépare sur ces divers établissements hospitaliers et qui sera l'indispensable complément de ce travail.

NOTE H

Nous avons mis la dernière main à ce travail lorsque M. le Consul général d'Espagne à Bordeaux, M. de Pereyra nous a transmis la réponse de M. le Curé de San Domingo de la Calzada, don Acisclo Gil, licencié, qu'il avait bien voulu interroger pour nous sur quelques-unes des particularités, que dans le passage cité plus haut, p. 3, le pèlerin picard Manier avait signalées en passant dans cet endroit.

La chemise du pendu, toujours conservée, reste encore exposée à la vue des fidèles, placée en face de la statue de Saint-Dominique; un morceau de la potence est également protégé dans une boîte. Tous les ans, à la procession du 11 mai, veille de la fête de Saint-Dominique de la Calzada, on porte entre autres objets témoins de la charité ou des miracles de Saint-Dominique, une petite potence avec un pèlerin en pâte, pendu. Les tableaux dont parle Manier, en 1726, existent accrochés au panneau extérieur du côté droit du chœur de l'église; il y en a neuf réunis en forme de rétable, divisés par de jolies colonnettes, des frises et des architraves gothico-plataresques de l'époque des rois catholiques (commencement du xvi^e siècle). Ils relatent les divers épisodes du miracle du coq. Le tableau n^o 4 représente le juge dans sa salle à manger en train de prendre son repas avec sa femme et ses deux enfants. Les parents du pèlerin pendu entrent et lui apprennent le miracle. Le coq et la poule se lèvent des plateaux sur lesquels ils étaient, rôtis, et, habillés de plumes blanches ils se mettent à chanter stupéfiant tout le monde. Dans la toile n^o 3, on voit dans un paysage le pendu qui converse avec ses parents et leur apprend qu'il est ressuscité par l'intervention de Saint-Dominique. Ces deux peintures sont, paraît-il, d'une très bonne exécution, les physionomies des personnages sont très expressives, elles sont de l'école castillane. Le n^o 5, très détérioré, représente la condamnation du pèlerin qui est amené à la potence. Le tableau placé au-dessous de la cage du coq et de la poule représente encore cette même scène d'une façon parfaite.

La cage est un monument précieux; elle est gothique, d'un style très fleuri dans son ornementation et renferme constamment, de nos jours encore, un coq et une poule de couleur blanche en vie. C'est une des choses qui attirent et frappent le plus le visiteur dans cette église. Le coq et la poule sont partie des armes de la ville et se trouvent aussi répétés sur le sceau.

Mais on a déjà remarqué que ce fameux miracle est attribué, par M. le Curé de San Domingo de la Calzada et par les habi-

tants de cette ville, non à saint Jacques de Compostelle, mais à saint Dominique. Don Aciselo Gil fait remarquer à ce sujet que dans les chroniques et dans les archives de l'église cathédrale de San Domingo, il y a plusieurs rapports de ce miracle qui le prêtent exclusivement à saint Dominique. Sur un mur de la rue Royale une statue du saint a été placée pour marquer que le juge demeurait là et que là même s'accomplit le fameux miracle du coq et de la poule ; inscription et bas-relief sont anciens. *L'illustre chapitre* de la cathédrale conserve dans son chartrier plusieurs sceaux du XIII^e siècle où sont représentés saint Dominique le coq et la poule. Les chroniques du docteur Tejada, du père Cego, d'Amiax, du docteur Alonso, d'Anguiano, etc... font également foi en faveur de saint Dominique. Une des strophes des (*gozos*) jouissances du saint, que l'on chante annuellement à la neuvaine de saint Dominique de la Calzada, rapporte ainsi le fait :

La perfide calomnie
Put pendre le pèlerin
Mais par impulsion divine
Tu lui rends honneur et vie,
Coq et poule en même temps
Le chantant si bien l'ont averti,
Soyez-nous saint Dominique dans la mort
Amoureux protecteur.

En France, répondrons-nous, la tradition est constante et non moins ancienne qui attribue le miracle à saint Jacques. Les textes anciens le mentionnent et il suffit de se reporter à ceux que nous avons déjà visés en commençant par le récit de voyage du sire de Caumont. L'imagerie et les passages des chansons qui s'y réfèrent ne le séparent pas davantage de saint Jacques. Saint Dominique, par sa légende, se relie très étroitement d'ailleurs à celle du grand saint de Galice. On sait que c'est lui qui prit sur lui seul d'améliorer les routes qui menaient à Compostelle et qui construisit tous les ponts sur les ruisseaux et les rivières. Il n'y aurait donc rien d'étonnant à ce qu'une confusion se soit produite, à moins que l'amour-propre local n'ait tenu à ajouter à la gloire de saint Dominique en lui prê-

tant un miracle de plus. Nous adressons nos remerciements à M. le Consul général d'Espagne à Bordeaux, M. de Pereyra, qui a bien voulu se charger de cette petite enquête avec une courtoisie et un empressement qui ont droit à toute notre gratitude, ainsi qu'à M. le Curé de San Domingo, don Acisclo Gil, pour les précieux renseignements qu'il l'a prié de nous transmettre.

APPENDICE BIBLIOGRAPHIQUE

- Codex de saint Jacques de Compostelle (livre IV)*, par le P. Fita. Paris, chez Maisonneuve, 1882.
- Voyage à Saint-Jacques en Compostelle en l'an mil CCCC. XVIII* à la suite du *Voyage d'Oulremer*, par le marquis de La Grange. Paris, 1878, Aubry.
- Nouvelle guide*, 1583. Nicolas Bonfous.
- Le voyage de Madrid et le chemin de Saint-Jacques, 1659*. Bibl. nat., cart. 188, n. 4080.
- Itinéraire de l'Espagne* par M. Germond Lavigne,
- Histoire générale de l'Espagne* traduite en français par le Père Charenton. Paris, 1725.
- Description historico-artistico-arqueologica de la catedral de Santiago* par Villa-Aniel.
- Recuerdos de un viaje à Santiago* por el P. Fidel Fita et D. Aureliano Fernandes Guerra. Madrid, 1880. — V. *Analecta juris pontificii*, janvier 1885.
- Un petit livre populaire, sans titre*, avec approbation en date du 17 septembre 1592 de M. de l'Aubespine, évêque d'Orléans. *Bibl. nat.*, Hz, 1431.
- Relation du voyage d'Espagne*, M^{me} d'Aulnoy. Paris, 1699 (t II, p. 86 pour l'Ordre des chevalier de Saint-Jacques). *Histoire littéraire de la France*, t. XXI, p. 287; on y trouve une liste des plus illustres pèlerins qui sont allés à Compostelle.
- Histoire du Vermandois*, t. II, p. 466. Hospice de Saint-Quentin.

La confrérie des pèlerins de Saint-Jacques et ses archives, par Henri Bordier. *Mémoires de la Société de Paris et de l'Ile-de-France*, t. I et II.

Pèlerinage de Compostelle par l'abbé Pardiac. Bordeaux, 1863.

Relation du pèlerinage, abbé Edmond Jaspar, curé-doyen de Saint-Jacques, à Douai, 1883.

Bulletin de la Société historique de Compiègne, t. VI, p. 269; sur quelques pèlerins.

Ferry I^{er} de Lorraine comte de Vaudémont (1393-1415), par M. Léon Germain, p. 54.

Défense des pèlerinages par Louis Richeome, provincial de l'Ordre des Jésuites. Arras, 1605.

Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France, année 1888, p. 116.

Les chemins de Saint-Jacques en Gascogne, par M. Adrien Lavergne. Chollet, Bordeaux, 1887.

Histoire de Soissons. Dormay.

Pèlerins picards à Jérusalem, par M. le comte de Marsy (détails intéressants sur les confrères de Saint-Jacques).

Archives communales de Compiègne (cc. 76, folio 107; cc. 24, folio 108). On y trouve les comptes de la confrérie de Saint-Jacques pour les années 1469, 1497, 1502, 1503, 1504, 1514, 1515, 1516, 1517, 1538, 1539. Cette confrérie représentait chaque année *la vie et mistère saints Jame en personnages selon la légende, par plusieurs jeunes compagnons de cette ville; ces fêtes étaient données pour l'honneur de Dieu et Monseigneur saint Jacques et pour la récréation du populaire de la ville et des villaiges à l'entrée d'icelle ville et ainsi qu'il est de coustume ancienne et par chascun an.* (Cit. par M. de Bonnault d'Houët, p. 19.)

Noëls et Cantiques imprimés à Troyes depuis le xvii^e siècle jusqu'à nos jours avec des notes bibliographiques et biographiques sur les imprimeurs troyens, etc., par Alexis Socard. Paris, Aubry, 1865.

La grande guide des chemins pour aller et venir partout le royaume de France.., augmenté du voyage de Saint-Jacques, de Rome, de Venise et Hiérusalem. Troyes, Nicolas Oudot, 1623.

- Le fidèle conducteur pour le voyage de France*, par le sieur Coulon. Troyes, Nicolas Oudot, 1654.
- Le fidèle conducteur pour le voyage d'Espagne*, par le sieur Coulon. Troyes, Nicolas Oudot, 1654.
- Les chansons des pèlerins de Saint-Jacques*. Troyes, 1718, chez la veuve Oudot de Paris.
- Voyage en Espagne et en Italie*, par le P. Labat, t. I, p. 287.
- Historia y descripcion archeologia de la basilica Compostelana*. Lugo, 1870, par l'archidiacre D. José-Maria Zépédano y Carnero.
- Voyage d'Espagne*, d'A. de Laborde, pp. 306 et 442 du t. IV.
- Pèlerinage d'un paysan picard à Saint-Jacques de Compostelle au commencement du XVIII^e siècle*, publié et annoté par le baron de Bonnault d'Houët. Montdidier, Abel Radenez, 1890 (avec une carte).
- Chemins de Saint-Jacques*, par M. Adrien Lavergne. V. *Revue de Gascogne*, t. XX, p. 363.
- Histoire générale du Languedoc*, éd. Privat, t. IX, p. 253.
- Revue de Gascogne*, t. XX, p. 249.
- Histoire du commerce et de la navigation à Bordeaux*, par Francisque Michel, t. I, pp. 523 et 524.
- Histoire du grand prieuré de Toulouse*, par A. Dubourg.
- Histoire de l'abbaye de la Grande Sauve*, par M. Cirot de la Ville, de Bordeaux.
- Des voies antiques dans le département des Landes*, par M. A. Tartière (*Annuaire des Landes*, 1872).
- Description des voies romaines dans les Landes*, par M. Cuzacq.
- Voies romaines dans les Landes de Gascogne*. (*Revue d'Aquitaine*, t. X, p. 259).
- Bulletin de la Société de Borda* (1877, p. 359; 1879, p. 217; 1880, pp. 223, 224).
- Gallia christiana*, éd. Palmé, I, p. 173 (*Instrumenta*).
- Bordeaux vers 1450*. Léo Drouyn, Bordeaux.
- Chronique de Bordeaux*, par de Lurbe, Simon Millanges. Bordeaux, 1619.
- Histoire de Bordeaux*, par Bernadeau.
- Les merveilles de la ville de Rome*. (In-12. Rome, Barnabo

MDCCLXXV, 1725) avec le *Voyage de Saint-Jacques* et le *Guide des chemins de Rome*.

Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau (1889-1890).

Etudes d'histoire locale (Notre-Dame de Sarrance), par M. l'abbé Dubarat [V. t. II, p. 152, pour les hôpitaux].

La commanderie d'Ordiap, par M. l'abbé Dubarat. Pau, 1886, (p. 219 pour l'itinéraire des pèlerins).

Archives des Basses-Pyrénées (G. 219).

Etudes historiques et religieuses du diocèse de Bayonne, 1893 (numéro d'octobre, p. 436. Hôpital d'Ordios, numéro d'avril 1896, p. 184, numéro d'avril 1895, p. 170.

Archives du chapitre de Bidache.

Gallia christiana. (Instrumenta ad ecclesiam Aquensem, III).

Compte-rendu des travaux de la Commission des monuments et documents historiques et des bâtiments civils du département de la Gironde. Paris, Victor Didron, 1854. (Prieuré Saint-James et collège de la Magdelaine, p. 18 et s.)

Délibérations du Conseil général de la Gironde, 1833, p. 286.

Actes de l'Académie de Bordeaux, 1847.

Inventaire sommaire des Archives communales antérieures à 1790, série E (Archives départementales de la Gironde. Supplément II, GG. 2; GG. 4; GG. 36; GG. 42; GG. 14; GG. 7).

Archives départementales du département des Landes, E, 71.

Académie royale d'Archéologie de Belgique. (Bulletin, 4^o série des annales, 2^o partie xxviii. Anvers, 1896, p. 914. Annexe A.)

Dictionnaire géographique, historique, descriptif, archéologique des pèlerinages anciens et modernes et des lieux de dévotion les plus célèbres de l'univers, par M. Louis de Sivry et M. Champagnac. Paris, 1850, t. I, v^o *Compostelle*.

— D'après les notes de M. Sebillot (1) :

(1) M. Paul Sébillot a bien voulu nous adresser quelques notes bibliographiques qui complètent ce petit essai; nous le remercions très vivement de son intéressante contribution.

- Chansons populaires de l'Île-et-Vilaine*, par Lucien Decombe (p. 284. Les pèlerins de Saint-Jacques).
- Poésies populaires de la Gascogne*, par J.-P. Bladé-Maison-neuve, in-12, 1882 (p. 240, N'allez pas à Saint-Jacques).
- Romania* (t. II, par V. Smith. Chants de pauvres).
- Le miracle de Saint-Jacques*, coq rôti qui se met à chanter. P. 472 et p. 476 : *Tout va à Saint-Jacques mort ou vif*).
- Les travaux publics et les Mines dans les traditions populaires* (Rothschild, 1893, in-8, p. 52). M. P. Sébillot y a publié en réduction une image du xvii^e siècle où saint Jacques est représenté avec deux pèlerins agenouillés, un de chaque côté, munis de leur bourdon. Dans un cartouche au-dessous : *Sainte-Jacobe ora pro nobis*. Il y a 14 compartiments, dont 4 en haut et 5 de chaque côté; qui reproduisent des scènes de la légende, entre autres celle du coq qui chante, avec au-dessous : *Av chant dv coq rosty*. — Page 72 du même ouvrage, M. P. Sébillot a écrit sur le chemin de Saint-Jacques : « On le retrouve en peu partout avec la forme particulière » de langage à chaque pays : dans le wallon, c'est le *Kemin* » *saint Jacques*, le *Per* de St-J. à Guernesey, le *Tschemin* » *de sein Djacques* dans la Tarantaise, le *Ibent sent Jakes* en » Basse-Bretagne, *strata di san Japicu Alizzi* en Sicile, » *estrado de san Jago, camino di san Jago* en Portugal, *san* » *Jacobs strasse* en Allemagne, etc... ».
- Revue des traditions populaires* (1888, nos 6 et 8). MÉMOIRE DE M. P. SÉBILLOT SUR L'IMAGERIE EN HAUTE ET BASSE-BRETAGNE. Une image du siècle dernier représente quatre saints dont saint Jacques; elle est simplement indiquée.
- Légendes de la Mer*, par P. Sébillot, Charpentier, 1886, t. I, p. 184. Il y a un chemin de Saint-Jacques sur mer à l'embouchure de la Vilaine; c'est un rouleau d'écume que la marée et le vent poussent quelquefois.
- Conte inédit sur Saint-Jacques*, recueilli par M. P. Sébillot en Haute-Bretagne. Titre : *Le pèlerinage de Saint-Jacques en Galice*. Il s'agit d'accomplir un vœu fait par un mourant, qui revient en réclamer impérieusement l'accomplissement. Le

filz part pour le pèlerinage, sa mère aussi et ils ont diverses aventures.

Bibliographie des voyages en Espagne et en Portugal, par M. Foulché-Delbosc.

M. Foulché-Delbosc a publié dans la *Revue hispanique*, en 1896, une *Bibliographie des voyages en Espagne et en Portugal* qui nous avait été indiquée par notre savant collègue M. Jullian. M. Foulché-Delbosc a bien voulu se mettre en relations avec nous et très obligeamment par une note, trop courte à notre gré, il nous a mis à même de parler de son travail avec quelque connaissance de cause. Il a décrit dans la *Revue hispanique* les diverses éditions et traductions de 858 voyages en donnant l'itinéraire suivi par chaque voyageur, ce qui représente une somme énorme de recherches et une véritable mine de renseignements; un certain nombre de ces voyages avaient Saint-Jacques-de-Compostelle pour but ou pour station intermédiaire; l'impression de ce travail étant achevée lorsque nous est parvenue la lettre de M. Foulché-Delbosc, il nous était impossible de glaner dans son livre, qui nous fournira peut-être pour une étude ultérieure des renseignements précieux. Le plus ancien voyage dont il fasse mention est celui d'Aimeric Picaud (xii^e siècle), nous l'avons nous-même mentionné au sujet du *Codex*; vient ensuite celui d'un anonyme (n^o 9) qui passa à Compostelle en 1446 ou 1448; puis sont cités les récits de Georg von Elsingén (1457); de Jaroslav Leo Rozmitala, à Blatné (1466-1467); de Nicolas de Popielovo (1484-1485); de Philippe I^{er} le Beau (1501-1503); du même (1506); de Pedro Manuel de Urrea (1522?); d'un anonyme (1530?); de Bartholomeo Fontana (1539); de Bartholomé de Villalba y Estraña (1577); de Erich Hassota de Steblovo (1580-1584); de Jacob Culvis (1599-1600). Un certain nombre de voyageurs passe par Saint-Jacques de Compostelle au xviii^e siècle, mais leurs récits sont moins intéressants que ceux de leurs devanciers du xiv^e et du xv^e siècle.

Que M. Foulché-Delbosc nous permette de le remercier ici, à la dernière heure, de cette intéressante communication, nous

réservant de revenir ultérieurement sur un aussi remarquable travail.

— Consulter encore pour les chemins :

Carte de Lopez.

Carte de Coello.

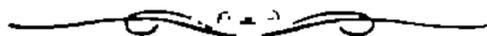
Carte de du Val.

Carte de Cassini.

Carte de A. Lavergne.

Carte qui accompagne le *voyage du pèlerin picard*, par M. le baron Bounault d'Hoët, mais seulement pour les voies en Espagne.

Nota. — La carte qui accompagne ce volume a été dressée par M. Adrien Lavergne ; elle est inédite. Destinée à accompagner son ouvrage sur les chemins de Saint-Jacques en Gascogne, elle n'a jamais été publiée et M. Adrien Lavergne l'a aimablement mise à notre disposition et la Société d'Archéologie, à qui nous l'avons présentée, a bien voulu en décider l'impression.



ÉGLISE DE QUEYRAC

par M. A. BRION

L'église de Queyrac, dont le dessin a été présenté à la Société le 11 décembre dernier, est aujourd'hui presque entièrement démolie et le temps n'est pas loin où elle n'existera plus qu'à l'état de souvenir.

Telle qu'on pouvait la voir encore au mois de juin 1896, époque où j'en pris le croquis, elle n'avait plus rien de remarquable, sauf son clocher. La tradition du pays en attribue la fondation à Charlemagne, lorsqu'il allait faire la guerre aux Sarrazins; nous l'enregistrons sans en tirer une part quelconque de la vérité.

L'abside qui datait du XII^e siècle, contemporaine du clocher, fut détruite au commencement du siècle. Elle se rapprochait de celle de Bégadan, mais avec des proportions moindres. On l'a remplacée par une abside, romane aussi, mais sans cachet.

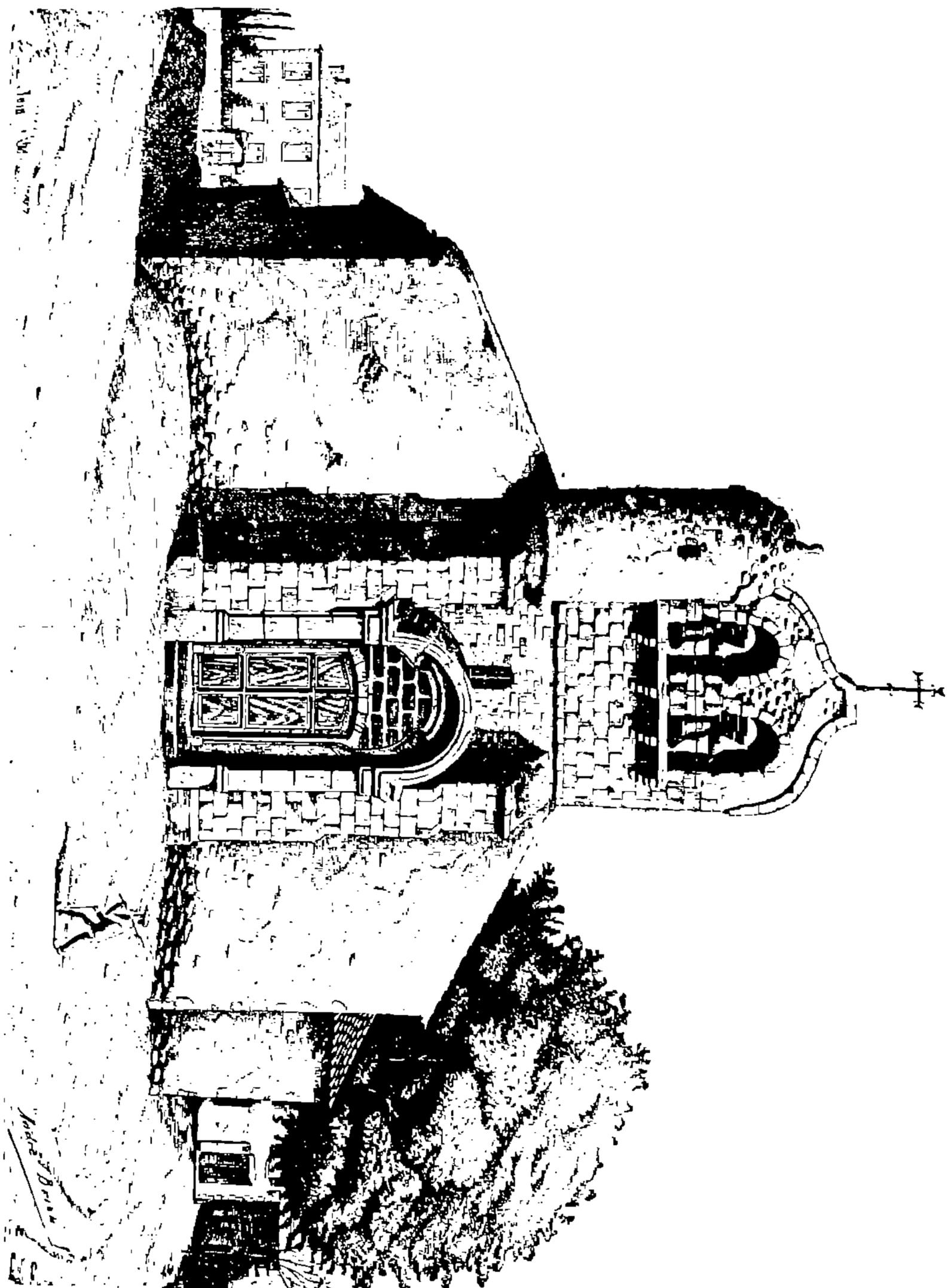
Le clocher était percé de deux baies pour les cloches et consistait en un mur très épais regardant à l'ouest, au nord duquel s'accrochait une tourelle contenant l'escalier. En bas, entre deux contreforts carrés, se trouvait la porte principale, qui fut modifiée et remplacée en même temps que l'abside. La grande nef était voûtée primitivement; la voûte fut, au commencement du siècle, remplacée par une charpente en bois. Les bas-côtés, qui communiquent avec la grande nef par des arceaux romans, sont plus récents.

L'église primitive avait-elle des bas-côtés, ou était-elle à une seule nef comme celle de Blaignan ?

Les piliers des arceaux n'ont ni chapiteaux, ni moulures, ni sculptures comme en ont ordinairement ceux du XII^e siècle. Ils sont carrés. On ne peut dire à quelle époque ils furent faits ; d'autant plus qu'au-dessus d'eux, on voit trois fenêtres romanes longues et étroites paraissant fort anciennes et qui donnent à l'église une apparence fortifiée. Lorsque la charpente fut faite, ces fenêtres se trouvèrent prises entre la toiture et la voûte en bois des bas-côtés. Devenues alors inutiles, elles furent murées.

Tel était son état dernier avant sa démolition.





ÉGLISE DE QUEYRAC



Phot. Chambon.

NOTRE DAME DES HERMITES

(D'après une image coloriée du XVIII^e siècle
DE LETOURMY, D'ORLÉANS.)



Phot. Chambou.

NOTRE DAME DE LORETTE

(D'après une image coloriée du XVIII^e siècle)
DE LETOURMY, D'ORLÉANS.

CANTIQUE SPIRITUEL
Sur l'air de l'Antiphona.

CANTIQUE
Nouveaux

1. *Honneur de la sainte Vierge.*

2. *Marie est la source qui embellit le monde par sa beauté et son universelle bonté: la source de la divine grâce. A nous ses bienfaits répand.*

3. *Marie est un vase honorable, par sa lumière admirable, et semblable au soleil, qui elle illumine son monde. Son char est rempli.*

4. *Marie est cette lune que rien n'obscurcit, elle est belle, elle est une et ne peut connaître de nuit: sa beauté sans seconde éclaire dans les Cieux; c'est là qu'après de Dieu, elle prie pour tout le monde.*

Marie est ton miroir sans tache ou Dieu se contemplant s'accroche, comme au centre de ses bontés; Il voit dans cette pure glace, les divins traits de cette face dont la vive lumière fait l'ornement du ciel et dont l'éclat sans pareil orne le firmament, en même temps qu'il l'éclaircit.

Marie est ton refuge contre un nouveau déluge, qui perdra le monde par pure bonté, le foudre qui nous écraseroit pour punir nos iniquités.

Made à mon unique Reine, ma Princesse, qui souveraine, sero de mon libérateur, donne-moi part un jour au Royaume de ton Seigneur.

A Orléans
chez
LETOURMY

NOTRE DAME DE BON SECOURS PRIEZ POUR NOUS.

ORAISON TRÈS-DÉVOTE À LA SAINTE VIERGE

Je vous salue Vierge Marie, fille de Dieu pour mère de son Fils unique et par vous sous les Cieux (protection) nous, Vierge sacrée, afin de pouvoir nous faire (protection) jour de la fête (célébration) d'aujourd'hui.

Phot. Chambon.

NOTRE DAME DE BON SECOURS

D'après une image coloriée du XVIII^e siècle

DE LETOURMY, D'ORLÉANS.



Phot. Chambon.

SAINTE FRANÇOISE

(D'après une image coloriée du XVIII^e siècle)

DE LETOURMY, D'ORLÉANS.



L'HOMME AUX BALONS

(D'après une image coloriée du XVIII^e siècle
DE LETOURMI, D'ORLÉANS.)



Phot. Chambon.

LA MORT DE SAMSON

(D'après une image coloriée du XVIII^e siècle)

DE LETOURMY, D'ORLÉANS.

CARTE
des
CHEMINS DE S^T JACQUES EN GASCOGNE

dressée par *M^r Adrien Lavergne*

————— Voies du Code de Compostelle.
- - - - - Autres voies.

